Dossier de structuration, de présentation et de préparation au lancement

Version Novembre 2025

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2

SAISIR L'ESSENTIEL EN 1 CLIN D'ŒIL 3

PARTIE 1 – Présentation du projet 5

PARTIE 2 – Modèle stratégique et mécanique du fonds 18

PARTIE 3 – Fonctionnement démocratique et gouvernance 32

PARTIE 4 – Architecture juridique et institutionnelle 41

PARTIE 5 — Les outils numériques du projet
Une infrastructure numérique au service du collectif 55

PARTIE 6 – Financement et prévisionnels 65

PARTIE 7 – Phase 0 : Préparation et amorçage 80

PARTIE 8 – Communication et stratégie de mobilisation 94

PARTIE 9 – Déploiement territorial et translocal 104

PARTIE 10 – Risques, critiques et résilience 114

CONCLUSION – Un outil prêt à l'épreuve du réel 119

Annexes 120

Table des matières détaillée 131

SAISIR L'ESSENTIEL EN 1 CLIN D'ŒIL

1. Le point de départ : de presque rien, faire beaucoup.

Et si 1€ par mois suffisait à changer la donne ?
Des milliers de personnes qui donnent un peu, décident ensemble et soutiennent ce qui fait société.
1 euro par Moi, c'est un fonds citoyen coopératif, non lucratif, démocratique et transparent, pour reprendre collectivement la main sur l'usage de notre argent.

2. Un fonds : trois usages puissants, au service du bien commun

- Soutenir des initiatives locales et collectives via des *Dons coups de pouce.*
- Financer des projets porteurs de sens grâce à des *Prêts citoyens à taux zéro*.
- Renforcer le fonds pour élargir notre capacité d'action dans le temps.

> Chaque euro donné n'est pas une perte, mais un acte de construction collective.

3. Une mécanique ouverte, claire et mobilisatrice

- Chacun peut adhérer, participer et contribuer à partir de 1€ par mois, sans condition, sans engagement.
- Chacun peut voter, orienter les choix - *1 personne = 1 voix* - et s'impliquer à l'envie, sur une plateforme dédiée, pensée pour être facile d'accès et intuitive.
- Chacun peut suivre les initiatives de A à Z : tableaux de bord publics, projets soutenus, décisions traçables.

4. Nos principes structurants

- **Accessibilité radicale** : personne n'est exclu.
- **Transparence intégrale** : tout est public, traçable, vérifiable.
- **Pouvoir partagé** : un personne = une voix, quelle que soit sa contribution.
- **Complémentarité de terrain** : le fonds soutient, sans se substituer.
- **Ni paternalisme, ni logique descendante** : on construit, on ne distribue pas des faveurs.
- **Rigueur volontaire** : des règles claires, des outils solides, des ajustements collectifs.

5. Une stratégie réaliste, coopérative et évolutive

- Lancement progressif avec des paliers d'activation conditionnés par l'adhésion réelle.
- SCIC SAS à but non lucratif : modèle juridique robuste, piloté en collèges.
- Phase 0 testée en 2025–2026 pour tout affiner avant l'ouverture au grand public.

Notre objectif : créer un outil démocratique, transparent et efficace, prêt fin 2026, pour transformer nos micro-dons en puissance collective et bâtir la société que nous voulons.

PARTIE 1 – Présentation du projet

Nous avons, collectivement, les moyens de faire plus — avec peu.
1 euro par Moi propose un cadre pour transformer de petits gestes en leviers d'action puissants.
Un fonds citoyen, mutualisé et gouverné démocratiquement, pour soutenir ce qui construit, relie et transforme.
Un projet qui conjugue engagement individuel et stratégie collective, terrain et numérique, impact immédiat et renforcement durable.
Cette première partie présente les fondations : de quoi il s'agit, ce que ça ambitionne, et la façon dont cela fonctionne.

1.1 Un outil collectif, accessible et évolutif

Une idée d'appartenance évidente, un objectif puissant

Changer les choses autour de soi ne demande pas toujours de grands moyens.
Un simple euro par mois peut devenir le point de départ d'un projet collectif, citoyen, accessible à toutes et tous — pour construire, relier et transformer.

Le projet repose sur une conviction fondatrice :
Un fonds citoyen alimenté par des contributions libres peut devenir un levier collectif pour soutenir ce qui mérite d'être financé.

Une SCIC à but non lucratif pour une gouvernance démocratique et transparente

Le fonds prend la forme d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) sous statut SAS, structurée sans but lucratif : ses statuts garantissent l'absence de distribution de dividendes, la réaffectation intégrale des excédents à l'objet social, et un fonctionnement fondé sur l'intérêt collectif.

Cette structure assure :
- La transparence des flux financiers.
- L'égalité entre les membres, sans privilèges liés aux apports.
- Une gouvernance démocratique et participative, ouverte à tous les sociétaires.

Chaque membre peut :
- Contribuer à hauteur de ses moyens.
- Voter pour flécher l'usage des fonds.
- Proposer des initiatives et suivre les projets accompagnés.

Ce modèle hybride combine les outils d'une société et les principes d'une communauté solidaire. Il permet de bâtir un levier collectif transparent, durable et accessible, capable d'avoir un impact dès les premières centaines de membres* et de monter en puissance dans le temps.

À propos du terme "membre"
Dans l'ensemble de ce dossier, le terme "membre" désigne toute personne qui contribue au fonds citoyen et participe à son fonctionnement démocratique, quel que soit son statut juridique au sein de la SCIC.
Il peut s'agir :
- *de sociétaires, parties prenantes statutaires de la SCIC (personnes physiques ou morales) ;*
- *de contributrices et contributeurs, usagères et usagers qui cotisent au fonds et participent aux décisions collectives, notamment via des outils de consultation ou des collèges dédiés.*

Ce choix de vocabulaire reflète la volonté d'accessibilité, d'inclusion et de clarté du projet, qui privilégie une approche communautaire et politique du mot "membre", au-delà des distinctions juridiques.
Tous les membres, quel que soit leur statut, sont appelés à donner ce qu'ils peuvent, voter ce qu'ils veulent, et à construire ensemble une dynamique de transformation collective.

Une dynamique de croissance progressive

L'ampleur de l'action dépend directement de la taille du fonds et de son flux mensuel :
Chaque contribution, aussi modeste soit-elle, consolide une puissance collective.
Plus nous sommes nombreux, plus cette énergie commune irrigue des projets concrets, crée des alliances locales et enclenche des dynamiques de transformation là où elles sont attendues.
Le projet est conçu pour fonctionner à toutes les échelles : il peut agir avec peu, mais est pensé pour se développer progressivement, sans dépendance à des subventions ou mécènes extérieurs.

Une application mobile au cœur de l'expérience

Le cœur de l'expérience repose sur **une application mobile** (et un site web dans la première phase), qui constitue la porte d'entrée unique et fluide pour les membres : contribution, vote, suivi, parcours personnalisé, implication locale, tout y est regroupé dans un environnement lisible, engageant et transparent.
Cette interface est centrale dans la démocratie du projet.

Une logique d'ancrage territorial tournant

Cette dynamique numérique s'appuie sur des ancrages translocaux. **Le fonds se déploie progressivement à l'échelle nationale** en concentrant, par séquences, ses interventions sur des bassins de vie ciblés — une stratégie de « focus successifs ». Ainsi, où qu'il réside, chaque membre voit son euro agir ici aujourd'hui, ailleurs demain : un impact tournant.

Une stratégie d'impact à court et long terme

La stratégie du fonds repose sur un équilibre assumé :

- créer un impact immédiat dès les premières semaines,
- renforcer progressivement sa capacité d'action, mois après mois.

Une répartition claire des usages du fonds

Le fonds agit principalement par :

- des prêts à taux zéro,
- des dons ponctuels,
- des investissements responsables, au bénéfice de projets économiques, associatifs ou de territoire.

Les ressources sont réparties selon quatre grands usages, dans une logique d'équilibre entre action concrète et consolidation à long terme :

- **30 %** pour le renforcement du fonds (placements éthiques, trésorerie, investissements responsables),
- **40 %** pour des prêts à taux zéro à des projets économiques compatibles avec les valeurs du fonds,
- **10 %** pour des dons *coups de pouce* à des initiatives transformatrices ou structurantes,
- **20 %** pour le fonctionnement et le développement des outils du projet.

Une ambition collective et exigeante

Un outil en apparence modeste, mais porteur d'une ambition forte : faire de notre argent, de notre attention et de nos choix, un pouvoir partagé, au service de ce qui mérite d'être soutenu.

Trois exemples fictifs d'usage du fonds

❖ Saint-Junien (87) – Le café vélo associatif "La Bascule"

Dans cette petite ville de Haute-Vienne, un collectif de jeunes artisans et bénévoles a relancé un ancien local fermé depuis des années, pour y créer un café vélo participatif.

Le lieu propose des ateliers d'auto-réparation, des permanences de solidarité mobilité, des événements culturels et bientôt une micro-épicerie en circuit court.
Grâce à **un prêt citoyen à taux zéro** du fonds *1 euro par Moi,* ils ont pu financer le matériel de réparation, réaménager l'espace, et lancer les premières animations.

C'est ce type d'initiative locale, durable, utile et collective, que le fonds souhaite accompagner, partout en France.

❖ Montreuil (93) – “Le Bloc commun” : tiers-lieu citoyen dans un ancien parking

Dans un quartier populaire en mutation, un collectif de jeunes issus du quartier et d’habitants de longue date a réaménagé un ancien niveau de parking désaffecté.

Le lieu accueille un espace de coworking solidaire, une cuisine partagée pour des ateliers interculturels, des projections, des débats et bientôt un atelier numérique en libre accès.

Le fonds *1 euro par Moi* a contribué à l’installation électrique, à l’équipement de la salle commune et à la création de mobiliers modulaires construits localement.

Ce soutien a permis au projet de démarrer vite, tout en s’appuyant sur des ressources locales : artisans, bénévoles, associations de quartier.

Un **don coup de pouce** ciblé, pour faire exister un lieu de rencontres, de transmission et de pouvoir d’agir collectif, dans un territoire souvent oublié.

❖ Maurs (15) – “Pain & Bocaux” : atelier de transformation alimentaire relocalisé

À la sortie du village, une ancienne conserverie familiale reprend vie. Deux jeunes entrepreneurs y ont lancé “Pain & Bocaux”, un atelier de transformation artisanale qui travaille des surplus agricoles locaux.

Ils collectent pains invendus, légumes abîmés et produits non calibrés pour en faire des pickles, tartinables, chapelures et condiments, vendus en circuit court ou à l’épicerie sociale du coin.

Le prêt citoyen à taux zéro du fonds *1 euro par Moi* leur a permis d’acheter un autoclave, de financer les premiers emballages réemployables et de sécuriser leur trésorerie de démarrage.

Le projet crée deux emplois locaux, revalorise des ressources inutilisées, et redonne à la commune un outil de production alimentaire durable.

Une dynamique économique à échelle humaine, en cohérence avec les valeurs du fonds, et ancrée dans une logique de transition territoriale.

1.2 Les principes fondateurs et la logique d'utilisation du fonds

1 euro par Moi repose sur une série de principes complémentaires, pensés pour bâtir un outil financier, à la fois efficient, transformateur et sous contrôle citoyen. Ces principes s’incarnent dans une logique d’utilisation concrète des ressources, réparties en trois grands axes d’action.

Un fonds, c’est quoi ?

Un **fonds citoyen**, c’est d’abord **une promesse collective** : celle de mettre en commun des ressources, librement versées par chacun·e, pour agir sur le réel. À la différence d’un don fléché immédiatement, ici l’euro versé est mutualisé avec ceux des autres, puis orienté collectivement. Ce n’est donc ni un achat, ni un parrainage, ni un financement direct : c’est un acte de confiance dans une gouvernance commune.
> Le fonctionnement précis de ce mécanisme est présenté en Partie 2 du dossier (cf. 2.4 Boucle de circulation des flux). Ici, nous posons les principes directeurs qui guident cet usage.

A. Les bases du projet : accès, égalité, indépendance

- **Un accès libre à la contribution** : dès 1 euro par mois, sans condition, pour ne pas reproduire des logiques d'exclusion par les moyens financiers.
- **Une égalité de décision** : chaque membre, quelle que soit sa contribution, à un droit de vote égal pour l'orientation des fonds.
- **Une indépendance assumée** : refus des financements conditionnés ou fléchés par des acteurs extérieurs, pour préserver l'autonomie de choix du collectif.

B. Fonctionnement au quotidien : transparence, utilité, complémentarité

- **Transparence radicale** : chaque euro peut être tracé, chaque décision publique, chaque usage visualisable. C'est une des bases de la confiance.
- **Utilité visible** : les fonds sont utilisés dans des projets concrets, accessibles, évaluables et choisis par les membres.
- **Complémentarité assumée** : il ne s'agit pas de tout faire, mais de soutenir ce qui a besoin d'un élan, ce qui transforme, ce qui construit.

C. Vision à long terme : consolidation et scalabilité

- **Le projet s'inscrit dans une vision durable** : mutualiser sans s'épuiser, croître sans se diluer.
- Chaque décision financière cherche un **équilibre entre effet immédiat et consolidation** stratégique, entre soutien ponctuel et effet levier.
- **La capacité à grandir** est pensée dès l'origine : les mécanismes évoluent avec le nombre de membres et les flux mensuels.

D. Trois axes d'action, un même engagement

Les contributions des membres alimentent un fonds mutualisé, utilisé dans une logique mixte :

1. **Soutenir des projets citoyens**, économiques ou associatifs.
2. **Renforcer le fonds lui-même**, pour garantir son autonomie à long terme.
3. Assurer un **fonctionnement démocratique,** efficace et accessible.

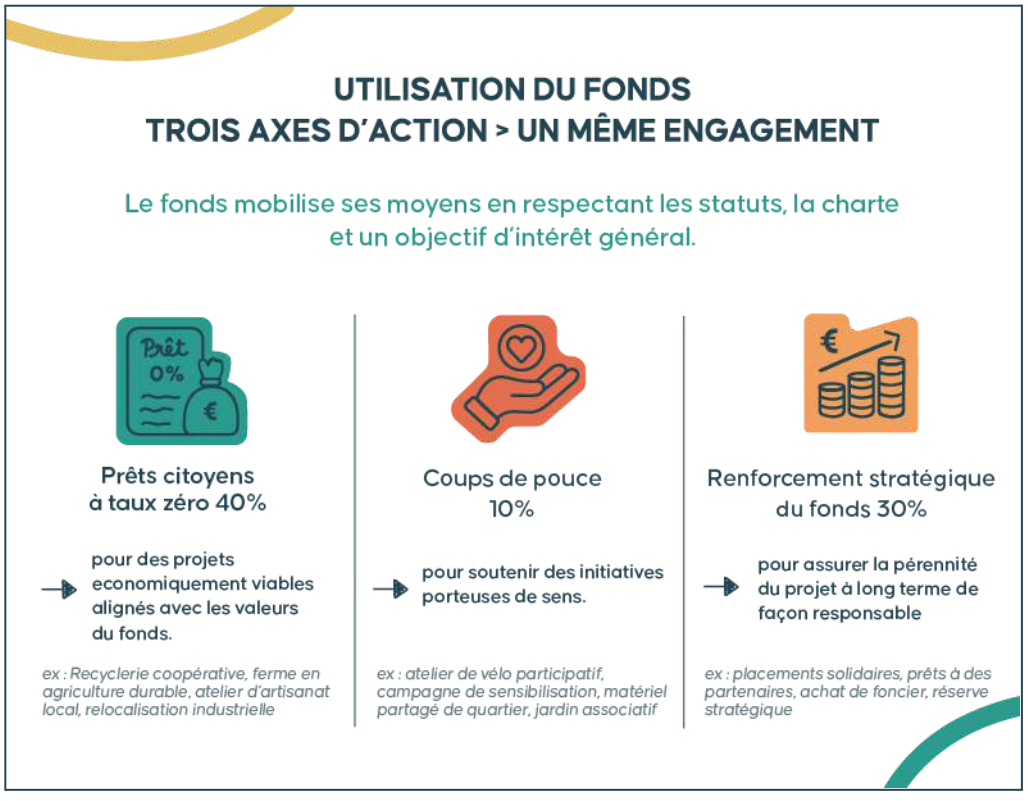

L'argent mutualisé dans le cadre de *1 euro par Moi* n'est jamais figé : il circule, il soutient, il construit. Chaque euro versé participe à une logique d'ensemble articulée autour de trois grandes finalités complémentaires :

- **Renforcer notre capacité d'action dans le temps**, en consolidant le fonds lui-même. C'est une manière de bâtir un commun économique, solide et durable.
- **Soutenir** des projets économiques, actions associatives et initiatives de terrain, portés par des personnes ou des collectifs, qui transforment le réel
- **Assurer la continuité, la transparence et la qualité du projet**, en finançant les outils, la coordination, l'accompagnement et l'organisation démocratique.

Ces trois volets ne s'additionnent pas : ils se renforcent. Un fonds plus solide finance davantage de projets. Des projets soutenus crédibilisent l'engagement collectif. Un fonctionnement exigeant garantit des décisions rigoureuses et fiables.

Le détail de cette organisation financière, les modalités de répartition et les logiques de retour des flux sont présentés **dans la Partie 2.3 du dossier.**

Finalité commune

Au-delà des principes énoncés précédemment, la finalité est unique : **construire un commun financier gouverné collectivement, capable de répondre à des besoins réels, avec des outils lisibles, démocratiques et reproductibles.**

C'est une réponse concrète à l'impuissance individuelle, un passage de "je donne" à "nous décidons". En somme, la force du projet ne réside pas seulement dans les sommes collectées, mais dans la manière dont nous décidons ensemble de leur usage.

Chaque euro devient un vecteur de sens, un moyen de relier vision politique, action concrète et intelligence collective.

C'est ce tissage entre utilité immédiate, solidité durable et gouvernance démocratique qui fonde notre ambition commune.

La Partie 2 du dossier explore en profondeur les mécanismes concrets qui permettent à cette ambition de se déployer.

1.3 Nos valeurs et engagements

Derrière les mécanismes du projet *1 euro par Moi* se trouvent des valeurs fortes, partagées par celles et ceux qui s'y engagent.
Ces valeurs ne sont pas des principes d'affichage : elles guident nos choix, inspirent notre fonctionnement quotidien et dessinent une manière d'agir ensemble, plus juste, plus horizontale, plus vivante.
Elles traduisent **la culture commune** que nous construisons, pas à pas, au service d'**un fonds citoyen** pensé comme **un levier collectif de transformation sociale**.

Égalité démocratique

Chaque membre a le même pouvoir de décision, quel que soit le montant donné.
Le projet repose sur un principe fondamental : **1 personne = 1 voix**, pour dépasser les logiques de pouvoir fondées sur l'argent.

Transparence radicale

Toutes les affectations de fonds, les votes, les règles de fonctionnement, les objectifs fixés, les arbitrages réalisés et la stratégie déployée sont **publics, traçables et compréhensibles**.

La confiance ne repose pas sur une posture morale mais sur des faits visibles, vérifiables et partagés. Chaque membre peut comprendre où va l'argent, comment sont prises les décisions, et pourquoi certaines orientations sont retenues.

Accessibilité réelle

Le projet est ouvert à toutes et tous.
Un euro par mois suffit pour voter, décider, suivre les projets, s'impliquer.
Pas besoin d'être expert ou initié pour contribuer. La participation est accessible, directe, inclusive.

Ancrage dans le réel et dans les territoires

L'action de *1 euro par Moi* s'enracine dans le quotidien : là où les initiatives naissent, où les liens se tissent.
Ce qui se construit localement peut ensuite essaimer ailleurs, par capillarité, dans une logique de territoires qui s'inspirent et se renforcent mutuellement.

Apport de compétences

Chaque adhérent peut choisir de **mettre ses compétences au service du projet**, ou d'**accompagner les initiatives soutenues**.
L'engagement se fait dans une logique de **coopération horizontale**, entre pairs, sans hiérarchie imposée.

Démocratie réinventée

Sans prétendre tout changer, le projet est aussi **un espace d'expérimentation démocratique**.
Il explore d'autres formes que le vote binaire : votes thématiques, approbation pondérée, panels tirés au sort, ou encore votes différés avec accès progressif à l'information.

Par exemple :

- Lors de l'allocation des dons *coups de pouce*, plusieurs projets peuvent être soumis à un vote par classement préférentiel, où chaque membre priorise les initiatives selon sa préférence..
- Certaines orientations stratégiques pourront être débattues en amont par un panel de membres tirés au sort, représentatif de la diversité des contributeurs.

Afin d'assurer **la robustesse et l'éthique** de cette gouvernance, *1 euro par Moi* sera **accompagné** dès sa conception par **des spécialistes extérieurs** (chercheurs, praticiens de la démocratie participative, designers d'intelligence collective…).

Une évaluation indépendante et continue du fonctionnement démocratique sera également mise en place, pour garantir l'**adaptabilité, la transparence, et l'équité du processus** dans la durée.
L'objectif : permettre à chacun de participer à sa manière, sans lassitude, dans une démocratie vivante, rigoureuse, créative et évolutive.

Le vote différé : késako ?

Dans un vote différé, on ne vote pas tout de suite.
Avant de pouvoir donner son avis, chaque membre suit un parcours d'information guidé :

→ présentation synthétique du sujet.
→ points de vue opposés ou complémentaires.
→ données d'impact ou retours du terrain.

Ce mécanisme évite les réactions impulsives ou mimétiques.
Il permet de prendre le temps de comprendre, de comparer, puis de voter en conscience.
Objectif : améliorer la qualité démocratique des décisions, sans alourdir l'expérience utilisateur.
Ce type de format pourra être testé sur les votes sensibles, stratégiques ou complexes.

Solidarité constructive

Il ne s'agit pas d'assister ou de réparer, mais de **construire ensemble**.
Les dons sont pensés comme de véritables investissements citoyens dans l'**intérêt commun**, et non comme des gestes compassionnels.

Pouvoir d'agir et richesse collective

En "possédant" ensemble un fonds commun, chaque membre ressent **la force du collectif.**
Le projet nourrit un sentiment, réel et concret, de pouvoir d'agir, et la conscience de participer à un bien commun vivant, renforcé chaque jour par les contributions de toutes et tous.

Un engagement joyeux et motivant

Le projet refuse le caractère inéluctable du sacerdoce souvent associé au militantisme.
Il propose une **démarche positive, valorisante, accessible à chacun à son rythme**.

Cette dynamique est soutenue par une **"expérience utilisateur" fluide et engageante**, rendue possible par l'**application mobile et le site** qui regroupent les fonctions essentielles : contribution, vote, suivi, implication locale…

Une gamification douce (suivi, reconnaissance, célébration des contributions) permet de ressentir la joie d'agir ensemble pour transformer le réel.

Pourquoi ces valeurs garantissent la rigueur

Nos valeurs ne sont pas là pour "adoucir" la réalité.

Elles imposent un cadre clair et exigeant :

- **L'égalité démocratique** garantit que personne ne décide seul et que le pouvoir n'est jamais capté.
- **La transparence** radicale rend toutes les décisions traçables, explicables, opposables.
- **L'accessibilité réelle** oblige à des règles limpides, des outils compréhensibles et une pédagogie constante.
- **L'ancrage territorial** impose de répondre à des besoins factuels, mesurables, situés.
- **La solidarité constructive** empêche l'arbitraire : on soutient ce qui construit, pas ce qui compense.

Ces engagements sont aussi nos garde-fous. Ils rendent chaque choix plus collectif, plus justifiable, plus robuste.
Ils seront inscrits dans les statuts de la SCIC afin de garantir l'ensemble des droits des sociétaires.

1.4 Nos objectifs

Le projet *1 euro par Moi* ne se limite pas à collecter de l'argent.
Il entend **répondre à des besoins profonds** : retrouver du pouvoir d'agir, construire un cadre commun, mutualiser nos élans.

Nous poursuivons cinq objectifs clés :

- **Créer un outil financier collectif**
  Un mécanisme efficace et robuste, capable de soutenir des actions concrètes là où elles émergent.
- **Réinventer des formes de démocratie participative**
  En donnant à chacun·e une voix, et en garantissant que chaque euro engagé puisse faire l'objet d'un choix collectif.
- **Construire une richesse commune**
  Une réserve citoyenne, à la fois solidaire, pérenne et tournée vers l'intérêt général.
- **S'émanciper des logiques enfermantes**
  En sortant des dépendances aux appels à projets, aux financements conditionnés ou aux logiques d'urgence.
- **Déployer une démarche ancrée, soutenable et transparente**
  Conçue pour durer, s'adapter, se diffuser et rendre des comptes clairement, sans perdre son cap.

Ces objectifs dessinent **une ambition partagée** : faire émerger un levier collectif puissant, à la fois pragmatique, équitable et inspirant.

La manière de les concrétiser progressivement, selon les moyens disponibles et les phases de développement, est détaillée dans la Partie 2.2.

1.5 Précisions

Complémentarité avec les acteurs existants

1 euro par Moi ne vise à remplacer aucun acteur en place.
Il s'ajoute, s'interface, complète — avec une posture assumée : **renforcer l'écosystème, pas le concurrencer.**
Le projet propose de créer **une capacité citoyenne autonome d'intervention économique, sociale et démocratique.**
Il s'inscrit en complément des outils existants et apporte une réponse différente, en s'appuyant sur la souplesse, la rapidité, et l'implication directe des citoyen·nes, pour agir là où cette forme d'engagement collectif peut faire la différence.

Sa vocation est d'**irriguer les dynamiques locales** en injectant une logique de commun, de responsabilité partagée et de solidarité structurante.

Il contribue ainsi à :

- donner naissance à un commun financier citoyen, durable, reproductible et gouverné collectivement,
- créer de nouveaux espaces de financement, souples, transparents, compatibles avec les enjeux sociaux, écologiques et démocratiques,
- relier des initiatives isolées, en leur offrant un socle partagé, un écho collectif et une forme de continuité.

Le fonds se veut ouvert à la coopération active avec les structures existantes :

- en s'appuyant sur leurs expertises pour l'accompagnement, la sélection, le suivi,
- en développant des partenariats pour les prêts (Par exemple, au lancement, Gaïa Isère)
- en documentant ses méthodes, outils et arbitrages pour favoriser la reproductibilité et l'hybridation.

***1 euro par Moi* constitue un complément stratégique : un outil pour mobiliser, dans la durée, une énergie citoyenne directe, horizontale et au service du commun.**

Un projet translocal

1 euro par Moi n'est pensé ni comme un projet local ni comme une initiative purement nationale. **Il se positionne à la croisée des deux, dans une logique translocale : ancré dans des réalités concrètes, mais porté par une dynamique globale.**

Cette approche permet à chaque territoire de s'emparer de l'outil, d'y ancrer des usages adaptés, tout en bénéficiant de **la force d'un cadre commun et mutualisé**.

Les actions soutenues peuvent ainsi **répondre à des besoins locaux**, tout en **participant à une dynamique de transformation à plus grande échelle**.

Ce principe translocal n'est pas uniquement géographique ou symbolique : il s'incarne aussi dans les choix d'affectation budgétaire, qui permettent une articulation entre projets locaux, logiques de solidarité transversale et gouvernance partagée.

Un roulement équitable et lisible

À intervalle défini (par exemple un trimestre) :

- un territoire est mis à l'honneur, pour y concentrer :
  - les votes,
  - les projets accompagnés,
  - les coups de pouce,
  - les rencontres locales.
- une fois ce cycle clos, un autre territoire entre en phase de visibilité.

Cette dynamique permet de :

- renforcer les dynamiques locales par un effet de levier collectif,
- créer de la lisibilité nationale à travers des impacts situés,
- éviter l'effet de dispersion, tout en assurant une rotation équitable.

La sélection des territoires et le calendrier des cycles sont définis dans le cadre de la gouvernance participative du fonds, selon les modalités fixées collectivement par ses membres.

Cette approche n'empêche pas une action continue sur les autres territoires. Elle permettra d'orienter les priorités de chaque cycle, pour mieux catalyser l'impact dans le réel.

Une mobilisation progressive, gamifiée par territoire

Chaque territoire activé suit une séquence dynamique en trois temps :

1. **objectif d'adhésions locales** : susciter un socle actif d'habitants engagés,
2. **appel à projets localisé** : collectifs, entreprises ou associations,
3. **mois de concentration** : votes, visibilisation, soutien, rencontres.

Même si le fonds agit ailleurs ce mois-ci, chaque membre contribue à la transformation collective, et peut avoir en tête qu'un jour la puissance commune agira sur son territoire.

Une stratégie translocale pour un bien commun actif et partagé

Cette méthode permet de concilier :

- **une mobilisation nationale**, mutualisée, structurante,
- **une action concrète**, lisible, territorialisée,
- **une identification durable au fonds**, comme bien commun partagé, partout en France.

Ces éléments sont détaillés dans la Partie 9 du dossier.

Coopérations locales et ancrage partenarial

Sur chaque territoire activé dans le cadre d'un focus translocal, *1 euro par Moi* favorise la mise en place de partenariats d'ancrage, pour amplifier son impact, renforcer sa légitimité locale, et offrir un relais de proximité.

Ces coopérations peuvent prendre plusieurs formes :

- **avec les acteurs associatifs** : accompagnement des porteurs de projets, repérage d'initiatives, appui à la mobilisation,
- **avec les collectivités** : mise en visibilité des projets soutenus, accueil d'événements, co-financements possibles,
- **avec les réseaux de l'Économie Solidaire et Sociale** : instruction de dossiers, expertise, mutualisation,
- **avec les acteurs éducatifs ou culturels** : organisation de rencontres, médiation, implication des jeunes publics.

Ces partenariats ne remettent ni en cause l'indépendance du fonds, ni son pilotage collectif.
Ils viennent en appui d'une dynamique citoyenne existante, en respectant l'autonomie de l'initiative.
Chaque territoire "mis en lumière" devient ainsi un terrain de coopération active où le fonds agit non pas seul, mais en lien étroit avec les forces vives locales

1.6 Ce que le projet est – et ce qu'il n'est pas

Ce que *1 euro par Moi* est :

- **Une coopérative citoyenne démocratique**, dont les parts sociales sont accessibles sans barrières, pour construire un commun financier.
- **Un outil collectif et citoyen**, pour financer ensemble ce qui a du sens, de manière démocratique.
- **Une plateforme d'autonomisation financière**, conçue pour irriguer des initiatives utiles, sans dépendre de mécènes ou d'appels à projet institutionnels.
- **Un espace d'expérimentation démocratique,** qui allie vote, participation, suivi et gouvernance partagée.

- **Un instrument d'investissement éthique**, piloté par ses membres, qui allie impact immédiat et stratégie de long terme.
- **Une communauté ouverte**, où chacun peut s'impliquer à son rythme, selon ses envies, ses moyens et ses convictions.
- **Un fonds indépendant et collectif**, nourri exclusivement par les contributions volontaires des membres, et gouverné démocratiquement.

Il ne dépend ni d'actionnaires, ni de financeurs extérieurs, et ne fonctionne pas selon une logique d'investissement individuel.

Ce que *1 euro par Moi* n'est pas :

- **Un site de dons à des associations choisies à l'entrée**.
  Ici, les décisions se prennent collectivement, après mutualisation des contributions.

- **Un outil réservé aux militant·es ou aux expert·es de l'économie solidaire.**
  Le projet est inclusif, conçu pour être accessible à toutes et tous, quels que soient les profils ou les niveaux d'engagement.

- **Un guichet automatique ou un distributeur de subventions**.
  Les projets sont sélectionnés sur critères, votés, suivis, dans une logique de responsabilité collective.

- **Un dispositif caritatif.**
  1 euro par Moi ne distribue pas, il renforce. Il accompagne la création de leviers d'autonomie et d'amplification des capacités d'actions.

- **Un regroupement d'investisseurs ou de financeurs "engagés".**
  Il ne s'agit pas de financer son propre projet, mais de construire un bien commun financier, au service de l'intérêt général.

En un mot

Ce que nous bâtissons avec *1 euro par Moi*, c'est une base commune pour agir autrement.
Un outil au service de nos idées, de nos territoires, de notre pouvoir collectif.
Un outil pour avoir enfin les moyens de nos ambitions, sans attendre qu'ils nous soient donnés.

Le reste du dossier montre comment, pas à pas, nous poserons les fondations pour que cela devienne réalité.

1.7 Planning prévisionnel et plan de réalisation

Le projet *1 euro par Moi* vise un **lancement public à l'automne 2026**, précédé durant un an d'une **phase de pré-lancement, dite « phase 0 » à partir de l'automne 2025.**

Ce calendrier reste indicatif et pourra être ajusté en fonction de l'avancée des chantiers opérationnels et des retours issus de la phase de consolidation.

L'objectif n'est pas d'aller vite, mais de lancer un dispositif robuste, fluide et pleinement fonctionnel dès sa mise en service.

Les grandes étapes de mise en œuvre, ainsi que les éléments de temporalité associés, sont détaillés dans les parties suivantes du dossier. Et tout particulièrement dans la partie 7.2 – Calendrier et grandes étapes.

Annexes Partie 1 :

Fonctionnement du projet 1 euro par moi
Encadré explicatif – Qui est membre de quoi ?
Fiche simplifiée – Qu'est-ce qu'une SCIC SAS à but non lucratif ?
Fiche Parcours d'un euro
Charte des valeurs – Extraits
Critères d'exclusion et balises éthiques
L'application citoyenne
Feuille de route & perspectives

PARTIE 2 – Modèle stratégique et mécanique du fonds

La première partie a présenté les fondements, les valeurs et les objectifs du projet *1 euro par Moi.* Cette deuxième partie en explicite la mise en œuvre concrète : elle modélise les flux financiers, les règles de répartition, les scénarios de croissance, les principes de pilotage, et les outils de gouvernance. Elle fournit ainsi la structure stratégique permettant de rendre la vision opérationnelle.

Que devient 1 euro versé au fonds ?

Chaque euro est immédiatement utilisé.
Il est réparti selon une clé transparente et stratégique pour agir, renforcer et faire durer le projet.

Part	Usage	Finalité
0,40 €	**Prêts citoyens** à taux zéro	Soutenir des projets économiques utiles, remboursés pour irriguer d'autres initiatives.
0,10 €	**Dons associatifs directs**	Aider des actions locales, visibles et inspirantes, choisies par les membres.
0,30 €	**Renforcement du fonds**	Consolider un capital commun pour plus d'autonomie et de résilience.
0,20 €	**Frais de fonctionnement**	Assurer les charges, le travail salarié, développer les outils, etc.

2.1 Un modèle dimensionné pour chaque échelle d'adhésion

Le fonds citoyen *1 euro par Moi* est conçu pour être opérant dès 1 000 membres et pour s'amplifier progressivement à mesure que la base de cotisation s'élargit.

Principe central : chaque euro collecté est réparti selon une clé claire sans jamais anticiper sur les flux futurs. Cela garantit un pilotage prudent, transparent et adapté à la réalité du mois en cours.

Quelques repères-clés

Nombre de membres	Flux mensuel estimé (moyenne 3 €/membres)	Projets financés chaque mois (estimé)	Autonomie & impact
1 000	3 000 €	1 prêt de 1 200€ + 1 don de 300€	1er cycle « Témoin » d'usages du fonds
3 000	9 000 €	1 prêt de 3 600€ + 2 dons de 450€	1ers Impacts locaux répétés

10 000	30 000 €	1 prêt de 12 000€ + 3 dons de 1 000€	Amplification des impacts
30 000	90 000 €	3 prêts de 12 000€ + 9 dons de 1 000€	Force économique autonome

Ces chiffres n'ont pas valeur d'engagement, mais de simulation pédagogique. Ils permettent d'ancrer l'imaginaire collectif autour de la montée en puissance progressive du projet.
Cet impact présenté en tenant compte uniquement du nombre de cotisants sera considérablement amplifié par :

- la stratégie de renforcement du fonds,
- l'effet boule de neige issue du remboursement des prêts antérieurs,
- une démarche active de recrutement d'adhérents "personnes morales" pouvant apporter une capacité de cotisation supérieure.

Un déploiement par paliers

Plutôt qu'un objectif global lointain, **le projet s'appuie sur des paliers d'activation** :

- Chaque palier (1 000, 3 000, 10 000…) débloque des capacités nouvelles : embauche, développement d'outils, volume de projets financés.
- Ces paliers seront affichés publiquement et gamifiés dans l'espace accessible aux membres pour renforcer la lisibilité et la motivation collective.
- Des seuils de déclenchement sont intégrés au plan opérationnel (cf. Partie 2.8).

Une croissance maîtrisée

Le modèle ne suppose aucun budget pré-engagé :
Seuls les flux effectivement collectés chaque mois sont répartis.

Cette logique permet :
- d'éviter toute dépendance à des subventions incertaines,
- de préserver une agilité stratégique,
- d'œuvrer à garantir la confiance des membres.

Une pédagogie de la montée en puissance

Ce fonctionnement progressif permet à chaque personne ou structure qui rejoint le projet de voir **concrètement son impact** :
Plus nous sommes nombreux et nombreuses, plus le fonds agit.
1 euro par Moi **rend visible la transformation collective qu'un effort minimal et régulier peut produire**, et renforce la fidélité à long terme des membres.

2.2 Trois approches stratégiques pour un fonds vivant

Le modèle *1 euro par Moi* articule sa stratégie autour de **trois principes structurants** qui permettent de conjuguer efficacité immédiate, durabilité et adaptation constante.

Agir dès maintenant, tout en consolidant

Chaque euro collecté est utilisé sans délai, selon la répartition définie démocratiquement.
Une part significative est également dédiée à renforcer la capacité du fonds à long terme (cf. Partie 2.3).
Il ne s'agit pas d'un modèle d'attente ou de capitalisation avant action, mais d'un modèle de circulation continue et constructive.

Avancer par paliers maîtrisés

Le développement du fonds s'appuie sur une croissance par seuils d'activation, afin de garantir une montée en puissance corrélé aux moyens disponibles.

Piloter avec prudence, sans dépendance

Aucune dépense n'est engagée sans avoir été réellement financée.
Ce principe prudentiel permet :

- d'éviter tout effet de levier financier risqué,
- de construire une autonomie structurelle,
- d'ancrer **la confiance des membres dans un pilotage sobre et rigoureux.**

Ces trois axes dessinent une stratégie prudentielle, **réaliste et ambitieuse à la fois**, qui permet de bâtir un fonds utile dès ses débuts, capable de monter en puissance sans jamais compromettre son indépendance.
Pour les scénarios chiffrés détaillés, les variantes budgétaires et les hypothèses testées, un document technique complémentaire sera mis à disposition lors de la phase de structuration finale.

2.3 Les 4 axes d'utilisation des flux mensuels : un modèle intégré

Chaque euro versé au fonds est immédiatement réparti selon une clé de partage claire, publique, et évolutive.
Cette répartition vise un équilibre entre utilité immédiate, solidité à long terme, et fonctionnement de qualité.

Axe 1 – Renforcement stratégique (30 %)

Cette part est dédiée à la consolidation du fonds, pour garantir sa résilience et son autonomie. Elle permet notamment :

- la constitution d'une réserve de sécurité,
- des placements éthiques à court ou moyen terme,
- une capacité d'action démultipliée sur la durée,
- de réaliser des apports en compte courant d'associé ou des prises de participation de la SCIC dans des structures compatibles avec ses statuts.

Elle incarne l'idée d'un "**commun financier" collectif, capable de soutenir davantage demain grâce aux choix d'aujourd'hui.**

Exemple : cette enveloppe pourrait permettre de prendre des titres participatifs dans les coopératives Enercoop, d'acheter et de sécuriser un local partagé servant de tiers-lieu citoyen, ou d'acquérir des parts dans des structures conformes à sa charte.

Axe 2 – Prêts citoyens à taux zéro (40 %)

Cette enveloppe alimente une capacité **de prêt sans intérêt, à destination de projets économiques à impact social, écologique ou territorial.**

Les montants prêtés sont remboursés progressivement, permettant de recycler les flux et de financer de nouveaux porteurs de projet sur la durée.

Ce mécanisme crée un effet boule de neige : chaque euro prêté peut circuler plusieurs fois, renforçant ainsi un écosystème aligné avec nos valeurs,

Exemple : Un collectif montagnard souhaitant lancer une conserverie coopérative pourrait bénéficier d'un prêt de 8 000 €, remboursable en 24 mois, pour financer son matériel de production.

Axe 3 – Dons directs à des initiatives associatives (10 %)

Cette part est réservée à des "coups de pouce" non remboursables, versés à des structures ou collectifs agissant de manière constructive et utile, souvent en dehors des circuits classiques de financement.
Les critères d'attribution privilégient l'utilité sociale directe, la réactivité, et la cohérence avec les valeurs portées par le projet.

Exemple : Une association de quartier organisant un festival culturel autogéré pourrait recevoir un don de 1 500 €, voté collectivement, pour soutenir sa communication et sa logistique.

Axe 4 – Frais de fonctionnement et de développement (20 %)

Ce dernier axe permet d'assurer le bon fonctionnement du projet.
Nous veillons à construire un modèle fiable, capable de s'assumer sans dépendance à des acteurs s'impliquant "pro bono" ou "bénévolement".
Durant le montage et le démarrage du projet, celui-ci bénéficie de la capacité des porteurs à s'engager sans besoin de rémunération.

Exemple : Le développement d'une nouvelle version de l'application mobile, avec intégration d'un module de vote thématique, pourrait être financé sur cette enveloppe à hauteur de 12 000 €.

En résumé

Ce modèle vise un équilibre dynamique entre trois priorités :

- **agir concrètement,**
- **construire dans la durée,**
- **s'organiser collectivement.**

Les modalités précises de suivi, de visualisation des flux, et de gouvernance de cette répartition sont détaillées dans les blocs suivants (2.4 à 2.6).

Exemples concrets : donner corps aux axes du fonds

Pour illustrer comment les contributions peuvent transformer le réel, voici trois exemples, inspirés de cas réels ou plausibles, correspondant à chacun des grands usages du fonds.

Axe 1 – Renforcement stratégique

Investir pour sécuriser un espace d'autonomie
Dans une commune semi-rurale, un collectif citoyen cherche à racheter un ancien bâtiment public inutilisé pour en faire un centre de ressources associatives.

-> Le fonds pourrait mobiliser 15 000 € pour participer à l'acquisition du lieu, aux côtés d'autres financeurs solidaires, garantissant à terme un lieu commun pérenne pour des dizaines de projets locaux.

Axe 2 – Prêts citoyens à taux zéro

Accompagner une reconversion porteuse de sens
Léa, ancienne éducatrice spécialisée, souhaite créer une entreprise d'insertion autour de la réparation de vélos dans une ville moyenne.

-> Elle bénéficie d'un prêt à taux 0% de 10 000 € du fonds, lui permettant d'acheter le matériel initial et d'assurer 3 mois de trésorerie.
Grâce à cet appui, elle lance son activité, forme ses premiers salariés en insertion, et commence à rembourser dès le quatrième mois.

Axe 3 – Dons coups de pouce

Soutenir une mobilisation écologique locale
Une association de riverains organise un week-end de mobilisation autour d'un projet de renaturation d'une friche urbaine menacée par un projet commercial.

-> Le fonds accorde un don de 1 200 €, voté collectivement, permettant de financer les impressions, les repas des bénévoles et un mini-site de mobilisation.

Ces exemples ne sont pas des cas isolés, mais des illustrations de ce que des centaines de contributions mensuelles, même modestes, peuvent rendre possible – dès aujourd'hui et dans la durée.

2.4 Le cycle d'un euro : une boucle vertueuse

Schéma narratif

1. Je cotise
   ➜ Mon euro rejoint le fonds citoyen mutualisé.

2. Le fonds agit
   ➜ Il est réparti selon 4 usages :
   • Renforcement (30 %)
   • Prêts à 0 % (40 %)

• Dons directs (10 %)
• Fonctionnement du projet (20 %)

3. Des projets naissent ou se renforcent
   ➜ Projets économiques, initiatives associatives, outils communs…

4. Les prêts sont remboursés / les investissements génèrent des produits
   ➜ Ces flux intègrent ou réintègrent le fonds, renforçant l'apport provenant des cotisations.

5. Le fonds devient plus fort
   ➜ Il agit avec davantage de moyens, sans dépendre de toujours plus de cotisants pour gagner en ampleur.

Explication brève

Le modèle de *1 euro par Moi* repose sur **une boucle active** : les cotisations mensuelles ne servent pas uniquement à financer ponctuellement des projets, elles déclenchent un cycle. Une part est prêtée puis remboursée, une autre est placée ou utilisée pour garantir la continuité du projet.

Chaque euro ainsi mobilisé circule, produit de la valeur collective, puis revient renforcer le fonds. C'est ce mécanisme qui permet au projet d'agir dès aujourd'hui tout en construisant sa puissance future, sans spéculation ni dépendance externe.

La boucle de circulation est l'une des forces structurantes du fonds :

- elle multiplie l'effet de chaque euro,
- elle renforce l'autonomie du projet,
- elle valorise la fidélité des membres en rendant l'impact cumulatif visible.

Cette logique **sera visualisée dynamiquement** dans l'espace membre et intégrée dans les outils de suivi public.

Point d'attention – Cadre fiscal : TVA & IS

La structuration en SCIC SAS à but non lucratif implique une vigilance particulière sur certains aspects fiscaux, qui ont été identifiés et intégrés à la réflexion dès les premières étapes du projet.

Contributions volontaires et non-assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Le modèle de contribution retenu par *1 euro par Moi* s'inspire des pratiques déjà éprouvées dans le champ de l'intérêt général, notamment par la plateforme HelloAsso, qui fonctionne depuis plus d'une décennie sur le principe de contributions volontaires non soumises à la TVA. **Ce choix s'appuie sur une doctrine fiscale claire : lorsqu'un versement est effectué sans contrepartie individualisable, dans une logique de participation volontaire à une démarche collective, il n'est pas considéré comme une opération imposable.**

Dans notre cas, les versements à partir de 1€ par mois sont présentés comme un soutien libre et facultatif à un fonds citoyen, mutualisé et démocratique. Le versement n'ouvre pas droit à une prestation ou un service réservé, mais à une participation globale, dont la forme démocratique est également accessible par d'autres voies d'implication (cf. Partie 2.5).

Ce positionnement permet de préserver **l'accessibilité du projet**, tout **en sécurisant son modèle fiscal**. Il sera encadré contractuellement par les **Conditions Générales d'Utilisation (CGU) et validé par un accompagnement juridique lors du montage.**

Conclusion : le projet vise à se maintenir en dehors du champ de la TVA sur les flux citoyens récurrents, grâce à une architecture juridique robuste, un discours non marchand cohérent et une gouvernance ouverte, dissociée de toute logique de contrepartie directe.

Imposition à l'Impôt sur les Sociétés (IS)

La structure juridique de *1 euro par Moi*, en tant que SCIC SAS, implique par défaut une soumission à l'impôt sur les sociétés. Toutefois, **la destination intégralement non lucrative des excédents** — orientés exclusivement vers des actions d'intérêt collectif, sans distribution aux sociétaires — permet d'envisager **une optimisation du taux d'imposition effectif**, conformément aux règles en vigueur.

La mise en réserve des excédents, la structuration de l'activité autour de finalités sociales explicites, et la transparence des flux participent à démontrer **le caractère non lucratif effectif** de l'activité.

L'objectif est d'articuler conformité juridique et **fidélité aux principes coopératifs**, en assurant que chaque euro non utilisé immédiatement serve à renforcer l'objet social du projet.

Conclusion : un accompagnement juridique et comptable spécialisé sera mis en place au moment de l'immatriculation, pour garantir une déclaration optimale, dans le respect des engagements éthiques, fiscaux et statutaires du projet.

2.5 Gouvernance des affectations budgétaires

Dans un fonds citoyen, **chaque euro engagé est un choix politique**. C'est pourquoi la répartition des flux n'est pas figée, ni imposée : elle est décidée collectivement, dans **un cadre démocratique vivant et structuré**, conforme aux règles coopératives.

Une répartition initiale, décidée collectivement

La clé actuelle (40 % prêts, 10 % dons, 30 % renforcement, 20 % fonctionnement) a été définie à partir des objectifs initiaux, des contraintes de démarrage et des ambitions de soutenabilité.
Elle sera soumise à approbation des membres fondateurs, en amont du lancement public fin 2026, puis ouverte à évolution à chaque phase stratégique du projet (Par ex. lors d'un jalon d'objectif atteint, ou suite à l'expression d'un souhait d'évolution de la part des membres).

Une gouvernance à deux niveaux : SCIC à collèges & pilotage citoyen

Le projet est porté par une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), dans laquelle la loi impose une gouvernance par collèges de sociétaires, représentant les différentes parties prenantes du projet (fondateurs & fondatrices, membres, partenaires, salarié.es, etc.).
Chaque collège vote selon le principe **1 personne = 1 voix**, garantissant **une représentativité équilibrée.**

Mais au cœur du projet, **ce sont les membres cotisants** — qu'ils ou elles soient **sociétaires ou usagers** — qui définissent les grandes orientations budgétaires.

L'application permet **un pilotage démocratique direct, accessible à toutes et tous**, basé sur :

- la transparence des flux,
- le droit de proposition,
- le vote citoyen encadré.

Un processus démocratique accessible et encadré

Les membres peuvent proposer **une nouvelle clé de répartition** via une saisine directe (ex. : 3 % des membres cotisants indiquent, sur leur espace personnel dans l'application, qu'ils souhaitent une évolution de la clé).
L'équipe pilote, sur la base des retours d'usage, pourra également formuler une préconisation d'évolution.

Chaque proposition fait l'objet :

- d'une note d'impact budgétaire et d'un scénario comparatif,
- d'une simulation accessible à tous les membres,
- d'un vote dans l'application, à majorité qualifiée (ex. : 60 %).

Exemple fictif :
Un groupe de membres propose d'augmenter la part dédiée aux dons (de 10 % à 15 %), en diminuant légèrement la part affectée au renforcement de projets.
La proposition est publiée avec un comparatif illustré, un avis du comité stratégique, puis soumise au vote :
Approuvée à 68 %, elle entre en vigueur le mois suivant.

Distinction entre vote de clé et choix de projets

- La **clé de répartition** globale (entre axes budgétaires) est votée selon **un protocole encadré**.
- **Les projets financés** (ex : quels prêts octroyés, quelles initiatives soutenues, quels investissements engagés) sont sélectionnés via d'autres modalités :
    - votes thématiques ou géographiques,
    - commissions mixtes ou panels tirés au sort.

Chaque membre peut choisir son niveau d'implication, en toute clarté, sans confusion entre décisions stratégiques et gestion opérationnelle.

Gouvernance évolutive et responsabilisante

Des ajustements réguliers peuvent avoir lieu :

- lors de **revues stratégiques annuelles,**
- ou au **franchissement de seuils d'adhésion pré-établis** (ex. : 10 000 puis 25 000 membres).

Chaque modification doit viser :

- à **renforcer l'impact collectif**,
- et à **assurer la cohérence avec les valeurs** du fonds.

Objectif : garantir que chaque euro reste un levier collectif, piloté démocratiquement, dans un cadre juridiquement solide.

Règle de réaffectation : effet boule de neige

Les prêts remboursés ne retournent pas au flux général : ils sont réinjectés automatiquement dans l'enveloppe *Prêts à 0 %*, assurant **un effet de démultiplication sans solliciter de nouvelle cotisation.**

Ce principe de continuité constitue la base d'une économie circulaire solidaire.
Ce principe peut évoluer, sous réserve d'un vote spécifique (ex. : rediriger une part vers un fonds tampon).

Exemple fictif :
Lors du vote annuel, 82 % des membres valident une proposition visant à consacrer une part des retours de prêts à un "fonds tampon" mobilisable en cas de baisse forte des cotisations.

Pilotage : rigueur et transparence

La distinction est nette :

- les **grandes orientations** sont votées par les membres,
- la mise en œuvre concrète est assurée par l'équipe opérationnelle, dans les limites du budget validé.

Garanties :

- **aucune dépense supérieure** aux fonds disponibles,
- **aucun engagement nouveau sans palier atteint et validation préalable**,
- **publication automatique de chaque dépense importante** (ex. : +2000 €) dans l'espace membre.

Précision complémentaire – Ouverture démocratique et pondération contributive

Dans un souci d'**accessibilité démocratique réelle**, *1 euro par Moi* envisage de permettre à toute personne disposant d'un compte actif sur la plateforme de **participer aux votes décisionnels** concernant l'affectation des flux. Ce choix renforcerait la cohérence avec l'un des principes fondateurs du projet : *Donne ce que tu peux. Vote ce que tu veux.*

Toutefois, afin de garantir que les décisions budgétaires majeures restent alignées avec l'engagement réel des membres, un système de pondération des votes serait également mis en œuvre.
Celui-ci pourrait reprendre le format 70/30 appliqué dans les SCOP (Société coopérative de production) , où le pouvoir décisionnel des salariés est protégé par une règle de majorité structurelle :

- 70 % du poids total d'un vote est attribué aux membres contributeurs,
- 30 % du poids est réservé aux membres non-contributeurs, quel que soit leur nombre.

Ce mécanisme permet de :

- préserver l'ouverture du vote, sans condition financière obligatoire,
- reconnaître l'engagement continu de celles et ceux qui soutiennent le projet financièrement,
- renforcer la légitimité collective des décisions prises.

Un principe d'équilibre assumé :
Le pilotage est accessible à toutes et à tous. Mais il reste porté prioritairement par celles et ceux qui rendent le projet possible.

Ce principe de pondération est intégré à la plateforme de vote, et ses modalités d'application sont rendues transparentes à chaque scrutin.

Les enjeux de fiabilité, de sécurité des votes et de prévention des abus (multi-comptes, bots…) seront traités spécifiquement dans la Partie 10 "Risques, critiques et résilience".

2.6 Critères d'exclusion pour les placements

L'un des piliers du fonds 1 euro par Moi est **la cohérence éthique absolue** entre les valeurs défendues et l'usage des ressources.
Lorsque le fonds engage une part de ses flux dans une logique de renforcement stratégique (placements, investissements, réserves), aucun compromis n'est tolérable sur l'origine, la destination ou l'impact de ces engagements financiers.

Ce que le fonds exclut systématiquement

Les placements réalisés via l'axe "renforcement stratégique" (30 %) **ne peuvent en aucun cas être affectés à** :

- **Des fonds ou produits financiers adossés à des activités** :
  - liées aux énergies fossiles (extraction, production, transport),
  - relevant du complexe militaro-industriel (armes, drones, surveillance),
  - favorisant la spéculation immobilière ou foncière,
  - exploitant les données personnelles de manière opaque ou intrusive.
- **Des établissements bancaires** :
  - impliqués dans des scandales de corruption ou de blanchiment,
  - ou finançant activement des secteurs contraires à la charte du fonds.
- **Toute forme d'investissement opaque, non traçable, ou ne permettant pas aux membres d'identifier clairement les usages ou les bénéficiaires réels.**

Plus largement, le fonds exclut toute affectation **contraire à l'intérêt général**, à ses valeurs fondatrices ou **aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.**

Ce que le fonds privilégie activement

Les sommes allouées au renforcement sont placées **exclusivement dans des supports ou structures respectant les critères suivants** :

- transparence totale des placements,
- lucrativité limitée
- finalité d'utilité sociale, sociétale, ou environnementale directe,
- traçabilité publique des actifs, des impacts et des retours générés.

Exemples de structures ou supports éligibles :
- La Nef (banque éthique coopérative),
- les fonds labellisés Finansol ou Relance Verte,
- les coopératives citoyennes (énergie, foncier, logement…),
- les projets mutualisés à but non lucratif (tiers-lieux, recycleries, outils partagés…),
- les comptes à terme dans des banques éthiques exclusivement dédiés à la transition.

Processus de sélection et de contrôle

Chaque proposition de placement ou d'investissement stratégique fait l'objet de :

1. **un audit éthique préalable**, fondé sur une grille de critères publics et vérifiables,
2. **une validation collective**, soit via un vote, soit via une commission citoyenne mandatée,
3. **un suivi annuel transparent**, avec un rapport public indiquant :
    - les montants placés,
    - les structures bénéficiaires,
    - les rendements éventuels générés,
    - l'usage ultérieur des produits.

Objectif : garantir que chaque euro renforcé serve le bien commun, pas les logiques de rentabilité privée, ni les modèles financiers déconnectés du réel ou néfaste pour la société.

2.7 Fonctionnement par seuils d'activation – Principes clés

Le projet *1 euro par Moi* repose sur une croissance progressive, guidée par des seuils d'adhésion qui conditionnent l'ouverture de nouvelles capacités. Ce fonctionnement garantit que le fonds ne s'engage jamais au-delà de ce qu'il peut réellement absorber.

Un principe de pragmatisme : pas d'engagement sans ressources garanties

Chaque décision structurelle (embauche, développement technique, lancement de services…) est **conditionnée à un palier d'adhésion clairement identifié**.
Ex. : un poste salarié ne peut être créé qu'une fois le seuil des 5 000 membres durablement atteint.

Une cartographie claire des seuils

Les paliers sont définis **à l'avance et affichés publiquement**.

Ils servent à :
- informer les membres des prochaines étapes,
- fixer des objectifs collectifs réalistes,
- éviter les engagements risqués ou prématurés.

Une activation par flux réel

Les seuils sont liés **au flux mensuel effectivement perçu**, et non à un engagement théorique ou à des prévisions.
Cela permet **une grande agilité** : en cas de hausse ou de baisse du nombre de membres, le fonds s'adapte automatiquement.

Un document détaillé en co-construction

L'ensemble des seuils d'activation (par axe, par capacité nouvelle, par zone territoriale…) sera détaillé dans **un document de référence évolutif**, co-construit avec les membres fondateurs et futurs relais locaux.

2.8 Scénarios de résilience

Un projet citoyen qui vise l'impact à long terme doit aussi anticiper les aléas à court terme.

Le fonds *1 euro par Moi* est conçu pour fonctionner dans la durée, y compris en cas de ralentissement temporaire, de baisse de flux, ou de perturbation du contexte économique ou social. Cette capacité d'adaptation repose sur une stratégie de résilience structurelle, pensée dès la conception.

Un principe fondamental : la stabilité avant l'ambition

Le modèle est construit pour ne jamais dépendre de projections optimistes ni de mécénat imprévisible. Son fonctionnement repose :

- sur les flux réellement disponibles chaque mois,
- sur un pilotage prudent et adaptable,
- sur **une capacité à réduire temporairement certains usages** sans mettre en péril le projet global.

Chaque levier (dons, prêts, renforcement, fonctionnement) peut être ajusté en fonction du contexte, dans un cadre transparent et démocratique.

Des outils mobilisables en cas de ralentissement

Sans entrer dans le détail des procédures, plusieurs options seront prévues pour garantir la continuité du projet en cas de tensions :

- **gel temporaire de nouveaux prêts** si le flux baisse significativement,
- **réduction automatique et proportionnée** des montants alloués mensuellement,
- **mobilisation d'une réserve stratégique** constituée à cet effet,
- **ajustement provisoire de la répartition** (par exemple, flécher davantage de flux vers la stabilisation),
- **report d'initiatives non essentielles** (ex. : développement technique ou territorial différé).

Une élaboration détaillée prévue avant le lancement public

Les scénarios de résilience précis — y compris les déclencheurs, priorités, marges de manœuvre, et processus de réactivation — seront élaborés avant le lancement grand public, à partir :

- **des données issues de la phase 0 d'amorçage** (flux moyens, engagement réel, typologie des membres),
- **des échanges a**vec les premiers cercles d'adhérents,
- **des simulations** techniques et budgétaires documentées.

L'objectif est de formaliser une grille d'adaptation réaliste, démocratique et immédiatement mobilisable, sans surcharger la gouvernance.

Parce que la confiance se construit aussi sur la capacité à encaisser les imprévus, ces scénarios garantiront que *1 euro par Moi* puisse continuer à agir même en cas de coup dur — et surtout, redémarrer vite, dès que les conditions redeviennent favorables.

Exemple fictif : **En cas de baisse significative des cotisants**

Après 9 mois de croissance, le fonds atteint 10 000 membres.
Une campagne de désinformation en ligne provoque une chute brutale de la participation : -30 % en 6

semaines.
Résultat : le flux mensuel passe de 30 000 € à 21 000 €.
Réactions automatiques déclenchées :

1. **Gel temporaire** des embauches prévues au-delà du seuil de 10 000 membres.
2. **Maintien des engagements en cours, mais réduction proportionnelle** des nouveaux financements attribués.
3. **Mobilisation de la réserve stratégique**, activée en transparence avec un vote d'information des membres.
4. **Communication renforcée sur les usages du fonds**, les chiffres-clés, et les leviers d'action.

Outils mobilisables

- **Réserve tampon** : constituée dans l'axe de renforcement stratégique (cf. 2.3), elle permet de lisser les variations temporaires.
- **Reconfiguration budgétaire agile** : les seuils de déclenchement et les priorités d'usage peuvent être ajustés.
- **Communication de crise** : narrative, transparente, mobilisatrice.

Une logique assumée d'apprentissage

Chaque phase du projet est aussi une source de connaissance collective :
Comment réagit-on à une baisse ? Une crise ? Une polarisation ?
Ces éléments sont intégrés dans les mises à jour stratégiques et partagés avec les membres, comme autant de garanties de robustesse démocratique.

2.9 – Transparence et traçabilité des décisions

Pour que la confiance s'installe et dure, l'information doit être disponible, lisible et opposable.
La transparence est un pilier du projet *1 euro par Moi* – non pas uniquement comme obligation morale, mais comme **un levier actif de mobilisation**, **de pédagogie et de responsabilité collective**.
Elle repose sur trois principes :

Visualisation publique des flux

Chaque mois, **un tableau de bord dynamique** accessible en ligne permet à tous les membres de suivre :

- le montant des cotisations collectées,
- la répartition par grande enveloppe (prêts, dons, renforcement, fonctionnement),
- les remboursements reçus et leur réaffectation,
- les réserves disponibles ou activées.

Des indicateurs visuels et des représentations graphiques permettent de comprendre rapidement comment chaque euro est utilisé.

Suivi des décisions collectives

Les décisions prises collectivement – qu'il s'agisse de l'affectation des fonds, des projets soutenus ou des ajustements stratégiques sont :

- **documentées,** avec une synthèse des résultats,

- **publiées** dans l'espace membre,
- **archivées et accessibles** à tout moment, pour garantir la continuité démocratique et la mémoire collective.

Chaque membre peut ainsi retrouver l'historique des choix auxquels il a participé ou en comprendre le contexte s'il rejoint en cours de route.

Garantie d'accès à l'information et audit externe

Le fonctionnement du fonds repose sur un principe :
Rien n'est fléché sans que ce soit visible, et rien n'est invisible une fois fléché.

Ainsi :

- chaque membre a accès à l'historique complet des flux, des affectations et des décisions,
- le grand public peut consulter un rapport régulier synthétique, garantissant la transparence externe.

Par ailleurs, le projet vise à **être accompagné dès son lancement par des chercheurs ou collectifs universitaires** travaillant sur la démocratie appliquée, les communs ou les formes émergentes de participation.

Cette collaboration permettra de **documenter l'expérience, de favoriser l'amélioration continue et, surtout, d'offrir un regard extérieur exigeant**, sous forme d'audit indépendant, renforçant encore la légitimité des choix opérés.

Cette traçabilité, conjuguée à un regard extérieur critique, constitue **une double garantie** : à la fois technique et politique, pour que chaque euro et chaque vote soient toujours lisibles, traçables, et fidèles à l'engagement collectif initial.

PARTIE 3 – Fonctionnement démocratique et gouvernance

Après avoir présenté la vision globale du projet (Partie 1) et son modèle financier (Partie 2), cette troisième partie aborde un pilier fondamental du projet *1 euro par Moi* : son fonctionnement démocratique.

Car au-delà de la collecte et de la redistribution des cotisations, ce qui fait la singularité du fonds, c'est **l'ambition de confier aux membres un véritable pouvoir de décision**, dans un cadre structuré, lisible et équitable.

Comment s'assurer que ce pouvoir est accessible à toutes et à tous, sans dérives ni confiscations ?
Comment articuler efficacité opérationnelle et gouvernance collective ?
Comment rendre ces mécanismes vivants et compréhensibles, même pour celles et ceux peu familiers des processus participatifs ?

C'est à ces questions que répond cette partie, en exposant les principes, outils et garanties mis en place pour faire vivre un modèle de gouvernance réellement démocratique, à la hauteur des enjeux que se donne le projet.

3.1 Principes fondateurs de la gouvernance démocratique

La gouvernance n'est pas un "plus" : c'est le cœur battant du projet.
Dans *1 euro par Moi*, la puissance du fonds ne vient pas seulement de l'argent mutualisé, mais du pouvoir de décision collectif qui l'accompagne.
Ce pouvoir ne se délègue pas, il se partage. Il ne s'improvise pas, il se construit. Il ne se confisque pas, il se cultive.

Une démocratie accessible, concrète et active

En repolitisant l'usage de l'argent collectif, le projet s'engage à faire de chaque membre un acteur à part entière, avec un droit de regard et de décision, quelle que soit sa capacité financière.

Principes structurants :

- **1 personne = 1 voix,** sans pondération liée au montant versé
- **Une implication modulable** selon le temps et l'énergie de chacun.e
- **Des décisions lisibles, traçables et justifiables**
- **Un équilibre** entre participation ouverte et efficience de fonctionnement
- **Une gouvernance vivante, révisable, non figée**

Des décisions qui comptent

Toutes les décisions n'ont pas le même poids ni le même effet sur la trajectoire du projet. C'est pourquoi certaines décisions font l'objet d'un processus renforcé, alliant débat, information, et validation élargie. Il peut s'agir de la répartition des fonds, de l'évolution de la charte démocratique, ou de la désignation des responsables stratégiques.

Le projet assume que le pouvoir de décision est réel uniquement s'il porte sur des choix qui engagent collectivement. C'est là que réside l'ambition démocratique : permettre à chaque membre d'avoir prise sur ce qui compte.

La structuration en SCIC SAS permet de sécuriser juridiquement ces engagements, en y ajoutant des garde-fous statutaires, une répartition du pouvoir entre collèges de sociétaires, et une articulation forte entre démocratie coopérative et participation contributive élargie.

Un modèle en co-construction

Le dispositif démocratique n'est pas figé a priori : il est conçu pour évoluer, à partir des retours d'expérience et des tests menés dès la phase 0. Le cadre coopératif de la SCIC n'est pas un carcan, mais un socle à partir duquel des dispositifs innovants peuvent s'ancrer durablement.

Des outils seront expérimentés en conditions réelles, avec des formats adaptés :

- votes différés guidés,
- panels tirés au sort,
- processus d'élaboration collective de règles,
- modules de contribution à géométrie variable.

Un audit indépendant, conduit par des collectifs ou chercheurs spécialisés en démocratie contributive, accompagnera le développement de cette gouvernance évolutive.

Une démocratie augmentée, pas désincarnée

Le projet repose sur une conviction forte : les outils numériques peuvent renforcer la démocratie, à condition de ne pas la réduire à des interfaces ou des sondages.
Ils permettent d'impliquer largement, de tracer les décisions, de personnaliser l'information, mais ne remplacent ni la délibération, ni le lien humain.

C'est pourquoi la plateforme numérique de *1 euro par Moi* est conçue comme un levier d'engagement éclairé :

- parcours d'information avant les votes sensibles,
- diversité des formats d'expression,
- vote différé ou progressif,
- archivage des décisions et traçabilité des effets.

Ce modèle de démocratie augmentée vise à conjuguer accessibilité, qualité des décisions, et fidélité aux valeurs fondatrices du projet.

1 euro par Moi est accompagné par Open Sources Politics, une Scop spécialisée dans les logiciels libres et les questions de participation citoyenne.

3.2 Instances et mécanismes de gouvernance

La SCIC impose une gouvernance par collèges, permettant à différentes parties prenantes (fondateurs, salariés, contributeurs, partenaires...) de participer de manière équilibrée à la prise de

décision formelle. Cette structure est articulée avec un fonctionnement participatif large, basé sur l'implication volontaire des membres cotisants.

Typologie des décisions collectives

Les décisions sont réparties selon leur nature, avec des processus adaptés à leur enjeu :

- **Décisions stratégiques** (clé de répartition, critères d'attribution…) : vote élargi via l'application & validation formelle par les collèges.
- **Décisions opérationnelles** (pré-sélection de projets, animation locale, outils…) : confiées à des comités mixtes ou à l'équipe permanente, selon un cadre validé collectivement.
- **Décisions sensibles ou éthiques** : instruction spécifique, publication préalable, avis du comité de veille éthique.

Niveaux de décision :

- **Assemblée générale des sociétaires** : instance légalement responsable, organisée par collèges, selon la règle *1 personne = 1 voix* . Elle valide les grandes orientations votées par les membres et approuve les documents de référence (budget, charte, etc.).
- **Conseil coopératif** : composé de membres élus ou désignés par les collèges, il assure la continuité entre les AG, la coordination stratégique et le lien avec l'équipe opérationnelle.
- **Espace de décision contributive** (via l'application) : tous les cotisants peuvent y participer, même sans être sociétaires. Il permet :
    - les votes thématiques (ex. clé budgétaire),
    - les classements préférentiels de projets,
    - les consultations ouvertes,
    - la proposition de sujets par saisine.

Clarification des rôles-clés :

- **Présidence** : mandatée par le conseil coopératif, avec des règles statutaires de nomination et de révocation renforcées (ex. majorité qualifiée).
- **Équipe permanente** : assure la mise en œuvre dans le respect du cadre budgétaire et des décisions collectives.
- **Conseil démocratique des membres** : instance consultative, tirée au sort ou élue, dotée d'un pouvoir de saisine et d'alerte.

3.3 Modalités de participation des membres

Une participation ouverte, fluide, sans hiérarchie d'accès

Dans *1 euro par Moi*, **la démocratie ne se limite pas au vote**. Chaque membre peut participer à différents niveaux, selon ses envies, ses disponibilités et ses compétences. L'enjeu est de **proposer une implication facilitée, valorisante et continue, sans jamais créer de barrières élitistes ou techniques.**

Quel que soit leur statut juridique (sociétaire ou non), les membres cotisants peuvent :

- voter via l'application (*1 personne = 1 voix*),
- proposer des sujets ou des évolutions,
- accéder à l'historique des décisions et des flux,
- participer à des panels, des comités locaux ou des groupes de travail.

Une participation “à l’envie”

Tous les membres ont **les mêmes droits de base**, quel que soit leur montant de cotisation.
Mais chacun·e peut choisir et changer son niveau d’implication, selon ses envies et disponibilités :

- « simple » votant (participation ponctuelle aux votes clés),
- contributeur actif (saisine, proposition, animation locale),
- membre d’une instance consultative ou tiré au sort.

En complément, chaque participant pourra également indiquer son niveau de sollicitation souhaité, afin d’adapter l’expérience à son rythme :

- nombre maximal de votes auxquels il souhaite participer par mois,
- fréquence des notifications,
- nombre de projets mensuels qu’il accepte de présélectionner ou d’évaluer,
- ou encore le type de thématiques sur lesquelles il souhaite être consulté en priorité.

Ce paramétrage permet d’optimiser l’engagement sans générer de fatigue démocratique, et d’assurer une meilleure répartition des contributions au sein de la communauté.
Ce fonctionnement garantit également **un droit d’accès total sans obligation d’engagement**, et **valorise** tous les types de participation.

Des outils numériques au service de l’inclusion

L’application est pensée pour faciliter l’adhésion, l’appropriation et favoriser l’engagement progressif. Elle permettra :

- de voter facilement depuis son espace membre,
- de consulter l’historique des décisions,
- de participer à des débats ouverts ou à des contributions thématiques,
- d’être notifié des temps forts à venir.

Un accompagnement humain est prévu pour éviter que les outils deviennent un frein (tutoriels, assistance, relais locaux).

Des formats physiques et des temps collectifs réguliers

Pour compléter la plateforme numérique, **des temps d’échange en présentiel, ou visioconférence si nécessaire, seront organisés**, selon les territoires et la disponibilité des membres :

- **réunions** locales ponctuelles ou régulières (selon émergence des cercles locaux),
- **forums** citoyens ou ateliers collaboratifs,
- **interventions** en milieu scolaire, associatif ou professionnel pour nourrir la dynamique.

Le numérique est un levier, pas une limite : le projet vise un équilibre entre ancrage territorial et accessibilité nationale.

Gamification, reconnaissance et motivation

Pour favoriser l’engagement, des **mécanismes de reconnaissance symbolique** seront mis en place, sans créer de hiérarchie :

- badges ou statuts visibles dans l'espace membre (ex : "proposant·e régulier·e", "ambassadeur·rice local·e", etc.)
- accès à des espaces contributifs élargis (facilitation, co-design, etc.)
- remerciements publics et valorisation des contributions dans les bilans collectifs.

Des **systèmes de parrainage** (pour accueillir les nouveaux membres), de **défis participatifs**, ou encore de **paliers d'activité collective** pourront être testés, dans un esprit de "jeu coopératif".

Archivage et mémoire des décisions

Toutes les décisions votées, propositions débattues et orientations adoptées feront l'objet d'un **archivage accessible et indexé**, consultable par tous les membres.
L'objectif est de :

- garantir la traçabilité des choix collectifs,
- permettre un retour critique sur les évolutions passées,
- favoriser la transmission entre générations de membres et territoires.

3.4 Prévention des dérives & sécurisation de la gouvernance

Une **gouvernance démocratique** sans garanties solides peut dériver.
Pour **préserver la confiance, éviter la paralysie, et protéger le projet de toute captation**, *1 euro par Moi* s'engage à mettre en place **une série de contrepoids, de garde-fous et de mécanismes correctifs**, activables en cas de besoin, sans complexifier inutilement le fonctionnement courant.

Risques identifiés et anticipés

Plusieurs types de dérives potentielles ont été identifiés :

- **Captation du pouvoir** par un petit groupe de membres ou l'équipe projet.
- **Paralysie décisionnelle**, due à des blocages répétés ou des quorum inatteignables.
- **Inactivité démocratique** (faible participation, décisions déléguées par défaut).
- **Manipulation des votes ou désinformation** dans les débats.
- **Éloignement des principes fondateurs** (éthique, transparence, partage du pouvoir).

Règles renforcées pour les décisions sensibles

Des **majorités qualifiées** ou **des seuils spécifiques seront exigés pour les décisions structurantes** :

- **majorité qualifiée des 2 tiers** (par ex. changement de président, modification de la charte fondatrice ,etc.),
- **périodes de consultation obligatoire** avant validation définitive (temps de débat public),
- **seuil de déclenchement pour certains votes** (ex. révision des statuts, affectation exceptionnelle de fonds).

Cela permet d'éviter qu'un petit nombre décide pour l'ensemble, tout en rendant les décisions faisables.

Droit d'alerte et motion de censure

Tout membre peut **signaler un manquement aux engagements démocratiques**. Une procédure d'examen est prévue, pouvant aller jusqu'à :

- la **suspension d'une décision**,
- un **vote exceptionnel** ouvert à tous les membres,
- la **saisine d'un comité indépendant**.

Rotation et limitation des responsabilités

Pour éviter **la cristallisation du pouvoir,** certaines fonctions seront soumises à :

- **règles de non-cumul des responsabilités** dans la SCIC,
- **mandats non renouvelables plus de deux fois consécutivement**,
- **possibilité de tirage au sort** pour certaines fonctions représentatives,

Comité de veille éthique indépendant

Un **comité de veille**, composé de membres tirés au sort et de membres externes qualifiés (par ex. universitaires ou membre de l'Union nationale des SCOP et SCIC), aura pour mission :

- de **surveiller le respect des principes fondateurs** (égalité, usage démocratique de l'argent, etc.),
- de **rendre des avis publics** sur des décisions contestées ou sensibles,
- **d'agir comme tiers de confiance** en cas de conflit ou de soupçon de dérive.

Ce comité ne détient pas de pouvoir de veto, mais peut proposer un gel temporaire, un retour à la délibération ou une enquête ouverte.

Dispositif de médiation et de résolution des conflits

Un espace de médiation sera formalisé pour résoudre les conflits internes (entre membres, avec l'équipe, ou sur un projet soutenu), en s'appuyant :

- **sur des tiers internes formés** ou **externes** mobilisables,
- sur **une charte** de médiation et de respect mutuel,
- sur **un droit à l'explication, au désaccord**, mais pas à la violence.

Ce dispositif vise à préserver le lien collectif même en cas de tension.

3.5 Fonctionnement démocratique en phase 0 et consolidation

Une gouvernance temporaire pour garantir un démarrage structuré

Au lancement du projet, il est nécessaire de **sécuriser la phase d'amorçage** sans prétendre installer immédiatement l'ensemble du dispositif démocratique.
La démocratie ne s'improvise pas : elle se construit.
Pour cela, *1 euro par Moi* adoptera **un fonctionnement transitoire spécifique**, pensé comme une période de mise à l'épreuve, d'ajustement et de montée en puissance collective.

Une gouvernance adaptée à la phase d'expérimentation

Durant la phase 0, **la gouvernance prendra la forme d'un cadre provisoire à responsabilité partagée, avec :**

- **une équipe projet identifiée**, garante du lancement technique, juridique, financier et relationnel du fonds,
- **un cercle moteur élargi**, composé de membres fondateurs et de premiers volontaires impliqués, jouant un rôle de relais, de conseil et de co-construction,
- **une ouverture progressive à la participation**, via des consultations, des votes tests, des ateliers contributifs et des outils numériques en rodage.

Cette organisation provisoire a vocation à **préparer et accompagner l'émergence d'un cadre démocratique pérenne**, co-validé collectivement.

Des jalons progressifs pour enclencher le passage vers le modèle final

La transition vers la gouvernance complète fera l'objet d'**un calendrier jalonné, soumis à l'approbation des membres fondateurs avant le lancement public**. Ces jalons fixeront des **objectifs** étalonnés et vérifiables, par exemple :

- **atteinte d'un certain nombre de membres** actifs ou de **flux mensuel régulier,**
- **validation d'un texte de référence** structurant les rôles et processus,
- **organisation de premiers votes tests** (à impact symbolique ou partiel),
- **constitution d'un noyau stable** de membres impliqués dans les cercles.

Chacun de ces jalons servira à enclencher la montée en charge de la gouvernance participative, en assurant la stabilité du projet sans bloquer son évolution démocratique.

Garanties associées à ce cadre transitoire

Pour éviter toute dérive ou verrouillage pendant cette phase sensible, **plusieurs garanties démocratiques seront activées** :

- **durée strictement limitée** de la gouvernance transitoire,
- **publication complète** des décisions prises durant la phase 0,
- **intégration de représentants des membres volontaires** dans le processus de consolidation,
- engagement formel à organiser **une Assemblée Générale constitutive**, qui validera le fonctionnement définitif et pourra amender tout choix provisoire.

Ce cadre sera **documenté dès le départ et rendu public** dans le dossier de lancement, afin de préserver **la confiance, la transparence et la légitimité** du projet.

Co-construction du fonctionnement cible

À l'issue de cette phase, l'ensemble des membres seront appelés à :

- **valider ou ajuster les règles** de gouvernance,
- **élire ou tirer au sort** les premiers représentants des cercles thématiques ou éthiques,
- **définir les modalités** d'implication, de vote, de contrôle.
- **Approuver les grands principes** régissant l'affectation du fonds

Ce processus culminera dans **une Assemblée Générale fondatrice,** marquant l'entrée dans le cadre démocratique complet, tel que décrit dans les blocs précédents (3.1 à 3.4).

3.6 Ancrage territorial et relais locaux

Une démocratie vivante passe aussi par le terrain.
Le projet *1 euro par Moi* ne vise pas uniquement une communauté numérique dispersée, mais entend **s'implanter dans les territoires**, là où les besoins émergent, où les solidarités se construisent et où l'impact des projets peut être directement visible. **Cet ancrage local est une condition de réussite à long terme,** tant pour la mobilisation que pour la légitimité démocratique du fonds.

Mise en place progressive de cercles locaux

Dès que la dynamique le permettra, **des cercles locaux seront proposés dans les territoires les plus actifs**. Ces cercles pourront prendre des **formes variées**, selon les ressources et les volontés locales :

- **Groupes de membres autonomes**, animant des rencontres, relayant l'information, et favorisant la participation.
- **Partenariats avec des lieux identifiés** (tiers-lieux, cafés associatifs, structures de l'ESS) pour servir de point d'ancrage.
- **Cercles géographiques ou thématiques mixtes**, mêlant membres, porteurs de projets et acteurs associatifs locaux.

Ces cercles ne remplaceront pas la plateforme nationale, mais agiront comme **relais humains**, vivants et contextualisés de la gouvernance.

Rôles et fonctions des relais locaux

Les **relais territoriaux** auront pour mission :

- de **mobiliser** de nouveaux membres dans leur environnement,
- de **faire remonter des initiatives locales** susceptibles d'être soutenues,
- d'**organiser ou co-animer des événements** participatifs, votations physiques, présentations de projets,
- de **tester et enrichir les outils participatifs du fonds** (supports pédagogiques, ateliers contributifs, etc.).

Ils participeront à une forme de démocratie de proximité, en lien direct avec les enjeux spécifiques du territoire.

Conditions d'émergence et de légitimation

Pour éviter toute forme de structuration opportuniste ou inégale, l'émergence des cercles locaux devra répondre à des conditions transparentes :

- **un nombre minimal de membres actifs** dans la zone,
- **une validation du cercle** par un vote ou une déclaration collective ouverte,
- **un cadre éthique partagé avec la charte** du projet national,
- **un droit de contrôle croisé** (les cercles peuvent être suspendus en cas de dérive).

L'objectif est de garantir que chaque cercle soit légitime, utile, et aligné avec les valeurs du projet.

Exemples de formats hybrides testables

Plusieurs formats pourront être expérimentés selon les territoires :

- **Assemblées de quartier** ou de bassin de vie, organisées 2 à 4 fois par an,
- **Comités citoyens** tirés au sort localement, pour prioriser des projets ou questionner des usages,
- **Cafés citoyens ou permanences régulières** dans des lieux partenaires,
- **Micro-votes physiques synchronisés avec la plateforme** pour impliquer des publics éloignés du numérique.

Articulation avec la gouvernance nationale

Les cercles locaux ne sont pas des structures autonomes, mais **des organes contributifs** reliés à la gouvernance centrale. Ils peuvent :

- **proposer des projets** à soutenir localement,
- **participer à l'animation des votes** ou à l'accompagnement des porteurs,
- **co-produire des outils ou méthodologies** diffusables nationalement,
- **être intégrés à des espaces d'échange transversaux**, type forum des territoires, rencontres annuelles, etc.

L'ambition à terme est de **construire une intelligence collective distribuée**, où le national s'enrichit du local, et réciproquement.

PARTIE 4 – Architecture juridique et institutionnelle

Du fait de son ambition d'ampleur, *1 euro par Moi* ne peut reposer sur des fondations fragiles.
Pour **garantir sa légitimité, sa pérennité et sa capacité d'action, il est essentiel de lui associer une architecture juridique à la fois robuste, lisible et conforme à ses principes.**
Ce cadre ne se résume pas à une formalité administrative. Il constitue au contraire **un levier stratégique, qui conditionne**:

- **la transparence** de la gouvernance,
- **la reconnaissance du projet comme structure d'intérêt collectif**,
- **la sécurisation** des contributions, des flux et des décisions,
- **la capacité à prêter, investir, contractualiser, recruter**,
- **la protection durable du projet** contre toute dérive ou reprise opportuniste.

Le choix a été fait d'adopter **une SCIC** (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) sous forme de SAS, avec un calibrage statutaire visant à **neutraliser toute lucrativité individuelle**. Ce format, à la fois rigoureux et adaptable, permet d'**ancrer le projet dans l'économie sociale et solidaire**, tout en offrant la souplesse requise pour déployer une gouvernance numérique massive, fluide et évolutive.

Cette partie explicite les fondements juridiques du projet, les dispositifs statutaires clés, les droits des membres, les obligations réglementaires, ainsi que les points de vigilance à anticiper avant l'immatriculation.
Elle pose les bases concrètes d'un **outil collectif sécurisé et démocratique, pensé pour durer et piloté par ses propres membres.**

4.1 Pourquoi une SCIC SAS ?

Le choix d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) prenant la forme juridique d'une SAS (Société par Actions Simplifiée) n'est pas un hasard. Il est le **fruit d'une réflexion approfondie, croisant trois exigences fondatrices du projet :**

- **la volonté d'agir collectivement**, avec des outils juridiques permettant une gouvernance démocratique, partagée et transparente,
- **la nécessité de disposer d'un cadre souple et adaptable**, capable d'accompagner la montée en puissance progressive du projet, sans rigidités inutiles,
- **le besoin de construire un outil économique robuste**, en capacité de contractualiser, d'employer, de prêter, d'investir.

Une coopérative… plutôt qu'une association

Le projet *1 euro par Moi* ne repose pas sur un collectif militant ou un appel à la générosité ponctuelle. Il construit **un outil économique citoyen**, dont l'impact dépendra de sa solidité juridique autant que de sa puissance collective.

Le format associatif, initialement envisagé pour sa simplicité et sa légitimité sociale, a finalement été écarté pour plusieurs raisons :

- **trop limité en matière de contractualisation économique** (prêts, apports, investissements),

- **gouvernance n'apportant pas intrinsèquement les garanties requises** pour une démocratie massive et fluide,
- **moindre reconnaissance comme acteur économique à part entière** auprès de certains partenaires publics ou financiers.

Une SCIC pour incarner l'intérêt collectif

La SCIC permet de sanctuariser la mission d'intérêt collectif du projet en l'inscrivant dans ses statuts. Elle oblige à associer **plusieurs parties prenantes dans la gouvernance** (contributeurs, partenaires, salariés notamment) et **garantit que l'objet social ne pourra jamais être détourné au profit d'intérêts particuliers**.
C'est une forme juridique issue de l'économie sociale et solidaire, reconnue par la loi, et dont la légitimité repose autant sur ses finalités que sur ses mécanismes.

Le choix de la forme SAS : souplesse et évolutivité

En optant pour une SCIC sous forme de SAS, le projet bénéficie d'une plus grande liberté statutaire :

- **gouvernance adaptable aux besoins** (modalités de vote, quorum, délégation…) ;
- **capacité à structurer une gouvernance numérique hybride** (application, votes thématiques, panels…) ;
- **articulation plus fluide avec les partenaires** (entreprises, collectivités, structures de l'ESS) ;
- **facilité d'ouverture du capital social**, sans dilution du pouvoir démocratique.

Cette forme **est particulièrement adaptée aux projets innovants**, évolutifs, qui souhaitent associer des milliers de personnes sans complexifier excessivement la prise de décision.

Une structure pensée pour durer

Le choix d'une **SCIC SAS incarne une ambition claire** : créer **une structure pérenne, démocratique et efficace**, capable de soutenir des centaines d'initiatives tout en maintenant une rigueur juridique et politique exemplaire.

Elle offre **les fondations nécessaires pour porter le fonds dans le temps long, accueillir la croissance, sécuriser les engagements, et garantir que chaque euro versé serve un objectif d'intérêt collectif, dans un cadre piloté, auditable et ouvert.**

Les éléments techniques, fiscaux et institutionnels associés à ce choix sont détaillés dans les blocs suivants.

4.2 Une finalité non lucrative construite (et non reconnue formellement)

Le projet *1 euro par Moi* revendique **une finalité non lucrative claire** : aucun enrichissement individuel, aucune distribution de dividendes, aucune captation privée des excédents.
L'ensemble des ressources est mobilisé au service d'un intérêt collectif, dans une logique de transparence, de solidarité et de gouvernance partagée.

Toutefois, il est important de préciser que **cette orientation non lucrative**, bien que factuellement verrouillée, **ne bénéficie pas d'une reconnaissance juridique automatique dans le cadre d'une SAS — même sous statut SCIC.** En droit, seule une association, une fondation ou une structure spécifiquement habilitée peut être qualifiée de "structure non lucrative" au sens fiscal et réglementaire du terme.

Ce que cela implique concrètement

La SCIC SAS *1 euro par Moi* est donc **une structure de forme commerciale, mais à fonctionnement désintéressé, encadrée par un ensemble de dispositions statutaires qui en garantissent la non-lucrativité réelle :**

- **Interdiction de toute distribution de dividendes** aux sociétaires, y compris indirecte ou déguisée,
- **Réaffectation intégrale des excédents à l'objet social ou en réserves impartageables**,
- **Blocage statutaire des clauses essentielles** (objet social, lucrativité, répartition des résultats), **modifiables uniquement par une majorité** qualifiée ou dans un cadre collectif strictement défini,
- **Encadrement de la revente de parts sociales, sans valorisation spéculative possible**.

Ces dispositions permettent de **neutraliser tout détournement lucratif,** même en l'absence de reconnaissance formelle du statut non lucratif.

Une orientation assumée et juridiquement sécurisée

Ce positionnement hybride permet :

- **d'assurer une cohérence totale avec les valeurs du projet** ;
- **de revendiquer une gouvernance désintéressée** et d'intérêt général ;
- **de sécuriser la structure dans la durée**

Cette orientation sera clairement affichée dans les statuts, dans la charte, et dans les documents publics de la SCIC. Un accompagnement juridique et comptable spécifique sera mobilisé lors du montage, pour garantir la conformité du modèle avec la législation en vigueur, et permettre, le cas échéant, une reconnaissance progressive par les administrations compétentes.

4.3 Article L. 210-10 du Code de commerce : cadre structurant sans agrément préalable

Le statut de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) repose sur **l'article L. 210-10 du Code de commerce, qui en définit les grands principes**. Il s'agit d'un cadre juridique spécifique destiné à encadrer des structures à gouvernance partagée, dont l'objet social présente un caractère d'utilité sociale ou d'intérêt collectif. **Ce statut offre une reconnaissance claire de la finalité du projet, tout en imposant des règles de fonctionnement précises.**

Ce que prévoit la loi

L'article L. 210-10 impose plusieurs conditions à toute société souhaitant se constituer en SCIC :

- **un objet social d'intérêt collectif**, expressément défini et vérifiable,

- **une gouvernance multipartite**, reposant sur plusieurs collèges représentant les parties prenantes du projet (fondateurs, salariés, usagers, partenaires…) ;
- **la répartition impartageable des réserves** : les excédents ne peuvent en aucun cas être redistribués sous forme de dividendes ou de plus-value ;
- **l'ouverture du capital** aux personnes physiques, morales, ou collectivités publiques, selon des règles définies dans les statuts.

Suppression de l'agrément préfectoral : une avancée majeure

Jusqu'en 2012, la création d'une SCIC nécessitait l'obtention d'un agrément préfectoral préalable, délivré après instruction par la DREETS.

Cette procédure, souvent longue, pouvait retarder la mise en œuvre concrète des projets. Depuis la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012, cette obligation a été supprimée.

Désormais, aucun agrément n'est requis pour constituer une SCIC. L'immatriculation est réalisée directement au greffe, comme pour toute société classique. Ce changement permet :

- **une constitution rapide** de la société,
- **l'entrée immédiate des collectivités publiques au capital** dès la création,
- **un allègement des démarches administratives**, sans renoncer aux exigences de fond.

Le contrôle est désormais a posteriori : les services de l'État (préfecture, DREETS) peuvent intervenir en cas de non-respect des règles légales applicables aux SCIC, notamment en matière de gouvernance ou de répartition des résultats.

Des obligations juridiques et structurelles à anticiper

Malgré l'assouplissement procédural, **le statut de SCIC impose toujours un ensemble d'obligations spécifiques qui peuvent engendrer des coûts** (directs ou indirects) :

Obligation structurelle	Coût estimé	Commentaire
Rédaction renforcée des statuts SCIC	1 500 – 3 000 €	Nécessite un accompagnement juridique spécialisé (pluri-collèges, clauses verrouillées…)
Organisation multipartite (collèges, AG, représentations croisées)	Variable	Animation, logistique, participation, outils démocratiques
Comptabilité coopérative renforcée	1 500 – 4 000 €/an	Commissaire aux comptes obligatoire dès dépassement de seuils réglementaires
Publication et dépôt des comptes	≈ 100 – 200 €/an	Frais de greffe et obligations légales de publicité

Ces obligations sont le corollaire logique du haut niveau de crédibilité qu'offre la SCIC auprès des partenaires, financeurs ou collectivités. Elles renforcent la lisibilité du projet, sa transparence, et la confiance des membres et du public.

Un cadre exigeant, pleinement cohérent avec l'ambition

Le choix de s'inscrire dans le cadre juridique de l'article L. 210-10 traduit la volonté d'articuler rigueur structurelle et ambition politique. La SCIC ainsi constituée :

- empêche toute dérive spéculative ou privatisation du projet,
- garantit une gouvernance inclusive et équilibrée,
- permet d'agir comme un véritable acteur économique citoyen, reconnu dans l'écosystème de l'ESS.

Ce cadre n'est ni un habillage juridique, ni une formalité administrative : c'est un pilier à part entière du projet, au même titre que la transparence financière ou la démocratie participative.
Il contribue à faire de 1 euro par Moi un outil de transformation crédible, protégé, durable — et donc réplicable.

4.4 Statuts, charte et documents de référence

Le cadre juridique de *1 euro par Moi* repose sur **un dispositif statutaire clair, verrouillé et lisible, conçu pour garantir la transparence, la stabilité et la non-lucrativité de la structure**. Mais au-delà des seuls statuts, c'est l'ensemble de l'écosystème documentaire du projet qui participe à sa solidité et à son intégrité.

Les statuts : colonne vertébrale juridique de la SCIC

Les **statuts de la SCIC SAS constituent le socle juridique** de la structure. Ils précisent :

- **l'objet social d'intérêt collectif** (finalités, types d'actions soutenues, non-lucrativité…),
- **la composition des collèges de sociétaires et leurs droits** respectifs,
- **les modalités de répartition des résultats** (réaffectation intégrale à l'objet social ou en réserves impartageables),
- **les conditions d'adhésion, de retrait et de transfert de parts**,
- **les règles de gouvernance** : fonctionnement des assemblées, droits de vote, quorum, répartition des responsabilités,
- **les clauses de verrouillage** : modification soumise à majorité renforcée sur les points structurants (présidence, charte, affectation des excédents…).

Ces statuts sont conçus pour protéger le projet dans le temps long, tout en laissant une marge d'évolution démocratiquement encadrée.

La charte fondatrice : boussole politique et éthique

En complément des statuts, **une charte fondatrice** formalise les valeurs, principes, engagements et lignes rouges du projet. Elle agit comme **une référence politique et symbolique**, qui guide les décisions stratégiques, oriente la sélection des projets, et structure les relations avec les membres, partenaires ou prestataires.

Cette charte inclura notamment :

- les **engagements en matière de transparence, d'inclusion, de démocratie, d'ancrage territorial, de responsabilité écologique** ;
- les **critères éthiques** pour l'usage des fonds (prêts, dons, investissements) ;

- les principes d'animation communautaire et de reconnaissance de l'engagement.

La charte pourra être annexée aux statuts ou adoptée par l'AG, avec un niveau d'opposabilité précisé juridiquement.

Les documents internes et opérationnels

Plusieurs documents de référence viendront compléter le dispositif, pour encadrer le fonctionnement quotidien de manière lisible et opposable :

- un règlement intérieur : précisant les modalités de vote, de désignation, de consultation, d'usage des outils numériques… ,
- un cadre d'éligibilité des projets financés : grilles d'analyse, critères d'exclusion, règles de priorisation…,
- une grille de seuils d'activation et d'engagement (liée aux flux mensuels et aux paliers d'adhésion),
- un protocole de transparence : modalités de publication des décisions, des comptes, des affectations, des flux,
- un cadre de sélection et de contrôle des placements : compatible avec la charte et les critères d'exclusion fixés en amont.

Un socle documentaire cohérent et évolutif

Ce corpus de documents vise à articuler **rigueur juridique, lisibilité démocratique et exigence éthique**. Il permet à chaque membre, partenaire ou observateur de comprendre :

- comment le projet fonctionne concrètement,
- quelles garanties sont mises en place,
- et selon quels principes les décisions sont prises.

Ce socle sera finalisé avant l'immatriculation de la SCIC, en lien avec les membres fondateurs et les partenaires pressentis. Il sera **évolutif, mais chaque évolution devra respecter les principes inscrits dans la charte et les statuts**, garantissant ainsi la continuité de l'esprit du projet, au-delà des personnes.

4.5 Organisation en collèges et gouvernance multipartite

La SCIC repose sur un principe fondamental : **associer plusieurs catégories de parties prenantes à la gouvernance**, en reconnaissant la diversité des apports financiers, humains, institutionnels, territoriaux. Ce fonctionnement par collèges permet de structurer une gouvernance équilibrée, représentative et démocratique, tout en assurant **une protection contre les déséquilibres de pouvoir ou les logiques d'appropriation.**

Trois collèges au démarrage

Le projet *1 euro par Moi* prévoit une organisation fondée sur trois collèges distincts, complémentaires et évolutifs :

1. **Collège des salariés et personnes impliquées professionnellement**

- Le collège des salariés et des personnes impliquées professionnellement regroupe les salariés de la société ainsi que toute personne apportant, de manière régulière et durable, une contribution professionnelle à son activité (porteurs du projet, associés travailleurs indépendants, prestataires récurrents, etc.).
- Dispose de **droits renforcés temporairement**, afin d'assurer la stabilité juridique, éthique et politique dans les premières phases.

2. **Collège des contributeurs sociétaires**
   - Regroupe les membres cotisants ayant choisi de devenir sociétaires en souscrivant une ou plusieurs parts sociales.
   - Représente le cœur démocratique du projet : ceux qui contribuent et souhaitent participer durablement à son pilotage.
   - Peut inclure des usagers, bénévoles, porteurs de projet ou citoyens mobilisés.

3. Collège des partenaires
   - Destiné aux structures morales soutenant ou accompagnant le projet (collectivités, réseaux de l'ESS, fondations, établissements d'accompagnement…).
   - Voix minoritaire et encadrée : leur rôle est de renforcer l'ancrage territorial, stratégique ou opérationnel, **sans prise de pouvoir sur les orientations du fonds.**

Cette structure permet de **garantir un pilotage centré sur les membres,** tout en intégrant les partenaires et en préservant la continuité des valeurs portées par les fondateurs.

Une pondération adaptée à chaque phase

La répartition des droits de vote entre collèges sera précisée dans les statuts. Elle pourra évoluer avec la montée en puissance du projet. Exemple de répartition envisagée en phase initiale :

- 40 % des droits de vote pour le collège des salariés et personnes impliquées professionnellement
- 40 % pour le collège des contributeurs sociétaires,
- 20 % pour le collège des partenaires.

Cette **pondération équilibrée** :
- permet de garantir une gouvernance inclusive dès le départ,
- sécurise le projet contre une dilution prématurée,
- et crée les conditions d'un transfert progressif du pouvoir vers les membres cotisants à mesure que le projet se déploie.

Une **clause de révision automatique** pourra être inscrite dès qu'un seuil d'adhésion est franchi (ex. : 10 000 cotisants sociétaires), afin que la pondération des collèges évolue au profit des contributeurs sociétaires..

Une articulation avec la gouvernance numérique

La gouvernance par collèges statutairement inscrite dans la SCIC sera complétée par une gouvernance numérique massive, portée par l'application dédiée (cf. Partie 5).

Cette double structure permet :

- d'articuler **la représentation institutionnelle** (AG, CA, votes stratégiques),
- avec une **démocratie participative directe** (votes thématiques, panels, consultations, classements…),

Les contributeurs non-sociétaires (cotisants non associés) pourront ainsi **participer activement aux décisions,** selon des modalités spécifiques à l'application, sans être juridiquement sociétaires.

Une gouvernance multi-niveaux, structurante et ouverte

Le modèle de gouvernance par collèges permet de concilier :

- **sécurité du pilotage fondateur,**
- **inclusion progressive des membres dans les choix structurants**,
- **ancrage territorial et partenarial**,
- et **transparence de la représentativité**.

Ce système n'a pas vocation à figer les rôles : il doit évoluer avec le projet, être révisable collectivement, et refléter au plus juste la dynamique réelle du fonds.

Les modalités précises d'entrée dans un collège, de transition entre collèges, ou de renouvellement des représentants **seront détaillées dans le règlement intérieur et dans la charte de gouvernance**.

4.6 Statuts et droits des différents membres

Le projet *1 euro par Moi* repose sur une vision inclusive de l'engagement : chacun **peut participer selon ses moyens, ses envies, et sa temporalité**. Cette souplesse n'exclut pas une structuration juridique claire. Plusieurs statuts de membres coexistent, chacun ouvrant à des droits et responsabilités spécifiques, dans un cadre lisible et évolutif.

Une typologie accessible et unifiée

L'objectif est de permettre **une montée en implication progressive**, sans créer de barrières inutiles. Le statut de membre cotisant devient la base commune à toute personne ayant contribué via l'application. **Deux niveaux d'implication fonctionnelle peuvent ensuite se distinguer naturellemen**t.

Statut	Description	Droits principaux
Membre cotisant	Toute personne ayant versé une contribution via l'application, avec un compte actif	Accès au tableau de bord personnel, information sur l'usage du fonds, participation aux votes et consultations
Membre observateur	Utilise l'application, suit les affectations, mais ne prend pas part activement aux décisions	Suivi des flux, transparence, notifications
Membre actif	Participe régulièrement aux votes, propose des projets, commente les consultations	Participation directe à la gouvernance numérique, reconnaissance symbolique et fonctionnelle
Sociétaire	Personne physique ou morale ayant souscrit au capital social de la SCIC	Droit de vote en AG, éligibilité aux instances de gouvernance, représentation en collège

Partenaire sociétaire	Structure morale soutenant activement le projet (collectivité, réseau ESS, fondation…)	Voix encadrée au sein du collège partenaires, participation aux AG selon modalités définies

Ces statuts ne sont **ni hiérarchiques, ni figés** : une même personne peut être membre cotisant, sociétaire, et membre actif. L'important est que **les droits soient corrélés à l'engagement réel, dans un cadre lisible et équitable.**

Des droits protégés et des responsabilités limitées

Tous les membres bénéficient de **garanties statutaires ou internes** :
Ce système de statuts permet :

- **absence de responsabilité financière** au-delà de leur part sociale, pour les sociétaires,
- **protection des données personnelles et de l'identité numérique**, y compris pour les contributeurs observateurs,
- **accès à l'information** : publication des comptes, décisions budgétaires, règles de fonctionnement,
- **droit d'alerte ou de recours**, selon les procédures prévues par le règlement intérieur.

Une implication évolutive, soutenue par les outils numériques

La distinction **entre observateur et actif** n'est pas formalisée juridiquement, mais traduite dans l'interface de l'application :

- via des seuils symboliques d'engagement (ex. : X votes ou connexions),
- par des outils de visualisation (badges, rôles, jauges d'implication),
- et potentiellement par un système de délégation démocratique pour les membres souhaitant être représentés.

Cette progressivité est au cœur du modèle, et permet une **démocratie fluide, massive et inclusive**, sans sacrifier la lisibilité.

Une gouvernance lisible et protectrice

- **d'éviter les confusions entre donateur ponctuel et acteur décisionnaire**,
- **de prévenir les déséquilibres de pouvoir**,
- de **valoriser l'engagement sans exclure la participation minimale**.

Cette clarté dans les droits et rôles des membres constitue l'un des socles de la robustesse démocratique du projet.

4.7 Cadre fiscal et comptable

Le choix d'une structuration en **SCIC SAS à but non lucratif construit statutairement** induit un positionnement juridique hybride. La structure relève du droit des sociétés commerciales, tout en adoptant des pratiques coopératives, **désintéressées et démocratiques propres à l'Économie**

Sociale et Solidaire (ESS). Cela implique un **calibrage fiscal et comptable rigoureux**, pour sécuriser l'ensemble des flux et éviter toute requalification défavorable.

Imposition à l'impôt sur les sociétés (IS)

Par défaut, la SCIC SAS est soumise à **l'impôt sur les sociétés** (IS). Toutefois, **les excédents non distribués, affectés intégralement à l'objet social ou mis en réserve impartageable**, peuvent permettre :

- une **optimisation légale du résultat imposable**,
- une gestion prudente et solidaire dans le respect des valeurs du projet.

Un accompagnement expert sera mobilisé pour permettre, autant que possible, l'application de **mesures d'atténuation de l'IS**, à travers :

- l'utilisation de comptes d'affectation spécifique (par exemple : fonds de solidarité, réserves réglementées),
- une comptabilité analytique rigoureuse permettant de distinguer les usages non lucratifs.

TVA : soumission des flux perçus

La SCIC étant une société commerciale, elle est **par défaut assujettie à la TVA**. Cela concerne :

- les contributions perçues via l'application (dès lors qu'elles ne sont pas assimilables à des dons, voir ci-dessous),
- les prestations vendues éventuellement à des tiers (animations, accompagnements…),
- les revenus d'éventuelles activités accessoires.

Une attention particulière devra être portée sur :

- **la qualification juridique des contributions** : si elles ne donnent lieu à aucune contrepartie individualisée, et sont affectées à une mission d'intérêt général, leur assujettissement à TVA pourrait être évité,
- **le respect du formalisme fiscal** : mentions obligatoires, seuils de franchise, déclarations régulières.

Ce point fera l'objet d'**une analyse détaillée avec un cabinet comptable spécialisé**, pour garantir la conformité et optimiser le traitement fiscal.

Inéligibilité à la déduction fiscale sur dons

La SCIC SAS ne peut **délivrer de reçus fiscaux ouvrant droit à réduction d'impôt** pour les personnes physiques ou morales. Ce point constitue **une différence majeure avec une structure associative** ou reconnue d'intérêt général.

Cela implique que :

- les contributions des membres **ne pourront pas être qualifiées de dons fiscalement déductibles**,
- **la communication doit être limpide** sur ce point, pour éviter toute confusion ou mauvaise attente.

En contrepartie, l'absence d'incitation fiscale pourra être compensée par des mécanismes de reconnaissance, de valorisation symbolique, ou d'impact social mesurable, directement visibles dans l'application.

Comptabilité coopérative et obligations spécifiques

En tant que SCIC SAS, la structure devra tenir une comptabilité conforme aux obligations des sociétés commerciales, avec certaines particularités propres à l'ESS :

- **Tenue d'une comptabilité d'engagement,** annuelle, certifiée par un cabinet comptable ;
- **Nomination d'un.e commissaire aux comptes obligatoire** si les seuils sont franchis (effectif, bilan, chiffre d'affaires),
- **Comptabilité analytique recommandée** pour distinguer les grands postes (prêts, dons, fonctionnement, capitalisation…) et assurer la lisibilité interne,
- **Publication annuelle des comptes** au greffe du tribunal de commerce,
- **Production d'un rapport de gestion i**ntégrant l'impact social (article L. 210-10 du Code de commerce).

Une stratégie comptable au service du projet

Le cadre fiscal et comptable n'est pas une contrainte abstraite : c'est **un levier stratégique de sécurisation et de crédibilité**. Il permet :

- de garantir aux membres la bonne utilisation de chaque euro,
- de nouer des partenariats publics ou privés sur des bases claires et conformes,
- de prévenir toute requalification ou contentieux administratif.

Une **convention d'accompagnement comptable** sera mise en place dès le montage, avec un cabinet spécialisé ESS, pour assurer un pilotage rigoureux, fluide et intelligible de l'ensemble des flux.

4.8 Protection du projet et verrouillage des principes fondateurs

L'un des objectifs centraux de la structuration en SCIC SAS est de **protéger le projet contre les dérives possibles** : captation, dérive lucrative, prise de pouvoir par une minorité d'actionnaires, ou perte de sens au fil du temps. Pour cela, **un ensemble de mécanismes statutaires et politiques** seront intégrés dès la création, afin d'**inscrire les principes fondateurs dans la durée**.

Verrouillage statutaire des points non négociables

Plusieurs éléments seront inscrits dans les statuts comme **clauses à majorité renforcée**, ou inaccessibles à une modification à majorité simple, **afin de préserver les piliers du projet** :

- **Affectation des excédents strictement interdite** vers des dividendes ou plus-values individuelles,
- **Répartition des réserves en cas de dissolution** vers une structure partageant les mêmes valeurs, et non vers les sociétaires,
- **Objet social d'intérêt collectif clairement défini** et non réductible à une finalité marchande,
- **Principe de gouvernance multipartite**, avec un équilibre entre collèges et une représentation des membres cotisants,
- **Charte fondatrice intégrée aux statuts** ou annexée avec reconnaissance statutaire explicite,
- **Clause de désignation du président**, soumise à **une majorité qualifiée**.

Ces verrouillages permettent de **garantir l'indépendance du projet**, même en cas de changement de direction, d'ouverture du capital à de nouveaux acteurs ou de croissance rapide.

Intégration d'un comité de veille éthique

Pour veiller au respect de l'esprit du projet et de la charte dans le temps long, **un comité de veille éthique et stratégique** pourra être constitué. Il aura pour missions :

- **d'émettre un avis public** sur toute évolution majeure des statuts, du modèle économique ou de la gouvernance ;
- **d'alerter les membres en cas de dérive** par rapport aux principes fondateurs ;
- **de produire un rapport annuel de cohérence** accessible à tous les membres.

Ce comité pourra être composé de personnes élues par les membres, de personnalités qualifiées externes ou d'anciens membres fondateurs.

Clause de non-revente des parts à but spéculatif

Même si les parts sociales d'une SCIC SAS sont cessibles, les statuts pourront encadrer strictement :

- **le prix de cession** (limité à la valeur nominale),
- **les bénéficiaires autorisés** (exclusion de tout tiers à but lucratif non agréé),
- **le droit de préemption de la coopérative** ou des sociétaires en cas de sortie.

Cela évite toute tentative d'entrée opportuniste dans le capital ou de prise de contrôle indirecte.

Anticipation de la croissance et de la transmission

L'ambition du projet appelle **une projection dans le temps long**. Il est donc essentiel de prévoir :

- **des clauses de renouvellement des représentants fondateurs**, pour éviter toute personnalisation du pouvoir,
- **une procédure transparente de révision de la charte** si des ajustements sont nécessaires, avec consultation massive des membres,
- **des outils de documentation et d'archivage** permettant aux nouvelles générations de comprendre les fondements du projet.

Préserver l'esprit sans figer le mouvement

Le verrouillage ne doit pas devenir un carcan. Il doit protéger **les finalités, pas les modalités**. C'est pourquoi chaque mécanisme de protection est conçu pour :

- permettre l'évolution des outils, des formes, des rythmes ;
- tout en garantissant l'inaltérabilité des valeurs, des objectifs collectifs, et de la gouvernance démocratique.

En cela, *1 euro par Moi s*e dote d'un **contrat de confiance entre générations**, où la loyauté au projet prévaut sur les intérêts individuels.

4.9 Étapes à finaliser avant l'immatriculation

La création de la SCIC SAS *1 euro par Moi* nécessite un certain nombre de validations, de décisions collectives et de productions documentaires. Ces étapes garantissent la conformité juridique de la structure, sa cohérence avec les principes portés par le projet, et sa capacité à œuvrer efficacement dès l'immatriculation.

Liste des jalons préalables

Élément	Objectif	Responsable / Intervenant	Échéance estimée
Finalisation des statuts	Intégrer l'ensemble des clauses structurantes, des verrouillages, des pondérations de vote	Juriste ESS + fondateur	Avant dépôt au greffe
Rédaction et adoption de la charte fondatrice	Formaliser les valeurs, principes et engagements politiques du projet	Comité restreint + consultation contributive	Avant AG constitutive
Définition des collèges et modalités d'entrée	Clarifier les critères d'appartenance et les droits associés	Porteur principal + validation collégiale	Avant ouverture des souscriptions
Définition de la grille des contributions et du capital social	Déterminer le montant des parts, les modalités de souscription et les droits associés	Équipe fondatrice + cabinet comptable	Avant phase de levée
Validation du règlement intérieur	Préciser les règles de fonctionnement, consultation, usage des outils numériques	Groupe projet + expert statutaire	Dans le mois suivant l'AG
Sélection d'un cabinet comptable partenaire	Préparer le cadre comptable, fiscal et analytique	Responsable finances	Avant immatriculation
Rédaction du cadre d'éligibilité des projets soutenus	Préparer les premières instructions et affectations	Groupe stratégique	En parallèle de la constitution
Mise en place du comité de veille éthique	Garantir la conformité aux principes fondateurs	Désignation collégiale	D'ici fin première année
Ouverture du compte bancaire coopératif	Accueillir les premières souscriptions de parts et flux cotisants	Président désigné	Dès obtention du Kbis
Préparation de l'AG constitutive	Acter officiellement la création de la société, valider les statuts	Porteur + membres fondateurs	Dernière étape pré-immatriculation

Une coordination rigoureuse, condition du lancement

Ces étapes ne sont pas des formalités : elles conditionnent la sécurité juridique, la clarté du fonctionnement et la confiance des membres au lancement. Elles doivent être traitées avec méthode, dans une temporalité resserrée mais concertée.

Conclusion – Un cadre juridique au service d'un projet collectif ambitieux

L'architecture juridique n'est pas un décorum du projet *1 euro par Moi*.
Elle en est l'un des **piliers stratégiques** : un cadre robuste, lisible et évolutif qui permet de faire vivre ses engagements dans la durée, de garantir sa légitimité démocratique et de le protéger contre les risques de dérive.

Le choix assumé d'une **SCIC SAS à but non lucratif calibré statutairement** combine :

- **la solidité du droit commercial** pour contractualiser, recruter, gérer un fonds ;
- **la souplesse d'une gouvernance adaptée** à une large participation numérique ;
- et **la sécurité d'un verrouillage juridique** aligné avec l'éthique coopérative et les valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Ce cadre permet à la fois :

- **d'accueillir massivement des contributeurs** sans dilution de pouvoir ni perte de clarté,
- de **mobiliser des partenaires publics et privés**, dans un environnement fiscal sécurisé,
- et de **préserver durablement l'esprit du projet**, au-delà des personnes ou des phases de développement.

La rigueur juridique et comptable ainsi posée ne bride pas l'imagination politique du projet. Au contraire, elle **l'ancre dans le réel, et constitue un gage de confiance** pour l'ensemble des membres, partenaires, institutions et bénéficiaires à venir.

PARTIE 5 — Les outils numériques du projet

Une infrastructure numérique au service du collectif

Le projet *1 euro par Moi* s'appuie dès sa conception sur **une infrastructure numérique complète**, pensée comme **un outil au service du pouvoir d'agir collectif**, et non comme une vitrine technologique.

Dans un monde saturé d'outils, nous avons fait le choix d'**une approche sobre, intégrée et rigoureuse, centrée sur les usages réels, l'inclusion maximale, et la gouvernance démocratique.** Nos outils numériques ne sont pas accessoires : ils **incarnent concrètement les principes** fondateurs du projet.

- **Accessibilité réelle** : chaque membre peut contribuer, décider et suivre le projet avec une interface fluide, lisible et engageante.
- **Transparence intégrale** : les flux, les décisions, les seuils et les projets sont visibles et traçables en temps réel.
- **Pouvoir partagé** : les outils permettent à chacun de voter, proposer, participer à des panels, ou contribuer à l'évaluation collective.
- **Montée en puissance pédagogique** : les seuils d'activation, les paliers de croissance et les impacts collectifs sont visualisés, gamifiés et partagés.
- **Expérience personnalisable** : chaque membre peut choisir son niveau d'implication et définir le volume de sollicitations qu'il souhaite recevoir (notifications, votes, consultations), pour garantir une participation motivée, jamais intrusive.

Cette partie présente les différentes briques qui composeront cet écosystème numérique, les principes qui guident leur développement, et la manière dont elles s'articulent pour soutenir la dynamique collective à chaque étape du projet.

Les fonctions essentielles, dès le lancement

L'application regroupe en un seul espace l'ensemble des fonctions utiles à la vie démocratique et financière du projet :

- **Micro-contribution récurrente**
  Activation en un clic, sans engagement, dès 1 €/mois. Possibilité de modifier ou suspendre à tout moment.
- **Suivi personnalisé de l'impact**
  Visualisation directe des projets soutenus, des flux mensuels et de l'effet cumulé de sa participation.
- **Vote démocratique**
  Participation aux votes thématiques, géographiques ou stratégiques. Mécanismes variés : vote préférentiel, vote différé, panels tirés au sort.
- **Propositions et consultations**
  Accès aux appels à idées, aux panels citoyens et aux espaces de débat encadrés.
- **Implication locale**
  Découverte des initiatives près de chez soi, relais locaux, événements et cercles d'action territoriale.

5.1 Application mobile – Cœur de l'expérience membre

L'application mobile constitue **le point d'entrée principal** pour la grande majorité des membres du projet *1 euro par Moi*.
Conçue comme **une interface intuitive et centralisée**, elle incarne **le lien quotidien** entre chaque contributeur·rice et le fonds citoyen.

Loin de se résumer à un outil de paiement ou de consultation, l'application est pensée comme un **véritable espace d'engagement, où chaque euro versé devient action**, **chaque décision individuelle devient collective, et chaque action du fonds et de ses membres vient s'additionner aux précédentes.**

Elle est aussi conçue comme **un lieu de reconnaissance personnelle et de gratification collective**. En s'y connectant, chacun·e peut ressentir concrètement le pouvoir d'agir, voir les projets soutenus, mesurer sa part dans une dynamique plus vaste, et puiser une forme de satisfaction dans le sentiment de contribuer à bâtir quelque chose de tangible, utile, et durable.

L'application n'informe pas seulement : elle vise à renforcer et valoriser l'estime, la fierté et le sentiment d'appartenance de chacun de ses membres.

Une expérience personnalisable

Chacun·e peut **adapter son expérience à son rythme** :

- **choix du volume de sollicitations** (notifications, votes, appels à participation),
- possibilité de **"mode discret"** (suivi uniquement),
- **accès progressif** à des fonctions avancées selon son niveau d'implication ou de contribution.

L'objectif n'est pas d'en faire toujours plus, mais de rendre possible, et désirable, une participation juste, adaptée et durable.

Une gamification douce, motivante et collective

- **Paliers collectifs de mobilisation** (liés aux seuils d'adhésion).
- **Suivi de son impact cumulé**.
- **Célébration visuelle** des votes, décisions, projets soutenus.
- **Reconnaissance non hiérarchique** : badges symboliques, retours personnalisés, rôles dans les panels citoyens.

→ Ces éléments valorisent l'engagement sans conférer de statut décisionnel particulier. L'égalité de voix reste absolue.

Le franchissement de certains paliers collectifs (ex. 1 000, 3 000, 10 000 membres) permettre l'intégration de nouveaux modules ou de nouvelles fonctionnalités dans l'application (par exemple, ajout d'une bibliothèque de podcasts thématiques)
Ce fonctionnement progressif soutient une dynamique d'appropriation partagée, motivante et lisible.

Accessibilité et sobriété

- Design épuré, ergonomie pensée pour tous les âges et profils
- Application légère, compatible avec les téléphones anciens ou à faible débit
- Conformité RGPD, collecte minimale des données, hébergement souverain
- Langage clair, aide intégrée, accessibilité visuelle et fonctionnelle renforcée

En somme, l'application est **le cœur battant de la participation citoyenne au projet**. Elle traduit dans l'usage quotidien **les promesses de transparence, d'inclusivité et de démocratie réelle** qui fondent *1 euro par Moi,* tout **en rendant visible et gratifiante la richesse collective** que nous construisons ensemble, euro après euro, mois après mois.

5.2 Plateforme publique – Transparence, pédagogie et redevabilité

En complément de l'application mobile dédiée aux membres, le projet **1 euro par Moi** s'appuie **sur une plateforme web publique, conçue comme un espace d'information, de mobilisation et de redevabilité.**
Accessible à toutes et tous — sans inscription ni contribution — cette interface joue **un rôle fondamental dans l'ouverture, la lisibilité et l'ancrage public de la démarche**.

Qu'entend-on par "redevabilité" ?

La redevabilité va plus loin que la transparence.
Il ne s'agit pas seulement de montrer où va l'argent, mais de **justifier les choix effectués**, dans un cadre démocratique assumé.

Pour *1 euro par Moi*, cela signifie que chaque citoyen·ne, qu'il soit membre ou non, doit pouvoir :

- **consulter** les flux financiers et les projets financés,
- **comprendre** les décisions prises et leurs motivations,
- **interpeller le projet** sur ses orientations, avec des réponses visibles et argumentées.

Cette exigence est **un pilier de notre légitimité** : elle garantit que le pouvoir collectif exercé sur les ressources est opposable, vérifiable, et évolutif.

Trois fonctions principales

1. **Donner à voir le projet et ses principes**
    - Présentation claire du fonctionnement du fonds.
    - Mise en avant des valeurs, des objectifs, des statuts et des engagements.
    - Explication pédagogique des modalités démocratiques, des seuils et des usages du fonds.

2. **Permettre un suivi public des actions**
    - Tableau de bord en temps réel : flux mensuels, répartition budgétaire, projets soutenus.
    - Historique des votes collectifs (répartition budgétaire, décisions stratégiques).
    - Visualisation des projets financés : carte interactive, fiches synthétiques, récits illustrés.

3. **Faciliter la mobilisation et l'essaimage**
    - Appel à rejoindre le fonds (adhésion, contribution).
    - Kit de mobilisation téléchargeable (tracts, visuels, diaporamas).
    - Calendrier des cycles territoriaux et appels à projets en cours.
    - Espace presse, documentation partagée, base d'outils reproductibles.

Le tableau de bord dynamique

Élément central de la plateforme, ce tableau de bord public sera mis à jour automatiquement et pensé pour être lisible par tous les profils (membres, relais, journalistes, partenaires, personnes curieuses).

Il permettra notamment de :

- visualiser la répartition mensuelle des contributions par usage,
  suivre l'évolution du nombre de membres,
- identifier les seuils franchis (et ceux à venir),
- mesurer l'impact du fonds à travers les projets financés, les remboursements reçus, les territoires activés,
- accéder aux documents d'instruction, aux votes réalisés et aux engagements budgétaires associés.

Ce tableau de bord est à la fois **instrument de pédagogie, outil d'analyse citoyenne, et preuve publique de cohérence.**

Un support évolutif, adapté aux différentes phases du projet

- **Phase 0** (amorçage) :
  Site vitrine sobre, formulaire de contact, inscription au premier cercle, ressources de mobilisation
- **Phase 1** (pré-lancement public) :
  Activation du tableau de bord, fiches projets, carte interactive, FAQ dynamique
- **Phase 2** (consolidation) :
  Espace relais territoriaux, documentation stratégique, base de projets inspirants, blog et retours d'expérience

5.3 Gouvernance numérique – Participation réelle, encadrée et évolutive

L'un des piliers du projet *1 euro par Moi* est de restituer **un pouvoir réel et tangible de décision aux membres**, à travers une gouvernance élargie, structurée et outillée.
Cette ambition se traduit dans le numérique par **la mise en place d'une plateforme de participation dédiée**, interfacée à l'application mobile mais également accessible en version web.
Plutôt que de se limiter à des sondages ou à des appels à clics, *1 euro par Moi* **investit dans une démocratie numérique exigeante, structurée et crédible, où chaque voix compte et où chaque décision engage.**

Une plateforme dédiée à la participation démocratique

Le projet prévoit la création d'un outil de démocratie participative robuste, inspiré du logiciel libre Décidim, et permettant une pluralité de formats de délibération :

- Votes thématiques (ex. : affectation des dons sur un trimestre donné)
- Votes de répartition budgétaire (ex. : modification des clés)
- Propositions citoyennes (projets, priorités, règles de fonctionnement)
- Consultations ouvertes ou restreintes (collèges, panels, territoires)
- Tirages au sort pour panels temporaires
- Débats argumentés (avec espaces contradictoires)

- Suivi des engagements pris collectivement

Cette plateforme est pensée comme un prolongement naturel de la gouvernance coopérative, et non comme un outil accessoire de communication.

Un accès facile, mais un cadre clair

Chaque membre cotisant a automatiquement accès à cette plateforme, avec un profil unique et sécurisé.
Les droits d'accès, les seuils de déclenchement et les règles de validation **sont encadrés dans un protocole participatif lisible, public et modifiable collectivement.**

Une vigilance particulière sera portée au respect de l'implication choisie par chaque membre.
Le projet veille à ce que :

- aucun membre ne soit contraint de participer à toutes les consultations ;
- une minorité ultra-active ne puisse capter le pouvoir décisionnel ;
- l'absence de réponse ponctuelle ne bloque pas la dynamique du fonds.

L'objectif est d'organiser une participation équilibrée, désirable et réellement partagée — sans pression, sans confiscation, sans paralysie.

Exemples de scénarios d'usage

Une consultation est ouverte pour prioriser les appels à projets dans un territoire.
→ Les membres concernés votent selon un classement préférentiel.
Une évolution statutaire est suggérée par l'équipe.
→ Un panel citoyen tiré au sort est constitué pour formuler un avis consultatif publié avant le vote en AG.

Transparence, archivage, traçabilité

Toutes les consultations et décisions sont **archivées publiquement**, avec :

- les modalités de vote,
- les niveaux de participation,
- les résultats,
- les synthèses argumentées.

Ce système constitue **une mémoire démocratique opposable** : chaque membre peut retracer, vérifier et questionner les choix collectifs, même des mois plus tard.

Accessibilité renforcée et inclusion

Des efforts spécifiques seront mis en œuvre pour **permettre une participation réelle de profils éloignés du numérique :**

- explication pédagogique du fonctionnement de chaque consultation,
- langage clair et formats simplifiés,
- accessibilité mobile et web,
- traductions possibles ou reformulations par des membres volontaires,
- organisation de sessions physiques ou hybrides de débat, animées par des relais locaux.

Cette **architecture démocratique ne sera pas installée d'un bloc**. Elle sera construite **progressivement**, étape par étape, à mesure que le fonds croît et que les besoins évoluent.

Chaque brique sera conçue ou adaptée en lien avec des spécialistes de la gouvernance participative, testée à petite échelle, puis **validée collectivement** par les membres avant déploiement large.
Cette approche garantit une montée en puissance maîtrisée, légitime et résiliente.

La gouvernance numérique n'est pas un gadget : c'est **l'outil central d'une démocratie à l'échelle du projet**. Elle garantit que **chaque euro versé s'accompagne d'un droit de regard et d'action**, structuré, traçable et durable, dans le respect du rythme et des envies de chacun.

5.4 Visualisation dynamique du fonds – Voir, comprendre, s'approprier

Un projet collectif d'ampleur ne peut se contenter de chiffres froids ou de rapports techniques.
1 euro par Moi s'appuie sur **une visualisation vivante et évolutive du fonds**, conçue pour rendre visible l'invisible, lier et relier les initiatives éparses, nourrir l'intelligence collective et susciter une appropriation saine par chacun·e.

En complément des éléments exposés dans la Partie 2, cette section présente **les choix de représentation visuelle du fonds, conçus pour faciliter la compréhension, l'appropriation et l'enthousiasme collectif.**

Cette visualisation repose sur deux piliers :

Un module de visualisation dynamique du fonds

Accessible depuis l'application comme depuis le site web public, ce module graphique permet de **comprendre d'un coup d'œil l'état, les flux et les usages du fonds**, à travers une interface claire, interactive et à jour.

Il intègre notamment :

- **Les flux entrants** : nombre de cotisant·es, montant mensuel agrégé, évolution dans le temps
- **La répartition budgétaire** : pourcentage et montants alloués à chaque usage (prêts, dons, capitalisation, fonctionnement)
- **Les flux sortants et retours** : montants engagés, taux de retour des prêts, taux d'implication locale
- **Les projets financés ou finançables** : carte interactive et filtres par type, localisation, usage ou statut (en cours, terminé, remboursé)
- **Les seuils de déclenchement** : paliers atteints, verrouillés ou à venir, avec visualisation de l'impact collectif débloqué

Ce module ne vise pas seulement l'information : il propose **une lecture sensible et dynamique** du pouvoir d'agir collectif, en rendant perceptible la force cumulative des petits gestes.
Avec un double usage stratégique :

- En interne, ces visualisations soutiennent la prise de décision éclairée des membres et nourrissent une appropriation rationnelle du fonctionnement du fonds.
- En externe, elles deviennent des leviers de mobilisation (partage sur les réseaux, lors de réunions publiques ou d'événements partenaires), en donnant à voir les impacts et les dynamiques en cours.

L'intégrité financière est une exigence. La compréhension collective est un devoir.
Mais l'enthousiasme partagé naît d'abord de ce que l'on voit, de ce que l'on ressent, de ce que l'on

bâtit ensemble.
C'est à cela que servent ces visualisations : à mettre en récit la puissance du commun.

5.5 Interopérabilité, éthique des données et outils complémentaires

Le projet *1 euro par Moi* ne se résume pas à une application mobile ou à un site internet. **Il repose sur un écosystème numérique cohérent, évolutif et respectueux, à la fois de ses utilisateurs et de ses principes.**
Cette architecture vise autant à garantir **une expérience fluide pour les membres** qu'à permettre **un pilotage rigoureux du fonds et de son développement**.

Interopérabilité et cohérence des outils

Tous les outils numériques du projet sont conçus pour **dialoguer entre eux**. Ce principe d'interopérabilité garantit :

- **une expérience fluide pour l'utilisateur** (navigation unifiée, identifiants partagés, historique centralisé),
- **une vision consolidée pour les administrateurs et membres du pilotage** (tableaux de bord, agrégation des données, reporting démocratique),
- **une capacité d'adaptation à des outils tiers** (ex. : HelloAsso, plateformes partenaires, bases de projets locaux, outils collaboratifs libres).

L'objectif est de construire une architecture modulaire, évolutive et documentée, évitant la dépendance à un seul outil ou prestataire.

Back-office et pilotage opérationnel du fonds

En complément des outils tournés vers les membres, **une interface interne spécifique sera développée pour les besoins du pilotage stratégique et opérationnel du projet**. Ce back-office permettra notamment :

- **le suivi en temps réel** des prêts octroyés, des dons effectués, et des flux de capitalisation,
- **la gestion automatisée des seuils d'activation** conditionnant les usages du fonds,
- **la coordination des cercles d'action territoriaux et des relais locaux** (planning, bilans, remontées de terrain),
- **un espace de travail dédié pour l'équipe opérationnelle** (comptabilité, suivi des engagements, tableaux de bord internes),
- **la mise à disposition éventuelle d'API sécurisées pour les partenaires de confiance** (ex. : La Nef, GAIA, le partenaire comptable), facilitant les échanges de données encadrées (flux, cofinancements, remboursements).

Ce back-office aura pour exigence de : **concilier transparence démocratique et efficacité professionnelle** dans le suivi du fonds, tout en conservant une maîtrise éthique et collective de ses usages.

Une éthique forte de la donnée

Le respect des membres passe aussi par **une politique de données exigeante** :

- **Collecte minimale** : aucune donnée n'est requise au-delà de ce qui est strictement nécessaire à la contribution ou à la participation.
- **Transparence totale** : l'utilisateur.rice sait à tout moment quelles données sont collectées, à quelles fins, et pour combien de temps.
- **Aucune revente, aucun profilage** : le projet s'interdit toute utilisation commerciale ou publicitaire des données, y compris en interne.
- **Droit à l'oubli effectif** : suppression immédiate des données sur demande.
- **Hébergement souverain** : recours à des hébergeurs compatibles RGPD, localisés en Europe, prioritairement dans l'économie sociale.

Une charte éthique des données, soumise au vote des membres, fixera les garanties opposables aux membres et aux prestataires.

Outils secondaires et complémentaires

Selon les phases du projet, **d'autres outils numériques pourront être mobilisés de manière ciblée et temporaire** :

- **Outils de mobilisation** : plateformes de newsletters (ex. Mailjet, Framalistes), kits de partage, outils de mapping collaboratif.
- **Outils collaboratifs internes** : pads partagés, framacalcs, espaces de travail (Nextcloud, Mattermost, outils libres).
- **Outils de documentation** : bases de savoirs partagées, wiki, guides reproductibles.
- **Outils de gestion** : facturation, comptabilité coopérative, relation prestataires ou structures locales.

Ces outils sont choisis en fonction de **leur cohérence avec les principes du projet**, et peuvent évo**luer sur proposition ou alerte des membres**, dans une logique de vigilance collective permanente.

La puissance d'un projet numérique ne se mesure pas à la sophistication de ses outils, mais à la cohérence de son architecture, à la sobriété de ses choix, et à la fiabilité des liens qu'il tisse entre ses briques.

5.6 Principes de développement & architecture technique

Le projet *1 euro par Moi* repose sur **une vision exigeante du numérique** : le choix des technologies, des méthodes de développement et des prestataires ne se limite pas à des critères d'efficacité ou de coût, mais reflète l'ambition politique, sociale et démocratique du fonds. Chaque brique technique est pensée comme un outil **au service d'une montée en puissance collective, transparente, sobre et reproductible.**

Une architecture modulaire et interopérable

L'ensemble des outils numériques du projet est conçu dans **une logique d'architecture ouverte**, favorisant **l'évolutivité et l'adaptation à différentes phases de développement**. Cela implique :

- **une structure modulaire**, où chaque fonctionnalité (paiement, vote, visualisation, back-office…) peut évoluer sans tout refondre,
- **une interopérabilité native avec des outils externes** (comptabilité coopérative, partenariats financiers, open data…),

- **une identité unifiée pour les utilisateurs** (SSO, synchronisation des profils),
- **une documentation publique**, permettant la réplicabilité du modèle dans d'autres territoires ou contextes.

Ce choix garantit **l'autonomie technique du projet**, **sa capacité à croître progressivement**, et la **possibilité de mutualiser des briques avec d'autres communs numériques.**

Une méthode de développement itérative, éthique et sobre

Le projet sera développé **selon une approche MVP** (Minimum Viable Product), avec des versions successives enrichies par les retours utilisateurs. Cette méthode permet :

- **de lancer une version basique et fonctionnelle** dès l'ouverture publique (automne 2026),
- **de tester en amont les usages et les interfaces** avec un premier cercle de membres (version beta),
- **de co-construire les évolutions** avec les membres les plus impliqués (via panels, contributions, ateliers…),
- **de garantir la sobriété du code et des infrastructures**, pour limiter l'empreinte écologique et assurer une accessibilité large.

Des choix techniques alignés avec les valeurs du projet

Dans la mesure du possible, **les solutions retenues privilégieront** :

- des outils et langages open source,
- des prestataires issus de l'économie sociale et solidaire,
- des principes de frugalité numérique (limitation du poids, compatibilité avec des appareils anciens),
- un hébergement souverain, sécurisé, et localisé en Europe.

L'ensemble de ces éléments fera l'objet d'**une charte de développement**, accessible publiquement, et amendable collectivement.

La Scic Yaal est notre partenaire en charge du développement de l'application.

5.7 Conclusion – Un numérique au service d'un projet politique

Les outils numériques ne sont pas un habillage technique du projet *1 euro par Moi*.
Ils en sont l'un **des vecteurs essentiels, l'un des espaces d'incarnation, et l'un des garants de sa crédibilité.**

Loin d'être une promesse creuse de "plateforme citoyenne" ou "d'app' participative" hors sol, le projet assume **une vision exigeante, politique et incarnée du numérique** :
Non comme une interface neutre ou décorative mais comme un véritable instrument de pouvoir collectif, de traçabilité démocratique et de fiabilité opérationnelle.

Les piliers numériques du projet

- **Fonctionnel** : pour simplifier l'implication, rendre fluide l'expérience des membres, tout en assurant un pilotage rigoureux et réactif du fonds.
- **Translucide** : pour rendre visibles les flux, les choix, les effets, et permettre à tout moment un droit de regard citoyen, éclairé et partageable.
- **Démocratique** : pour créer des espaces réels de pouvoir partagé, accessibles à chacun·e, selon ses envies, son rythme, et sa capacité d'engagement.
- **Sobre et modulaire** : pour rester frugal, évolutif, interopérable, aligné avec les principes de justice sociale, éthique du numérique et réplicabilité.
- **Sûr et souverain** : pour garantir la confidentialité des données, l'indépendance des choix technologiques, et une gouvernance partagée des outils.

Le numérique ici **ne remplace pas l'action collective** : il l'organise, la crédibilise, la rend tangible et mobilisatrice.

Il permet de relier les cercles locaux à l'ensemble, de mettre en récit les avancées, et de donner corps à la promesse d'une souveraineté citoyenne partagée sur l'usage des ressources collectives.

L'architecture numérique de *1 euro par Moi* n'est pas un simple support : c'est son prolongement logique, politique et opérationnel, une charpente vivante et évolutive, au service d'un commun en devenir.

PARTIE 6 – Financement et prévisionnels

Une stratégie réaliste, lisible et assumée

Le projet *1 euro par Moi* repose sur **une ambition forte** : bâtir un fonds citoyen capable de transformer des contributions modestes en leviers d'action puissants.
Mais cette ambition ne peut reposer ni sur des projections floues, ni sur des paris hasardeux.
Elle exige **rigueur, lucidité et une stratégie adaptée aux moyens réellement disponibles**.

Cette partie présente **les principes qui encadrent la stratégie financière du projet, les hypothèses actuellement retenues, les coûts identifiés, ainsi que les leviers de financement mobilisés ou en cours d'activation.**

Elle ne prétend pas fournir un budget figé, mais **poser clairement les repères essentiels**, tout en assumant que certaines lignes feront l'objet d'un affinage rigoureux au tout début de la phase 0.

Le choix a été fait de ne rien dissimuler : les contraintes sont réelles, les seuils de viabilité connus, et les arbitrages à venir seront rendus publics et débattus. Ce projet ne s'élancera ni prématurément, ni à perte, et encore moins à l'aveugle.

Il s'ancrera sur un principe rigoureux : chaque dépense sera adossée à un flux effectif, chaque ambition calibrée selon les capacités collectives.

Dans cette logique, un objectif de 10 000 € de flux mensuel validé en fin de phase 0 est retenu comme premier palier structurant. Il permettra de garantir un fonctionnement viable, un accompagnement des premiers projets, et une animation démocratique de qualité. Cet objectif conditionnera la sortie de la phase 0 et le lancement du déploiement public.

Enfin, cette partie rappelle la diversité des sources mobilisables : au-delà des cotisations citoyennes, une stratégie active de souscription de personnes morales est planifiée pour renforcer la capacité d'action du fonds dès ses premiers mois.

6.1 Hypothèses de flux et logique de viabilité

Le modèle économique du projet *1 euro par Moi* repose sur **une règle claire : chaque euro collecté est immédiatement réparti selon une clé publique et collective, sans jamais anticiper sur des flux futurs.** Cette logique interdit toute forme de déficit structurel ou de fuite en avant financière. Elle **garantit que les ambitions du projet restent toujours alignées sur les capacités réelles de la communauté.**

Quelques repères structurants

Pour donner une lisibilité concrète à la montée en puissance potentielle du projet, **2 hypothèses sont posées concernant les montants des dons** :

- **3 €**/mois de contribution moyenne pour une personne physique,
- **30 €**/mois de contribution moyenne pour une structure (personne morale).

Ces projections sont des scénarios de référence, destinés à cadrer l'imaginaire collectif.
Elles ne constituent pas des engagements, mais permettent de **fixer des repères, de structurer la stratégie de recrutement différenciée** (particuliers / structures), et d'**anticiper les arbitrages à venir**. L'un des objectifs de la phase 0 sera d'affiner/valider les montants moyens de contribution pouvant être utilisés comme base projective.

Configuration cible	Membres physiques	Structures contributrices	Flux mensuel estimé	Commentaire
Seuil minimal (objectif phase 0)	3 000	35	10 000 €	Palier de lancement public viable
Référence 1	5 000	70	17 000 €	Palier supérieur de lancement public viable
Référence 2	10 000	100	33 000 €	Palier d'échelle supérieure

L'objectif de 10 000 € de flux mensuel, à atteindre en fin de phase 0, ne suppose donc pas mécaniquement d'atteindre 3500 à 4000 membres individuels. Il pourra être atteint via un panachage d'adhésions, dont la composante personnes morales jouera un rôle déterminant.

Une logique d'adaptation permanente

Ce modèle ne suppose **aucun budget pré-engagé**. Seuls les flux effectivement collectés chaque mois sont utilisés. **Il n'existe ni avance, ni levier d'endettement, ni risque d'insolvabilité, car chaque palier d'activation est conditionné à une ressource réellement disponible** (cf. Partie 2.7 – Fonctionnement par seuils).

Ce principe permet :
- de garantir une croissance saine, sans dépendance ;
- de maintenir une confiance élevée dans la gestion collective ;
- de responsabiliser l'ensemble des membres sur l'atteinte des seuils.

Un premier palier structurant : 10 000 € de flux mensuel

L'objectif de 10 000 € de flux mensuel constitue le premier seuil structurant du projet. Il est considéré comme **la condition minimale pour un lancement public viable**, capable d'assurer :

- le traitement régulier de projets (prêts, dons),
- l'entretien et le développement de l'application,
- l'animation démocratique en continu,
- et le début d'une structuration professionnelle.

Ce seuil guidera les efforts de mobilisation lors de la phase 0 (cf. Partie 7). Tant qu'il n'est pas atteint, aucune bascule en phase publique n'aura lieu, conformément au principe de cohérence budgétaire qui fonde l'ensemble du projet.

Capacité du fonds en fonction de son flux mensuel

Ce tableau présente une projection concrète de la capacité d'action mensuelle du fonds selon différents niveaux de flux mensuel : de 10 000 € à 1 million d'euros. Il illustre **comment chaque euro collecté est réparti entre les usages structurants du projet, et comment cette dynamique produit un effet de levier croissant dans le temps.**

- **Les quatre usages** (fonctionnement, dons directs, renforcement du fonds, prêts citoyens à taux zéro) sont financés chaque mois, selon la clé de répartition.
- **La capacité de prêt à taux zéro, qui représente ici 40 % du flux**, augmente progressivement grâce aux remboursements mensuels issus des prêts précédemment accordés. C'est le cœur de l'effet boule de neige.
- **À flux constant, cette capacité augmente de manière significative** : +19 % à 12 mois, +43 % à 24 mois, +73 % à 36 mois. Ces paliers sont calculés avec une hypothèse prudente de remboursement sur 60 mois et 5 % de pertes.

				Capacité mensuelle du fonds				Capacité mensuelle du prêt à 0%		
Flux mensuel	**Nombre de cotisants***	**Montant annuel collecté****	**Montant annuel accumulé par le fonds*****	**Fonctionnement**	**Dons coups de pouce**	**Renforcement**	**Prêts 0%**	**à 12 mois**	**à 24 mois**	**à 36 mois**
				20%	10%	30%	40%			
10 000€	3333	120 000 €	79800 €	2000 €	1000 €	3000 €	4000 €	4755€	5741€	6932 €
25 000 €	8333	300 000 €	199 500 €	5000€	2500€	7500 €	10 000 €	11886 €	14352 €	17330€
50 000 €	16 667	600 000 €	399 000 €	10 000 €	5000 €	15 000 €	20 000 €	23 773 €	28 704 €	34 659 €
100 000 €	33 333	1 200 000 €	798 000 €	20 000 €	10 000 €	30 000 €	40 000 €	47 545 €	57 409 €	69 318 €
500 000 €	166 667	6 000 000 €	3 990 000 €	100 000 €	50 000 €	150 000 €	200 000 e	237 726 €	287 043 €	346 590 €
1 000 000 €	333 333	12 000 000 €	7 980 000 €	200 000 €	100 000 €	300 000 €	400 000 €	475 452 €	574 085€	693 180 €

** hypothèse d'un montant moyen de 3€/mois pour les dons des personnes physiques et de 30€/mois pour les personnes morales. De manière simplifié, 1 personne morale = 10 personnes physique dans ce tableau*
*** à flux mensuel constant*
**** Total des sommes affectées au renforcement et aux prêts 0%. Taux de perte de 5% appliqué*
***** Hypothèse de remboursement sur 60 mois - Taux de perte de 5% appliqué à chaque prêt*

Ce modèle permet **d'agir immédiatement, tout en consolidant la puissance d'action du fonds à moyen et long terme, de façon prévisible et soutenable**. Il montre la scalabilité maîtrisée du projet : plus nous sommes nombreux à contribuer, plus le fonds devient un outil puissant, structurant, et durable.

6.2 Sources de financement envisagées

Le projet *1 euro par Moi* repose sur **un modèle contributif citoyen, mais intègre dès l'origine une logique de diversification raisonnée des sources de financement**, à la fois pour sécuriser son lancement, lisser les risques et renforcer son impact. **Trois grandes catégories de contributeurs sont mobilisées ou ciblées** : les personnes physiques, les personnes morales, et de manière ponctuelle ou indirecte certains partenaires publics ou institutionnels.

Contributions des personnes physiques

La première source, et la plus symbolique, est constituée des **cotisations mensuelles des membres individuels, possibles dès 1 €/mois**.

- **Ces contributions sont libres,** sans engagement, ni contrepartie directe, ce qui garantit leur cohérence avec l'esprit non lucratif et coopératif du projet.
- **L'hypothèse moyenne retenue à ce stade est 3 €/mois**, sans que cela constitue une norme imposée.
- **Cette base constitue le socle démocratique du projet** : c'est elle qui fonde le pouvoir de décision collectif *(1 personne = 1 voix*), et alimente une logique de masse critique citoyenne.
- Les premiers membres seront mobilisés dès la phase 0, dans une démarche progressive et participative.

Souscriptions de personnes morales

Dès la phase préparatoire, **une stratégie active de mobilisation de structures contributrices** est mise en œuvre. Elle constitue **un levier clé pour atteindre rapidement le seuil de 10 000 €** de flux mensuel et permettre un lancement public crédible.

- **Les structures ciblées sont notamment** :
    - les associations et coopératives engagées dans des démarches proches (ESS, tiers-lieux, réseaux citoyens),
    - les entreprises à impact, artisans du commun, médias indépendants ou collectifs d'auto-entrepreneurs,
    - les acteurs territoriaux, syndicats ou collectifs locaux en lien avec les projets soutenus.
    - Plus largement toutes les structures adhérant à la philosophie et aux objectifs portés par *1 euro par Moi*.

- **L'hypothèse moyenne est de 30 €/mois par structure**, avec un objectif initial de 35 à 100 personnes morales d'ici la fin de la phase 0.
- **Ces structures pourront être intégrées dans la gouvernance** (via un éventuel collège spécifique), avec une voix délibérative encadrée, **sans pouvoir prépondérant sur les orientations collectives**. Leur contribution financière ne leur confère aucun avantage politique : l'équilibre démocratique est garanti, quel que soit le montant versé.

Cette dynamique permettra :

- de **donner de la stabilité** au fonds dès ses débuts ;
- de **créer des alliances structurantes** autour de la mission du projet ;
- d'**ancrer territorialement la démarche** dans des écosystèmes locaux.

Partenariats publics ou hybrides (hors flux récurrents)

Bien que le projet ne repose pas sur une logique de financement public ou institutionnel, **certaines formes de cofinancement ponctuel** pourront être envisagées en complément, **si elles respectent les principes suivants :**

- **absence de fléchage direct non compatible avec la clé de répartition du fonds, ou de conditionnalité politique ou commerciale**,
- **respect de l'indépendance du projet et de sa gouvernance démocratique,**
- **affectation à des usages clairement identifiés** (événement local, développement technique, médiation…).

Des appels à projets, soutiens de fondations, subventions de collectivités territoriales ou mécénat non intrusif pourraient ainsi venir compléter ponctuellement les ressources du projet, sans jamais constituer son socle économique.
Il sera par ailleurs tout à fait possible pour des collectivités d'être membre cotisant.

Un équilibre à garantir

La priorité reste la contribution citoyenne libre, socle politique et démocratique du projet. Cependant, **une pluralité maîtrisée des sources permet d'éviter la fragilité d'un modèle monolithique**. Cette stratégie de diversification est pensée comme un outil :

- au service de la résilience économique du fonds,
- au service de son ancrage dans des réseaux d'acteurs alignés,
- au service d'une mise en œuvre cohérente avec ses valeurs et ses ambitions.

6.3 Coûts et postes de dépenses principaux (logique anticipative)

L'un des engagements centraux du projet *1 euro par Moi* est de **ne rien dissimuler des contraintes**. Le **budget de fonctionnement est un élément structurant**, qui conditionne **la viabilité** à court terme, la **crédibilité** à moyen terme, et la **soutenabilité** à long terme.

Même si les arbitrages précis seront rendus possibles par l'atteinte du seuil de flux mensuel visé (cf. bloc 6.1), plusieurs postes de dépenses incontournables sont déjà identifiés. Ce bloc en dresse un premier panorama, qui sera affiné collectivement début 2026, au moment de l'établissement du prévisionnel consolidé.

Développement et maintenance de l'application

L'application est au cœur de l'expérience utilisateur, de la transparence des flux et du pilotage démocratique du fonds.

- Développement initial (design, back-end, sécurité, interopérabilité) : **investissement de démarrage.**
- Maintenance mensuelle, hébergement sécurisé, mises à jour fonctionnelles : **dépense récurrente à lisser.**
- **Objectif de maîtrise des coûts** par un prestataire aligné sur les valeurs du projet (Yaal Coop), avec un engagement en phase 0 uniquement en cas de ressources garanties.

Ce poste **sera probablement le plus structurant** en phase de lancement. Il conditionnera la capacité du projet à tenir ses promesses en matière de gouvernance ouverte et de transparence.

Animation démocratique et gestion collective

Le projet ne repose pas sur une gestion centralisée, mais nécessite **une animation rigoureuse du processus collectif**, via :

- la mise en œuvre de **plateformes participatives** (votes, saisines, débats, restitutions),
- l'**animation des temps de concertation** (en ligne ou physiques),
- la **modération** et la **garantie d'un cadre d'expression sain**.

Cela implique un besoin en temps humain qualifié, en particulier pour le lancement, à prévoir sous forme de volontariat, de prestation ou temps salarié dédié, même partiellement mutualisé.

Communication, médiation et mobilisation

Pour se construire en dehors des logiques de marché ou de levée de fonds massive, le projet doit investir dans **une stratégie de communication ciblée, accessible, cohérente,** orientée vers l'adhésion citoyenne.

Les postes anticipés sont :

- création de supports (visuels, vidéos, webdesign),
- actions de médiation de terrain (flyers, interventions locales, affichage),
- stratégie réseaux sociaux et gestion de communauté.

Cette ligne devra **rester maîtrisée mais pleinement déployée**, car elle conditionne l'atteinte des seuils d'adhésion et donc la viabilité même du projet.

Gestion coopérative et fonctionnement de la structure

Même dans une logique frugale, le passage à une SCIC SAS implique :

- des obligations administratives et comptables récurrentes (expertise comptable, tenue de comptes, déclarations fiscales),
- des charges liées à la gestion coopérative (tenue des AG, animation des collèges, outillage juridique),
- la nécessité d'**au moins une coordination structurée du pilotage courant.**

La logique n'est pas de créer une "équipe permanente", mais de **prévoir les ressources minimales nécessaires à un fonctionnement professionnel dès le lancement.**

Fonds d'impulsion et gestion des premiers projets

Dès le seuil de lancement atteint, le fonds devra pouvoir :

- soutenir les premiers projets votés (dons ou prêts),
- honorer les engagements pris démocratiquement,
- gérer les délais, échéanciers ou modalités de versement.

Cela suppose une **trésorerie tampon minimale** et un **outillage** (contrats, suivi, reporting) déjà prêt. Ces lignes doivent être intégrées au prévisionnel dès le départ.

Autres postes à calibrer

- **Frais bancaires ou de paiement** (prélèvement, virements, outils de gestion),
- **Hébergement du site vitrine et nom de domaine**,
- **Assurances** (RC, cyber, etc.),
- **Réserves de précaution** pour aléas techniques ou juridiques.

Une logique d'ajustement progressif

Aucune ligne ne sera engagée sans ressource dédiée. Le **principe de fonctionnement par seuils d'activation** s'applique ici encore : chaque dépense n'est déclenchée que si le niveau de flux mensuel correspondant est atteint et stabilisé.

Un **budget consolidé prévisionnel** sera publié début 2026 et mis à jour à chaque évolution stratégique.

6.4 Hypothèses budgétaires : seuils, paliers, marges de manœuvre

À ce stade, les budgets ne sont pas figés, mais plusieurs **hypothèses de fonctionnement et de viabilité sont posées** pour fixer les repères collectifs.

Seuil minimal de fonctionnement (10 000 € / mois)

Le premier palier déterminant est fixé à **10 000 € de flux mensuel**. Il conditionne la sortie de la phase 0 et marque le passage à un fonctionnement public et actif du fonds.

Ce seuil permet de couvrir :

- les frais de base liés à l'animation, la gouvernance et la transparence,
- le fonctionnement de l'application,
- un premier niveau de soutien à des projets extérieurs (prêts ou dons),
- une amorce de structuration professionnelle (prestation ou coordination légère).

En dessous de ce seuil, **aucune bascule en déploiement public ne sera déclenchée.**

Paliers progressifs de consolidation

Une fois ce seuil atteint, d'autres **paliers progressifs** sont identifiés pour permettre :

- une augmentation des capacités de soutien aux projets (volumes de prêts ou de dons),
- un renforcement de l'équipe de coordination,
- une amélioration continue des outils numériques,
- un élargissement des moyens de communication et d'ancrage territorial.

Quelques repères estimatifs (en flux mensuels) :

Palier	Flux mensuel	Capacité associée
Palier 1	10 000 €	Fonctionnement minimal viable
Palier 2	17 000 €	Consolidation (animation, outils, projets)
Palier 3	30–35 000 €	Structuration professionnelle, déploiement à l'échelle nationale
Palier 4	50 000 € +	Impact national, couverture de tous les axes du fonds

Ces paliers sont indicatifs, non normatifs. I**ls servent à planifier l'activation progressive des fonctionnalités**, à rendre lisible l'usage du fonds, et à anticiper les besoins en renfort humain ou technique.

Marge de manœuvre, réserve, et arbitrages

Même dans une logique de répartition immédiate des flux (cf. Partie 2), des marges de sécurité sont indispensables.

- Une part des flux est **systématiquement affectée à un renforcement du fonds** (actuellement 30 %), permettant de constituer **une réserve de fonctionnement**, de faire face à d'éventuelles baisses de ressources ou d'absorber un imprévu ponctuel.
- **Des paliers de déclenchement** sont associés à chaque poste de dépense significatif. Par exemple, aucun engagement de prestation technique ou de lancement d'appel à projets ne sera engagé en l'absence de flux stabilisé au niveau requis.
- En cas de dépassement temporaire du flux disponible, **des arbitrages collectifs seront rendus publics** (report, gel, réaffectation) en respectant le principe d'intérêt collectif et les priorités définies.

Aucun engagement sans ressource

Ce bloc réaffirme le principe fondateur de la démarche : **pas d'avance, pas de dette, pas de promesse sans moyen.**

- Tous les flux engagés sont couverts par les entrées mensuelles réelles.
- Les dépenses sont déclenchées uniquement à partir de seuils atteints, partagés et validés.
- Les membres sont **tenus informés de l'état des flux, des prévisions et des décisions budgétaires.**

Cette posture garantit la confiance, la soutenabilité, et l'indépendance du projet dans la durée.

6.5 Budget initial prévisionnel

Un budget dimensionné pour poser des fondations solides

Le budget initial de démarrage est aujourd'hui estimé **dans une fourchette de 96 000 à 166 000 €**, selon le niveau de professionnalisation retenu, le recours à des prestataires externes, et le degré

d'ambition pour la phase de lancement public. Le scénario de référence, dit "standard", est établi à 107 000 €, comme base de calibration cohérente, à la fois réaliste et structurante.
Ce budget permet de couvrir l'ensemble des besoins liés à **la phase de préfiguration** (phase 0) et au lancement public du projet à l'automne 2026. Il est pensé pour construire **une base technique et stratégique robuste, sans dépendre de subventions ou d'effets d'annonce, tout en maintenant une marge de sécurité essentielle à la stabilité du projet.**

Il permet notamment :

- le développement d'une application publique fiable, ouverte et évolutive ;
- la production d'une identité graphique et de contenus professionnels ;
- la structuration juridique et le respect des exigences réglementaires ;
- la préparation de la campagne de mobilisation et des premiers temps collectifs ;
- la constitution d'une réserve de sécurité destinée à absorber les imprévus et lisser le rythme de déploiement.

Ces hypothèses de budget constituent un **pré-chiffrage consolidé, qui sera affiné progressivement,** en fonction :

- des prestataires retenus,
- du niveau de contributions ou d'apports mobilisés en amont,
- et du scénario d'entrée en action défini collectivement.

Répartition budgétaire par poste (phase 0 + lancement)

		Montant		Commentaire	Niveau de précision
Poste Budgétaire	**Minimum**	**Standard**	**Maximal**		
Application (hors DA)	40 000 €	50 000 €	70 000 €	MVP complet et évolutif, sécurisé, scalable	Pré-chiffrage
Direction artistique & production graphique	12 000 €	12 000 €	18 000 €	Charte, UI app, illustrations, supports multisupport	Pré-chiffrage
Communication & contenu audiovisuel	12 000 €	12 000 €	18 000 €	Vidéos manifestes, contenus réseaux, stratégie digitale	Pré-chiffrage
Structuration juridique & expertise	7 000 €	7 000 €	10 000 €	SCIC SAS, RGPD, CGU, statuts, expert-comptable	Pré-chiffrage
Outils numériques & services	3 000 €	4 000 €	5 000 €	Hébergement, licences SaaS, services web/app, stockage	Pré-chiffrage
Animation communautaire & événements	2 000 €	5 000 €	10 000 €	Rencontres physiques (lancement, débats, territoires pilotes)	Pré-chiffrage
Tests utilisateurs & audit externe	1 000 €	2 000 €	3 000 €	Panels test, feedback UX, vérification sécurité démocratique	Pré-chiffrage
Réserve stratégique & trésorerie sécurité	8 000 €	10 000 €	10 000 €	imprévus, adaptation court-terme	Pré-chiffrage
Réserve 1er cycle du Fonds	10 000 €	15 000 €	20 000 €	1ers fléchage du fonds en cours de phase 0	Pré-chiffrage
Coordination stratégique & pilotage	**1 000 €**	**2 000 €**	**2 000 €**	**Frais liés éventuels (déplacement, matériel, outillage)**	**Pré-chiffrage**
Total	**96 000 €**	**119 000 €**	**166 000 €**		

6.6 – Ressources pressenties pour le financement initial

Un financement citoyen, sans dette bancaire, au service d'un projet libre et résilient

L'objectif du projet 1 euro par Moi est de garantir **une autonomie maximale dès le lancement**, en **évitant tout recours à l'emprunt bancaire et en minimisant les dettes à rembourser sur les flux futurs** du fonds citoyen. Le financement initial est donc conçu comme **un montage progressif**, pluraliste et maîtrisé, **articulé autour de 2 sources principales** :

1. Apports citoyens fondateurs : porteur & premier cercle engagé

Le financement initial du projet repose d'abord sur **une dynamique citoyenne**, concrète et déjà engagée. Deux sources principales en constituent le socle :

- D'une part, **une mise initiale de 30 000 € est apportée par le porteur du projet**, mobilisée en fonds propres. Cette contribution permet de couvrir les premières dépenses stratégiques (communication, cadrage technique, structuration juridique). Elle traduit une implication personnelle forte, assumée sans rémunération à ce stade, afin de concentrer les moyens sur la mise en œuvre collective.
- D'autre part, **une mobilisation du réseau déjà impliqué dans le projet permettra de réunir entre 50 000 et 80 000 € supplémentaires**, via des apports de co-fondateurs personnes physiques. Ces soutiens, identifiés dans le cercle actif (partenaires, contributeurs, accompagnants) participeront à la constitution du capital de la SCIC SAS ou à des apports complémentaires.

2. Mobilisation de personnes morales & campagne "1er cercle fondateur"

En parallèle, **des démarches seront engagées pour associer des structures partenaires** (personnes morales) à la création de la SCIC, notamment dans les champs de la finance solidaire, de l'ESS, de la transition citoyenne ou des communs.
Une campagne de prises de participation dédiée visera à rassembler un "1er cercle fondateur" élargi, prêt à soutenir l'initiative via des prises de parts sociales ou des apports en compte courant d'associé.

Une maîtrise stricte du recours à l'endettement interne

L'ensemble de ces contributions visera à limiter **le recours aux apports remboursables** (en compte courant d'associé). Lorsqu'ils seront utilisés, ils **feront l'objet d'un encadrement strict** :

- Montants plafonnés pour garantir la soutenabilité des remboursements sur flux futurs
- Échéanciers prévisionnels de remboursement concertés avec les associés ;
- Provisionnement intégré dans le plan de déploiement du fonds citoyen pour **ne pas fragiliser ses usages démocratiques.**

L'objectif affirmé est clair : **faire démarrer le projet avec un minimum de dettes initiales**, pour préserver dès le départ la vocation d'intérêt collectif du fonds et son agilité budgétaire.

Un capital de référence ancré dans une logique de stabilité coopérative

Conformément à sa volonté de stabilité, la SCIC inscrira dans ses statuts que le capital de référence correspondra au niveau maximal de capital atteint depuis sa création.

Ainsi, les remboursements de parts sociales aux associés ne pourront intervenir qu'à hauteur des nouvelles souscriptions. Ce principe garantit que tout retrait de capital sera conditionné à une entrée équivalente, assurant la pérennité financière de la coopérative tout en offrant une visibilité claire aux associés sur les règles de sortie.

Il s'agit là d'un garde-fou structurant pour éviter les effets de retrait désordonnés et préserver la capacité d'action du fonds dans la durée.

Mais cette règle constitue aussi, en creux, un mécanisme de soutien vertueux : à mesure que de nouveaux sociétaires rejoignent la coopérative, les premiers contributeurs pourront récupérer progressivement une part de leurs apports. Ce fonctionnement permet ainsi de récompenser l'engagement initial sans fragiliser le projet, en inscrivant la récupération des apports dans une logique de croissance collective et de responsabilité partagée.

6.7 Méthode d'affinage du budget prévisionnel (phase 0)

Le projet 1 euro par Moi ne prétend pas livrer dès aujourd'hui un budget complet et définitif. Il s'agit au contraire d'un **processus itératif**, piloté de manière progressive, à la lumière des retours du terrain, des flux réellement collectés, et des besoins effectivement identifiés.

La phase 0 est pensée également comme un temps structurant pour cet affinage : elle constitue l'espace de vérification, d'ajustement et de consolidation du budget prévisionnel, à la fois sur les recettes, les dépenses et les seuils d'activation.

Un processus public, progressif et outillé

L'élaboration du budget prévisionnel ne sera pas réalisée en vase clos. Elle s'appuiera sur :

- un cadre méthodologique clair (structure des postes, hypothèses associées, niveaux de priorité) ;
- des outils de modélisation accessibles (tableaux, simulateurs, prévisionnels publics) ;
- une publication régulière des versions intermédiaires, afin de permettre **une lecture collective de la soutenabilité du projet.**

Ce processus sera **piloté par le noyau opérationnel,** mais présenté, commenté et ajusté de façon transparente, avec publication des seuils de déclenchement associés à chaque poste critique (application, animation, communication, etc.).

Calibrage des postes à partir de données réelles

Le prévisionnel sera affiné à partir de **trois types de données collectées** durant la phase 0 :

1. **Comportements réels de contribution** (moyenne, répartition, taux d'attrition, etc.) ;
2. **Devis ou simulations transmis par les prestataires pressentis** (application, communication, expertise, animation…) ;
3. **Premiers retours terrain et besoins exprimés par la communauté** (attentes en matière de service, de rythme, de coordination, etc.).

Ces données permettront de :

- fixer les **fourchettes de coûts réalistes** pour chaque poste,

- ajuster **les seuils d'activation budgétaire**,
- simuler différents scénarios de montée en charge, et identifier **les points de tension ou de fragilité potentiels.**

Posture assumée : transparence sur l'incertitude

Le budget du projet n'est pas un tableau de bord fermé, mais **un instrument d'apprentissage collectif.** L'incertitude initiale ne sera jamais niée, **mais nommée, cadrée et documentée.**

Chaque évolution du prévisionnel sera :
- documentée (justification de l'ajustement),
- archivée (versionnage public),
- communiquée (restitution synthétique aux membres).

Cette démarche vise à créer **une culture commune de la gestion coopérative**, accessible aux contributeurs et aux partenaires.

Gouvernance de l'ajustement

Les grandes lignes du budget prévisionnel final seront **proposées à la validation démocratique des membres en fin de phase 0**, dans un format clair et lisible.

- Les arbitrages majeurs seront soumis à **débat puis à vote,** selon les règles prévues par la gouvernance du projet (cf. Partie 3).
- Le conseil coopératif ou cercle décisionnel intermédiaire pourra ajuster certains postes au fil de l'eau, dans la limite des ressources disponibles et des orientations validées collectivement.

Cette gouvernance souple mais encadrée permet de conjuguer efficacité et responsabilité collective.

6.8 Anticipation des charges de fonctionnement : masse salariale & frais fixes

Le projet *1 euro par Moi* s'inscrit dans **une logique de sobriété, de viabilité progressive et de respect d'une règle clé** : aucun frais de fonctionnement ne doit dépasser la clé afférente du flux mensuel collecté (20%). Les 80 % restants sont strictement orientés vers les usages du fonds (prêts, dons, capitalisation).

Aucun poste salarié n'est prévu pendant la phase 0. Néanmoins, **les besoins humains et techniques seront progressivement identifiés et activés en fonction des paliers de flux atteints, afin de garantir le fonctionnement, la transparence et la pérennité du projet.**

Tableau prévisionnel – Charges de fonctionnement par paliers

Seuil de flux mensuel	Budget max fonctionnement (20 %)	Frais fixes estimés	Masse salariale brute chargée max	Hypothèses d'usage / fonctions mobilisées
Phase 0 (pré-seuil)	Budget ponctuel fléché (500–1 000 €)	500 à 800 €/mois	0 €	Prestations ponctuelles, engagement bénévole, cadrage, DA, tech
10 000 €/mois	2 000 €/mois	600 à 800 €/mois	1 200 à 1 400 €/mois	Appui coordination, animation numérique, reporting, support membres
25 000 €/mois	5 000 €/mois	1 000 à 1 500 €/mois	3 500 à 4 000 €/mois	1 à 1,5 ETP : coordination générale, gestion flux, relation partenaires
50 000 €/mois	10 000 €/mois	2 000 à 2 500 €/mois	7 500 à 8 000 €/mois	2 à 3 ETP : pilotage stratégique, duplication territoriale, animation

Hypothèses détaillées

- **Frais fixes** : hébergement et sécurité de la plateforme (site + app), outils de vote / gouvernance, outils de gestion (HelloAsso, CRM, etc.), assistance technique, communication, comptabilité, suivi légal.
- **Masse salariale** : calculée en brut chargé, elle inclut les cotisations patronales, et pourra combiner salariat direct, portage associatif, ou prestations longues récurrentes.
- **Déclenchement** : toute affectation salariale fera l'objet d'une validation collective, en lien avec la gouvernance de la SCIC et les outils de transparence intégrés.

Ce cadre prévisionnel est indicatif. Il a vocation à être affiné dès le début de la phase 0, puis actualisé en continu, en lien avec l'évolution réelle du projet, les capacités du fonds, et les priorités stratégiques définies collectivement.

6.9 Risques identifiés et principes de prudence

Toute démarche ambitieuse comporte des incertitudes. Le projet 1 euro par Moi ne les minimise pas : il les identifie, les nomme et s'y prépare. Cette capacité d'anticipation fait partie intégrante de sa stratégie de viabilité.
Dans cette logique, plusieurs risques opérationnels, économiques ou politiques ont été recensés. Ils sont accompagnés de principes de prudence active, appliqués dès la phase de préfiguration.

Risques opérationnels

- **Défaillance technique ou retard de l'application**

Risque : une application non finalisée ou instable au lancement affaiblirait la confiance et nuirait à l'expérience membre.
Réponse : aucun déploiement public n'aura lieu sans application testée, fonctionnelle et sécurisée. Le développement sera engagé uniquement après atteinte du seuil de viabilité budgétaire.

- **Sous-estimation des charges de coordination ou de support**

Risque : une surcharge des personnes engagées ou une absence de ressources humaines pour suivre la croissance.

Réponse : fonctionnement par paliers ; activation de chaque poste conditionnée à des flux réellement atteints. Prise en compte dès l'amont de la nécessité d'un temps de coordination minimum.

- **Difficultés de structuration coopérative**

Risque : complexité ou lourdeur dans la gestion démocratique, démobilisation liée à l'opacité.
Réponse : outils adaptés, seuils d'implication différenciés, et une animation démocratique pensée comme un poste prioritaire et outillé.

Risques économiques

- Non-atteinte du seuil de 10 000 € en phase 0

Risque : incapacité à déclencher un lancement public viable.
Réponse : principe de non-lancement prématuré assumé ; aucun engagement irréversible ; adaptation du rythme de développement au flux réel.

- Volatilité des contributions

Risque : baisse soudaine des contributions, notamment en cas de perte de confiance, de crise politique ou médiatique.
Réponse : diversification des profils contributeurs (particuliers / structures), constitution d'un fonds de réserve, transparence sur les affectations pour maintenir la confiance.

- Imprévus réglementaires ou fiscaux

Risque : évolution du cadre légal des SCIC, remise en question de certains mécanismes.
Réponse : accompagnement juridique régulier, vigilance sur les contraintes applicables, adaptation du modèle si nécessaire.

Principes de prudence

Face à ces incertitudes, plusieurs **lignes directrices** sont appliquées comme garde-fous :

- Pas de dépenses sans flux disponibles
- Pas d'engagement irréversible sans arbitrage collectif
- Pas de montée en charge sans structuration adéquate
- Pas d'obligation de croître : le projet pourra ralentir, se redéployer ou s'adapter si nécessaire

Ces principes ne bridents pas l'ambition. Ils l'ancrent dans le réel, en faisant de **la prudence une méthode**, et non une peur.

Une confiance fondée sur la rigueur

Ce qui est recherché, ce n'est pas une illusion de sécurité, **mais une confiance rationnelle,** fondée sur la transparence, la sobriété dans les projections, et la clarté des règles.
Le projet ne promet pas l'impossible. Il propose **un cadre robuste, évolutif et cohérent** pour rendre le possible durablement atteignable.

À retenir – Les 5 repères clés de la stratégie financière

- **Aucune dépense sans flux réel :**

Chaque euro dépensé est adossé à une recette mensuelle effective. Aucun déficit structurel ni avance.

- **Objectif de lancement** : 10 000 €/mois

Ce palier, atteint en fin de phase 0, conditionne tout lancement public. Il garantit viabilité, animation et premiers soutiens.

- **Contributions différenciées** :

Hypothèse de 3€/mois pour un membre physique et 30€/mois pour une personne morale. Panachage possible.

- **Dépenses par paliers** :

Chaque poste est activé seulement à partir d'un seuil défini. Pas d'engagement irréversible sans ressource suffisante.

- **Budget affiné collectivement** :

Le budget prévisionnel sera construit et ajusté durant la phase 0, de façon transparente, publique et évolutive.

PARTIE 7 – Phase 0 : Préparation et amorçage

Introduction

Avant tout lancement public, un projet de cette nature nécessite une phase d'amorçage pensée comme une montée en puissance progressive, maîtrisée et collective.
Cette **phase 0,** qui s'étendra sur un an, constitue une étape stratégique essentielle : elle doit permettre de **tester les outils, valider le modèle, structurer la SCIC, agréger les premiers cercles actifs et poser les bases d'une culture démocratique partagée.**
Elle répond également à une ambition assumée : **mettre à disposition, dès l'ouverture au grand public, un outil pleinement fonctionnel, transparent, stable et de qualité professionnelle.**

Le projet vise ainsi à offrir une expérience fluide, lisible et concrète, à même de susciter l'adhésion et la confiance dès les premiers usages.
Au-delà de ces objectifs techniques et organisationnels, la phase 0 est aussi un **espace politique à part entière.** Elle incarne une volonté forte : **ne pas livrer un dispositif figé, mais co-construire, dès l'origine, un commun vivant, évolutif et approprié par celles et ceux qui s'en saisiront.**
Ce temps préparatoire sera mis à profit pour **bâtir la crédibilité du projet dans la durée,** consolider les fondations coopératives, installer une dynamique d'implication réelle et faire émerger une première communauté active, engagée dans le processus de transformation collective.

La présente partie détaille les **objectifs, le calendrier, les conditions d'activation, les leviers de mobilisation et les indicateurs de suivi** qui structurent cette phase 0. Elle constitue la feuille de route de l'année charnière qui précédera l'ouverture publique du fonds citoyen.

7.1 Objectifs stratégiques de la Phase 0

La phase 0 constitue une étape charnière, à la croisée de la structuration interne et du lancement public. Elle répond à un triple enjeu fondamental : **tester les outils et les mécanismes du projet, consolider sa légitimité et mobiliser une communauté active, engagée dans sa dynamique démocratique.**

Elle doit permettre, de manière concrète et itérative :

- **de valider le fonctionnement technique et politique des outils proposés** (flux financiers, système de vote, espace membre, gouvernance multi-collèges, etc.) en conditions semi-réelles,
- **de crédibiliser le projet** auprès des contributeurs potentiels, des partenaires institutionnels, des acteurs de l'ESS et du grand public, en démontrant sa capacité à opérer de manière rigoureuse et structurée,
- **de fédérer un premier cercle de contributeurs et sociétaires actifs**, à même de porter collectivement l'élan du lancement public à venir, et d'incarner la gouvernance partagée dès le départ.

Finalités de déploiement

Cette phase vise à produire des résultats manifestes et mesurables, à travers cinq objectifs de déploiements majeurs :

- **Tester et affiner les outils numériques** (site, tableau de bord, espace personnel, système de vote) en situation réelle,

- **Valider, en conditions réelles, la solidité du modèle de répartition et des processus collectifs de décision,**
- **Constituer une base solide de contributeurs et sociétaires,** individus et structures, prêts à s'engager dans la durée,
- **Faire émerger une première culture coopérative vivante, à travers des pratiques d'implication, de modération, de choix collectifs et d'apprentissage mutuel,**
- **Préparer un lancement public légitime, maîtrisé et aligné avec les valeurs du projet.**

Une posture politique assumée

Au-delà des aspects techniques et structurels, la phase 0 s'inscrit dans une **posture politique pragmatique et assumée** : elle vise à construire un projet ouvert, ancré dans des valeurs démocratiques, tout en garantissant **la mise à disposition d'un outil stable, prêt à l'usage, dès le lancement public.**

L'ambition n'est pas de tout faire collectivement, ni d'ouvrir prématurément des débats qui risqueraient d'alourdir ou de diluer la dynamique. Il s'agit plutôt de **poser un socle collectif solide, structurant, composé de personnes et de structures engagées**, qui contribueront à affiner les fondations, sans ralentir leur mise en œuvre.

Cette posture conjugue deux exigences :

- **Conserver un pilotage clair et rigoureux en phase de préfiguration,** pour garantir la cohérence, la lisibilité et la crédibilité de l'outil à son ouverture,
- **Permettre une appropriation progressive et réelle,** en associant activement les membres du premier cercle à l'ajustement, à l'expérimentation et à la montée en puissance de l'ensemble du dispositif.

C'est donc moins une logique de démocratie intégrale immédiate qu'un **chemin vers une gouvernance démocratique pleine et entière,** construite pas à pas, à partir d'un cadre fonctionnel, sécurisé et mobilisateur.

Cette phase 0 constitue aussi une preuve de concept grandeur nature. Elle vise à démontrer, par l'expérimentation concrète, qu'un outil citoyen stable, transparent et démocratique est non seulement nécessaire, mais possible — techniquement, socialement et politiquement.

7.2 Calendrier et grandes étapes

La phase 0 ne se déploiera pas selon une logique strictement linéaire. Dès novembre 2025, plusieurs dynamiques stratégiques seront enclenchées en parallèle, avec des temps forts propres à chacune, mais une progression coordonnée.

Trois grands **axes de travail imbriqués** structureront cette montée en puissance :

- **L'agrégation du premier cercle** : pour fédérer les contributeurs et cofondateurs engagés,
- **La structuration opérationnelle du projet** : pour bâtir le cadre coopératif et les outils fonctionnels,
- **L'ancrage dans l'écosystème** : pour enclencher les premiers partenariats et le déploiement des premiers usages du fonds.

Ces axes, bien que présentés séparément, seront menés conjointement entre fin 2025 et fin 2026. Leur articulation constituera la matrice d'**activation progressive du projet.**

Leur conduite simultanée repose sur une coordination méthodique et un pilotage souple, permettant des ajustements en fonction des avancées concrètes.

Séquence 1 — Septembre / Octobre 2025

PÉRIODE PRÉPARATOIRE : Amorcer la dynamique et structurer la visibilité initiale

Objectifs stratégiques

- Poser les premiers jalons publics du projet : identité visuelle, message, cadre d'action.
- Tester la réceptivité initiale : idée, positionnement, univers narratif.
- Préparer et enclencher la mobilisation d'un premier cercle d'appui, composé de personnes physiques et de structures affines.
- Consolider le travail de structuration interne et engager l'entrée en réalisation concrète du projet.

Actions principales

- **Mettre en ligne le site vitrine interactif,** intégrant :
  - une jauge publique de mobilisation,
  - un formulaire d'inscription / engagement,
  - une présentation illustrée du projet (vision, fonctionnement, objectifs).
- **Diffuser le dossier partenaires** et les premiers supports de communication adaptés aux différentes cibles.
- **Engager les premiers contacts ciblés** avec des structures affinitaires et partenaires potentiels identifiés en amont.
- **Concevoir un kit ambassadeur** pour les soutiens volontaires souhaitant relayer le projet dans leurs cercles.
- **Approfondir les points de vigilance** identifiés (ex. : "notamment sur la fiscalité des cotisations ou l'articulation SCIC / application).

Objectifs de communication

- Créer un effet de découverte et d'évidence : « Génial qu'un projet comme ça existe ! »
- Fédérer autour d'un message clair, différenciant et mobilisateur.
- Donner envie de s'engager : initier les premiers relais, inscriptions et partages.

Agrégation du 1er cercle (novembre 2025 – juin 2026)

Construire une base active, impliquée et fondatrice

La dynamique de la Phase 0 repose en grande partie sur la constitution d'un **socle humain impliqué,** à même d'**incarner les valeurs, les pratiques et la gouvernance coopérative du projet**. Il ne s'agit pas uniquement d'agréger un grand nombre de personnes, mais de **mobiliser un premier cercle qualitatif** : des contributeurs réellement actifs, des cofondateurs prêts à s'engager dans la durée, des structures affines capables de jouer un rôle de relais.
Cette agrégation progressive vise à **poser les conditions sociales et démocratiques du lancement public**, en structurant un collectif initial stable, motivé, et représentatif de la diversité des profils que le projet souhaite toucher.

Objectifs structurants :

- **Mobiliser une base initiale de contributeurs et sociétaires engagés,** tant individuels que collectifs,
- **Asseoir une légitimité démocratique réelle,** par l'implication directe de ces premiers cercles dans les choix fondateurs du projet,
- **Préfigurer les futures modalités d'implication,** en testant dès cette phase des outils participatifs fonctionnels (votes, retours, modérations).

Actions principales :

- **Lancement d'une campagne ciblée d'engagement**, appuyée sur des réseaux affinitaires (ESS, éducation populaire, culture engagée, coopératives),
- **Diffusion de proche en proche**, par mobilisation relationnelle, recommandations croisées et dynamique virale à petite échelle,
- **Organisation de temps publics** (événements, rencontres, ateliers, visios ouvertes) pour présenter le projet, susciter des échanges et renforcer l'adhésion,
- **Ouverture progressive de l'espace contributeur**, avec accès au tableau de bord, consultation de projets, et participation à des votes tests,
- **Identification et accompagnement de personnes-ressources,** volontaires pour jouer un rôle actif dans la phase d'amorçage (ambassadeurs, modérateurs, co-rédacteurs…),
- **Mise en place d'un canal de dialogue dédié** (ex : espace interactif restreint, boucle Telegram, visio mensuelles) pour structurer une communauté active,

Objectifs de communication :

- Valoriser l'implication : mettre en avant **les premiers soutiens engagés**, leurs parcours, leurs motivations,
- Donner à voir l'émergence d'un **commun en construction**, porté collectivement et non livré "clé en main",
- Instaurer **un sentiment d'appartenance dès le départ,** pour transformer les contributeurs en parties prenantes durables.

Cette base humaine ne sera pas une audience passive. Elle formera l'épine dorsale du projet au lancement, et le terreau vivant de sa gouvernance.

Structuration du projet (novembre 2025 – septembre 2026)

Passer de l'idée à l'outil : bâtir une structure fiable, fonctionnelle et à la hauteur de ses ambitions

Si la phase préparatoire a permis de poser les bases conceptuelles et relationnelles du projet, la structuration opérationnelle constitue son cœur technique et organisationnel. Elle repose sur deux piliers majeurs :

- **la création juridique et coopérative de la SCIC,**
- **la production des outils, supports et mécanismes qui rendront possible le lancement public du projet dans des conditions optimales.**

Cette sous-séquence ne vise pas **l'expérimentation ouverte**, mais **la mise en œuvre rigoureuse d'un cadre fonctionnel, professionnel, transparent et stable**, capable de soutenir la complexité du projet sur le long terme.

Objectifs structurants :

- **Finaliser la constitution juridique de la SCIC,** avec un cadre statutaire clair, démocratique et adapté à la mission non lucrative du fonds,
- **Développer et tester les outils numériques clés,** en particulier l'application citoyenne et le tableau de bord d'usage,
- **Produire les livrables fondamentaux** pour la gestion, la transparence, la mobilisation et l'action (processus de vote, architecture des flux, critères d'affectation…),
- **Préfigurer les usages à venir**, via des tests en conditions semi-réelles.

Actions principales :

- **Immatriculation officielle de la SCIC SAS à but non lucratif** (janvier 2026), fondée sur le collège initial constitué,
- **Finalisation technique de l'application mobile,** avec les fonctionnalités cœur : cotisation, vote, visualisation des projets, pilotage collectif des flux,
- **Déploiement progressif du tableau de bord citoyen,** avec accès personnalisé aux fonctions d'implication et de suivi,
- **Élaboration de la documentation publique de référence :** charte des valeurs, modalités d'utilisation du fonds, guide de transparence financière, etc.,
- **Tests contrôlés des fonctionnalités :** simulations de flux, votes fictifs, premiers projets "signalés", remontées de bugs, retours utilisateurs.

Objectifs de communication :

- Affirmer le sérieux et la capacité d'exécution du projet ;
- Rendre visibles les fonctionnalités, tout en maintenant un effet de montée en puissance maîtrisée ;
- Créer une attente positive : montrer que l'outil est en train de se finaliser, que tout n'est pas "livré d'avance", mais que rien n'est flou non plus.

Cette phase vise un objectif clair : livrer un outil prêt à l'emploi d'ici fin 2026, sans compromis sur sa qualité ou sa cohérence.
Elle ne clôt pas la dynamique collective, mais en constitue la colonne vertébrale : sans cadre solide, pas de pouvoir partagé durable.

Ancrage dans l'écosystème (novembre 2025 – novembre 2026)

Relier, éprouver, incarner : prouver la valeur du projet par l'usage et l'ancrage territorial

Pour que le lancement public soit légitime, désirable et crédible, il ne suffit pas que le cadre technique soit robuste ou que les statuts soient déposés. Il faut que le projet **ait déjà commencé à faire ses preuves** dans le réel : qu'il ait soutenu des initiatives concrètes, mobilisé des relais de terrain, installé des liens de confiance.
La dynamique d'**ancrage dans l'écosystème** vise précisément cela : connecter le projet aux réseaux qui l'entourent, **activer ses premiers partenariats, et organiser un cycle témoin d'usage effectif du fonds,** à la fois modeste en volume et puissant en narration.

Objectifs structurants :

- **Nouer des partenariats structurants,** à l'échelle locale, régionale et nationale (tiers-lieux, collectifs, coopératives, réseaux citoyens, institutions),
- **Déployer un premier cycle d'affectation réelle** (prêts à taux zéro, dons coups de pouce, actions de renforcement),

- **Organiser un retour d'expérience collectif,** utile à la fois à l'ajustement du projet et à la construction du récit de lancement.

Actions principales :

- **Lancement officiel du premier cycle d'usage :** sélection d'un petit nombre de projets éligibles, constitution d'une enveloppe dédiée, définition des modalités de choix collectifs (vote, appel à soutien, co-sélection),
- **Versements effectifs :** premiers dons et prêts attribués, avec accompagnement et documentation des projets bénéficiaires,
- **Valorisation des projets soutenus,** à travers des contenus variés : témoignages écrits ou vidéos, fiches synthétiques, cartographie interactive, récits courts pour réseaux sociaux,
- **Renforcement des partenariats affinitaires :** prise de contact avec des structures repérées, co-organisation d'événements, participation à des temps publics ou institutionnels,
- **Organisation d'un retour d'expérience mi-public,** réunissant membres actifs, porteurs de projets, partenaires, pour tirer ensemble les enseignements de ce premier cycle.

Objectifs de communication :

- Montrer que le fonds fonctionne : les gens cotisent, votent, choisissent, soutiennent,
- Créer des récits d'impact concrets, incarnés, territorialisés,
- Susciter le désir d'entrer dans la dynamique : "je veux participer à ça moi aussi".

Ce cycle témoin ne cherche pas à représenter l'ensemble des possibles. Il sert à **montrer ce que permet déjà le projet**, à démontrer la faisabilité, à ajuster avant montée en charge. Il constitue le **socle narratif du lancement grand public, et un pont vivant entre la phase préparatoire et la phase de déploiement.**

Axe stratégique	Période principale	Temps forts clés	Indicateurs de réussite associés
Agrégation du 1er cercle	Nov. 2025 – Juin 2026	Campagne ciblée de mobilisation – Constitution du collège fondateur – Premiers votes test	4 000 contributeurs actifs inscrits – Collèges initiaux constitués – Participation aux premiers votes
Structuration du projet	Janv. – Sept. 2026	Immatriculation de la SCIC – Finalisation appli + tableau de bord– Tests fonctionnels et remontées	SCIC immatriculée (janvier) Application testée publiquement – Documentation publique produite
Ancrage dans l'écosystème	Mars – Nov. 2026	1er cycle d'affectation réelle – Partenariats activés – Retour d'expérience partagé	≥3 projets soutenus – 5+ partenaires mobilisés – Récits d'impact publiés

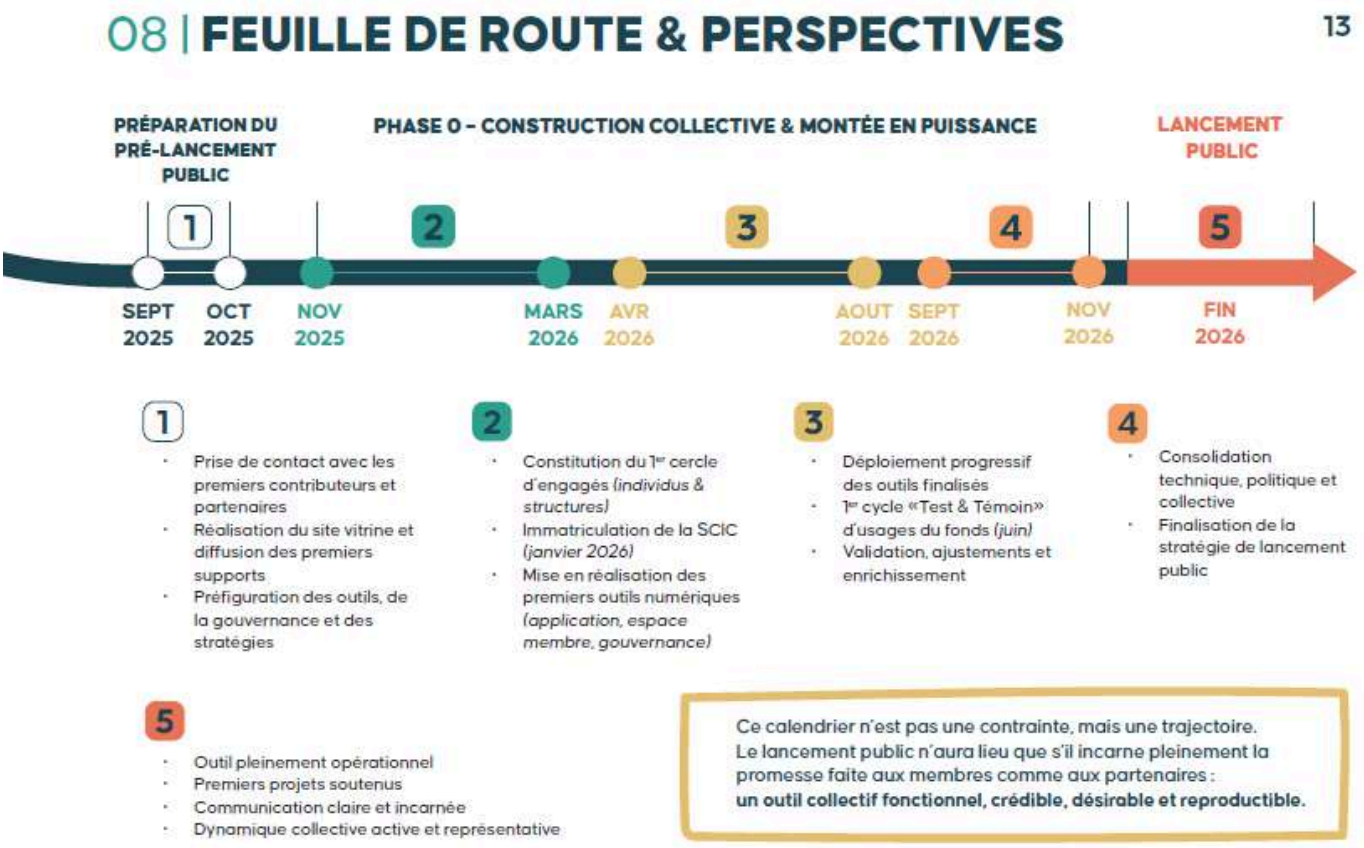

7.3 Paliers d'activation et conditions de déclenchement

Faire levier sur la progression collective : des seuils précis pour jalonner l'avancée du projet

Afin de garantir une montée en puissance maîtrisée, visible et motivante, la phase 0 du projet *1 euro par Moi* s'appuiera sur un système de **paliers d'activation progressifs**, rendant chaque avancée collective tangible et mobilisatrice.

Ces paliers, **visibles publiquement**, servent plusieurs fonctions essentielles :

- **Donner un cap commun** à la communauté mobilisée,
- **Structurer le déploiement progressif des outils et des usages** (application, votes, affectations…),
- **Créer un effet d'entraînement,** en rendant chaque contribution immédiatement significative dans la dynamique collective.

Ce système de paliers incarne la volonté de lier étroitement **engagement citoyen et activation concrète** du projet. Il ne s'agit pas d'une gamification décorative, mais d'un levier politique, permettant de conditionner la montée en charge à la force collective réellement mobilisée.
Le projet ne repose pas sur un "lancement instantané", mais sur une **progression conditionnée à des seuils partagés,** qui activeront de nouveaux blocs fonctionnels à mesure que la dynamique se confirme.

Exemples de paliers d'activation envisagés :

Palier	Seuil déclencheur estimatif	Effet déclenché
Palier 1	1 000 personnes inscrites	Activation du tableau de bord en version test (votes de simulation, suivi des projets, modules interactifs)
Palier 2	2 000 personnes engagées (physiques + morales)	Ouverture du premier cycle d'affectation réelle du fonds : dons coups de pouce, premiers prêts à taux zéro, actions de renforcement ciblées
Palier 3	3 000 contributeurs récurrents	Lancement officiel de l'application mobile et du tableau de bord en conditions réelles

Ces seuils sont donnés à titre indicatif : ils seront **précisés et ajustés** collectivement en fonction de l'expérience acquise au cours de la phase 0. Ce qui compte, ce n'est pas uniquement le volume, mais **la qualité de l'engagement, la diversité des profils mobilisés, et la maturité technique du projet.**

Critères qualitatifs complémentaires

Aucun palier ne sera activé automatiquement sur la seule base d'un compteur.
Chaque seuil chiffré devra être validé par une **évaluation croisée,** combinant données quantitatives, retours qualitatifs et capacité réelle à assumer l'étape suivante.

Cette phase ne sert pas seulement à franchir des étapes. Elle constitue un **terrain d'apprentissage stratégique,** à partir duquel affiner le modèle, ajuster les outils et calibrer le lancement public. Grâce aux usages réels, aux retours terrain et aux analyses croisées, elle permettra de recueillir des **données structurantes,** telles que **:**

- Le **montant moyen réellement donné par personne,** selon le profil, la motivation ou le canal d'entrée,
- Les **secteurs d'action spontanément privilégiés** par la communauté (écologie, précarité, culture, éducation…),
- Les **formes d'implication choisies** (vote, cofinancement, parrainage, animation, etc.),
- Les **besoins et freins exprimés** par les utilisateurs (fonctionnalités manquantes, manques de clarté, attentes non couvertes, etc.).

Les outils numériques du projet (application, tableau de bord, modules d'interaction) seront activement mobilisés pour faciliter cette **analyse en continu.**

Cette démarche d'observation partagée et de retour d'expérience contribuera à un **ajustement collectif,** garantissant que chaque étape franchie repose à la fois sur des bases solides, des dynamiques réelles et une capacité maîtrisée à grandir.

Un dispositif visuel, mobilisateur et transparent

Pour rendre visible cette progression collective, le projet prévoit un **système d'affichage public des paliers franchis, sous forme :**

- d'une **jauge collective interactive**, affichée en temps réel sur la plateforme web, combinant nombre de membres, montants agrégés, projets signalés…,

- d'un **journal de bord partagé,** documentant l'activation des paliers et les décisions associées.

Ces éléments visent à **rendre lisible et motivante l'évolution du projet,** sans pression ni opacité, mais avec une incitation claire à contribuer à son avancement.

7.4 Leviers de mobilisation pendant la Phase 0

Fédérer autour d'un projet exigeant, crédible et ouvert

> « Je n'ai jamais vraiment su où mettre mes 10 euros par mois. Là, je sens que ça peut compter. Alors j'en parle. »
> *Témoignage fictif, mais plausible, d'un·e futur·e contributeur·rice*

La mobilisation ne se résume pas à une campagne de communication. Elle constitue un **chantier stratégique à part entière** de la phase 0, visant à enclencher une dynamique d'adhésion **profondément politique**, mais **féconde, diversifiée et durable.**

Il s'agit de faire connaître le projet, mais **surtout de donner envie d'en devenir acteur** — par la contribution financière, la prise de part sociale, ou l'implication dans les choix d'usage du fonds et la gouvernance future. Le tout, de façon progressive, lisible et cohérente avec la logique de paliers d'activation.

Deux cercles stratégiques ciblés

Futurs contributeurs

Individus ou structures souhaitant s'impliquer à travers un don mensuel récurrent, première forme d'adhésion concrète au projet.

Futurs sociétaires

Personnes physiques ou morales prêtes à acquérir une part sociale de la future SCIC et à s'impliquer dans sa gouvernance ou ses dynamiques collectives.

Le recrutement de sociétaires, notamment les cofondateurs et structures engagées dès la phase préparatoire, fera l'objet d'un accompagnement spécifique, ciblé sur des cercles de confiance et des acteurs déjà impliqués dans des dynamiques proches.

Canaux de diffusion et de mobilisation

Réseaux existants affinitaires

Mobilisation des univers où le projet peut immédiatement résonner :

- ESS (coopératives, mutuelles, réseaux locaux)
- Culture et éducation populaire (tiers-lieux, scènes engagées…)
- Transition écologique, finance éthique, communs, militantisme de terrain

Diffusion de proche en proche

Appui sur les dynamiques virales de confiance interpersonnelle :

- Partage dans les cercles personnels (famille, collègues, collectifs…).
- Messages prêts à diffuser, visuels personnalisables, balises sociales.
- Invitation à « faire entrer une personne » comme geste politique basique mais puissant.

Outils numériques

- **Site vitrine interactif** (jauge de mobilisation, inscription, présentations illustrées).
- **Pitch deck animé et capsules explicatives** (usage terrain et web).
- **Newsletter mensuelle**, alimentée par le journal de bord de la phase 0.
- **Réseaux sociaux** (formats courts, infographies, témoignages…).
  Option à l'étude : campagnes ponctuelles relayées par des influenceurs affinitaires, selon une charte éthique stricte (pas de partenariats commerciaux, pas de sponsoring, respect de l'identité du projet.

Relais physiques et partenaires de proximité

- Tiers-lieux, coopératives, épiceries solidaires, AMAP, festivals citoyens…
- Associations invitées à relayer le projet à leur communauté, ou à devenir elles-mêmes sociétaires ou bénéficiaires du fonds.
- Collectivités locales curieuses d'innovations démocratiques ou solidaires : une approche progressive sera proposée (co-soutien, mise en visibilité, appui logistique…)

Supports de mobilisation produits

Kit ambassadeurs

Disponible en téléchargement ou envoyé à des volontaires motivés :

- Argumentaire synthétique et visuels clés.
- Flyers, affiches adaptables, infographies réutilisables.
- Diaporama de présentation modulable.
- Tutoriel de prise de parole et de mobilisation locale.

Éléments de langage partagés

- Versions brèves et longues, imagées ou institutionnelles.
- Argumentaires différenciés par cible : citoyens, associations, collectivités, mécènes, médias…

Documents modulables et évolutifs

- Fiches outils : FAQ, scripts vidéo, trames de réunion publique, supports visuels.
- Adaptation continue au fil de la phase 0, nourrie par les retours terrain.

Ancrage terrain : une mobilisation incarnée

Personnes-relais locales

- Identification de figures motivées (acteurs de l'ESS, élus, militants culturels, têtes de réseau…)
- Soutien à leur prise de parole (co-organisation d'événements, valorisation de leurs actions)

Présence sur le terrain

- Participation à des **événements citoyens,** forums, festivals, salons coopératifs.
- Co-organisation de **rencontres publiques** avec partenaires affinitaires.

Mise en récit des premiers soutiens

- Valorisation des premières adhésions notables (témoignages de contributeurs, fondateurs, soutiens institutionnels…)
- Formats variés : **vidéos courtes, podcasts, articles de blog, formats réseaux sociaux**
- Connexion directe à la fresque des paliers (chaque récit peut aider à en “débloquer” un)

Boucle de contribution narrative

Chaque nouvelle adhésion ne doit pas seulement être comptabilisée, mais devenir une opportunité de narration, d’inspiration et de diffusion. Pour cela, **une boucle de contribution narrative** sera mise en place, avec des formats lisibles et accessibles, afin que chacun·e puisse :

- **expliquer pourquoi il ou elle rejoint le projet,** avec ses propres mots, dans un format libre (texte court, vidéo selfie, audio, dessin…),
- **être valorisé publiquement,** si souhaité, dans le journal de bord ou les réseaux sociaux du projet,
- inspirer de nouvelles personnes **à franchir le pas, dans une logique de propagation par identification plutôt que prescription descendante.**

Cette boucle vise à faire de chaque nouvel engagement une micro-victoire symbolique, à la fois personnelle et collective, capable d’enclencher une dynamique organique de croissance.

Formats prévus :

- Série “Pourquoi je rejoins 1 euro par Moi” (version texte + vidéo + image citation) ;
- Portraits de contributeurs / sociétaires / partenaires ;
- Capsules “voix de terrain” à diffuser dans la newsletter ou les réseaux sociaux ;

Freins anticipés et stratégies d’atténuation

Parce qu’une dynamique de mobilisation ne se décrète pas, mais se construit, plusieurs obstacles potentiels ont été identifiés dès la phase de conception. Les prendre en compte dès le départ permet d’anticiper les ajustements et d’éviter un essoufflement prématuré.

Principaux freins anticipés :

- **Scepticisme face aux projets “engagés”** : soupçon d’amateurisme, promesses non tenues, confusion avec d'autres initiatives floues.
  → Réponse : présentation rigoureuse, visuels professionnels, transparence sur l’état d’avancement et les limites actuelles.

- **Manque de lisibilité de l’objet :** difficulté à comprendre concrètement le projet, sa mécanique, ou la place du citoyen dans le dispositif.
  → Réponse : capsules pédagogiques, métaphores visuelles, témoignages incarnés, scénarios d’usage clairs.

- **Sentiment d’impuissance ou d’isolement :** “Ça ne changera rien”, “je suis seul à m’engager”.
  → Réponse : visibilisation des dynamiques collectives (jauge, récits), mise en avant du pouvoir d’agir individuel relié au collectif.

- **Fatigue attentionnelle / surcharge d'appels militants :**
  → Réponse : formats brefs, esthétiques et incarnés ; relais par des personnes de confiance ; progressivité des sollicitations.

- **Méfiance vis-à-vis de l'argent et des structures financières :**
  → Réponse : transparence radicale sur les flux ; statuts coopératifs ; fonctionnement non lucratif ; outils de suivi clairs.

Séquencement indicatif des efforts de mobilisation

Nov - Déc 2025 :
Effet découverte – diffusion virale – activation des réseaux proches – amorce web

Nov 2025 – Mars 2026 :
Installation du discours long – premiers relais partenaires – premiers événements publics

Avril – Août 2026 :
Approfondissement, structuration territoriale, mobilisation en vue du lancement

Sept – Nov 2026 :
Consolidation – grandes campagnes narratives – finalisation de la visibilité

7.5 Indicateurs de suivi et de validation

Suivre sans surveiller : évaluer l'efficacité sans trahir le sens
La phase 0 du projet *1 euro par Moi* n'est pas uniquement une phase de test technique.
Elle constitue une **expérience démocratique grandeur nature,** qui doit permettre à la fois de valider les outils, d'ajuster les pratiques, et de s'assurer que le projet progresse **en cohérence avec ses valeurs.**

Le suivi ne vise donc pas uniquement à "mesurer la performance", mais à **questionner la qualité de la dynamique collective engagée,** sa portée réelle et ses éventuels points de friction. Cette évaluation intégrera des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, mais aussi des retours de terrain, dans une **logique d'itération collective.**

Indicateurs de progression quantitative

Ces données permettront de mesurer la croissance du projet en termes de participation et de flux réels :

- **nombre de contributeurs actifs,** personnes physiques ou morales (adhésions mensuelles effectives),
- **nombre de sociétaires impliqués,** au-delà d'un soutien symbolique,
- **montants agrégés mensuellement** (flux réguliers, niveau de stabilité),
- **nombre de projets identifiés, soutenus ou accompagnés** via le fonds (toutes modalités confondues).

Indicateurs d'engagement et d'appropriation

Ces éléments visent à évaluer la vitalité de la mobilisation, la qualité d'usage des outils et la dynamique communautaire :

- **Taux de participation aux votes** (parmi les inscrits et contributeurs actifs).
- **Pertinence et diversité des choix exprimés,** analysée selon les projets plébiscités.
- **Fréquence et durée d'utilisation du tableau de bord** et de ses modules interactifs.
- **Partages, commentaires et interactions** sur les contenus proposés.

Indicateurs qualitatifs d'impact perçu

Parce qu'une transformation sociale ne se mesure pas seulement en données brutes, des retours plus sensibles seront également intégrés :

- **retours d'expérience utilisateurs,** recueillis via l'application, le site, des sondages ou des entretiens (satisfaction, suggestions, signalement de bugs…),
- **diversité des projets soutenus,** en termes de secteurs, de territoires, de formats ou de porteurs,
- **Capacité perçue du dispositif à générer du sens, du lien, et du pouvoir d'agir collectif** (analyse des récits, des témoignages, des motivations exprimées).

Itération collective et temps d'évaluation

L'évaluation ne sera pas réservée à un cercle fermé. Elle fera l'objet de **moments collectifs partagés**, inscrits dans le calendrier de la phase 0 :

- Juin 2026 : bilan intermédiaire public, partagé avec les contributeurs, partenaires et sociétaires mobilisés à date
  → Objectif : formuler un diagnostic lucide et actionnable.

- **Possibilité d'ajustement concerté :**
  - Des seuils d'activation encore à venir.
  - Du calendrier du lancement public.
  - Des règles d'affectation ou de vote (si des biais ou limites apparaissent).
  - De certains modules techniques ou interfaces utilisateur.

Ce processus d'évaluation continue s'inscrit dans **une philosophie d'itération maîtrisée**, combinant exigence stratégique, transparence publique et ajustements collectifs permanents.

Méthodologie de collecte des indicateurs

Les indicateurs présentés dans la section 7.5 ne seront pas que des données déclaratives. Ils feront l'objet d'**un suivi structuré et continu**, afin de nourrir à la fois le pilotage opérationnel et l'amélioration collective du dispositif.

Les méthodes de collecte prévues incluent :

- **les outils numériques intégrés** : statistiques d'usage, taux de clic, fréquence d'ouverture des newsletters, usage des modules interactifs, etc.,
- **des questionnaires utilisateurs** : très courts, ciblés, diffusés à des moments clés (après inscription, après un vote, après la consultation d'un projet…),
- **des entretiens qualitatifs ou ateliers en petits groupes** : menés avec des membres du premier cercle pour approfondir les retours, ressentis, obstacles ou idées d'amélioration,
- **une analyse automatisée et anonymisée des contributions** : votes, soutiens, messages libres ou retours post-action, afin d'identifier les tendances fortes sans intrusion dans les données personnelles.

Cette démarche garantit que les indicateurs ne restent pas formels, mais deviennent des leviers de compréhension, de réactivité, et d'adaptation du projet tout au long de la phase 0.

La phase 0 n'est pas qu'une étape de préparation :
C'est un terrain d'expérimentation grandeur nature, destiné à tester, affiner et crédibiliser le projet *1 euro par Moi* avant son lancement public.

Elle doit permettre de **valider concrètement** :

L'adhésion réelle au projet

- Nombre et profil des personnes prêtes à s'engager, physiquement ou moralement
- Montant moyen effectivement donné selon les publics
- Répartition territoriale et diversité sociale des premiers cercles

La robustesse de la mécanique coopérative

- Fonctionnement fluide des outils numériques (votes, tableaux de bord, affectations)
- Capacité à organiser un vote collectif légitime et compréhensible
- Premiers retours qualitatifs sur les usages et la gouvernance

La pertinence du modèle stratégique

- Crédibilité des paliers d'activation et de leur articulation progressive
- Équilibre entre contributions reçues et dynamiques d'usage du fonds
- Types de projets spontanément soutenus ou remontés

La force de mobilisation

- Efficacité des canaux (proche en proche, réseaux affinitaires, relais locaux…)
- Adhésion aux récits et formats proposés (témoignages, visuels, narrations collectives)
- Capacité à enclencher des dynamiques locales ou transversales

En résumé :
La phase 0 doit à la fois **créer une première démonstration, produire de la confiance, et fournir les données nécessaires** pour ajuster le projet avant déploiement public.
Elle constitue le premier pas d'un projet coopératif maîtrisé et crédible.

PARTIE 8 – Communication et stratégie de mobilisation

8.1 Objectifs de la stratégie de communication

La stratégie de communication de *1 euro par Moi* poursuit plusieurs objectifs complémentaires, évolutifs selon les étapes du projet :

- **rendre lisible et désirable** un projet complexe, en combinant pédagogie et incarnation,
- **générer l'adhésion et la confiance** (individus, structures, partenaires stratégiques),
- **donner envie de s'impliquer,** selon différents niveaux d'engagement,
- **créer une dynamique collective identifiable**, qui dépasse l'outil financier.

Elle se déploie en cohérence avec la temporalité générale du projet :

- Période préparatoire (septembre-octobre 2025)
- Phase 0 (novembre 2025 – décembre 2026)
- Lancement grand public à horizon 2026

8.2 Positionnement narratif et identité

L'identité de *1 euro par Moi* ne repose pas sur une volonté uniquement esthétique. Elle est **porteuse de sens**, au service d'un projet profondément collectif, démocratique et mobilisateur. Chaque élément visuel a été **pensé pour incarner les valeurs du projet** et donner envie d'agir.

Le logo : une signature engagée

Le logo de *1 euro par Moi* n'est pas un simple visuel.
C'est une prise de position. Un symbole clair, accessible, et assumé.
En haut 1 euro.
Un geste minuscule en apparence. Immense quand il se multiplie.
Un euro, pour reprendre la main. Pour faire nombre. Pour faire poids.
Un euro, pour dire : je peux agir, là, maintenant.

Juste en-dessous par Moi.
Parce que rien ne se fera sans nous.
Parce que l'action commence individuellement, mais change tout collectivement.
Parce qu'il faut des moi pour faire un nous qui pèse.

Le choix des typographies dit l'équilibre du projet :
Chaleureux et humain. Ancré et fiable.

Les couleurs, elles, parlent à l'instinct : confiance, énergie, proximité.
On n'est pas là pour faire joli. On est là pour engager, toucher, réunir.
Ce logo, c'est notre signature, notre promesse.

Le principe visuel : la ligne comme fil conducteur

Le fil conducteur graphique du projet repose sur la ligne :
La ligne. Comme un fil qui relie.

Dans l'univers graphique de *1 euro par Moi*, la ligne est bien plus qu'un ornement.
Elle est le principe visuel qui incarne ce que le projet construit : un lien, une trajectoire, une addition d'élans individuels qui dessinent un mouvement collectif.
La ligne est vivante. Elle ondule, elle circule, elle relie.
Elle traduit l'énergie fluide du projet, sa capacité à s'adapter sans se déformer, à rester souple sans se diluer.
La ligne est humaine.
Elle évoque le geste, l'écriture, la main qui agit. Elle reflète la volonté de créer une esthétique accessible, organique, et proche des gens.
La ligne est cohérente avec le fond. Elle matérialise le passage entre « moi » et « nous », le chemin entre une idée simple — 1 euro — et un impact large, profond, durable.

La palette graphique : un langage émotionnel clair

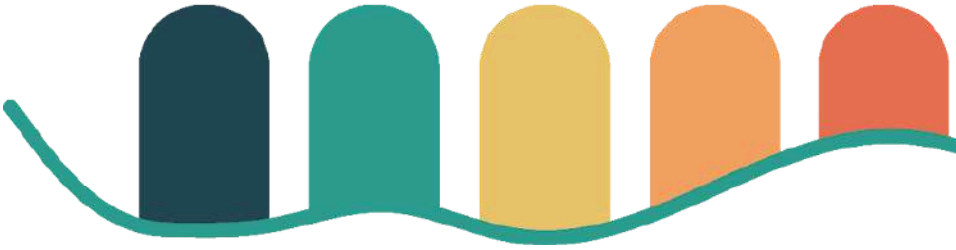

Chaque couleur du projet a été choisie pour incarner une valeur émotionnelle précise, en lien avec les intentions du fonds :

- **Bleu profond** :

C'est la base. Le socle. Il évoque la fiabilité, la stabilité, la confiance. C'est la promesse d'un projet sérieux, ancré, sans artifices. Un bleu qui rassure sans endormir.

- **Vert turquoise** :

C'est le souffle. La fraîcheur. Il parle d'espoir, d'intelligence collective, de renouveau. Il trace le chemin d'un projet qui respire… et qui inspire.

- **Jaune doux** :

La lumière. La clarté. L'envie. Ce jaune dit que le projet est compréhensible, ouvert, éclairant. Il illumine sans aveugler.

- **Orange solaire** :

C'est l'énergie tranquille. La chaleur partagée. Il incarne l'élan du collectif, l'enthousiasme contagieux. Un orange humain, vibrant, qui donne envie de faire.

- **Rouge doux** :

C'est l'audace. L'élan. La conviction. Sans colère, sans cri, mais avec force. Un rouge franc, chaleureux, qui assume de dire : on veut mieux. Et on s'y met.

Le slogan principal : une promesse démocratique

« Donne ce que tu peux. Vote ce que tu veux. »

Ce slogan résume la double mécanique du projet :

- la liberté contributive : chacun peut donner selon ses moyens, sans pression,
- la souveraineté démocratique : chacun décide ensuite de l'usage du fonds.

Il installe d'emblée la logique d'un **outil accessible, horizontal, et démocratique**, qui remet les citoyen·nes au centre des choix.

Slogans secondaires : impact, viralité, identification

Plusieurs formulations ont été élaborées pour renforcer l'impact émotionnel ou faciliter la viralité du projet dans certains contextes (réseaux sociaux, campagnes d'affichage, vidéos courtes, etc.).

Elles visent à renforcer l'identification au projet, et à traduire sa portée collective ou symbolique :

❖ « Moins qu'un café. Plus qu'un like. »

Un slogan **percutant**, conçu pour le grand public numérique. Il joue sur **deux repères familiers** :

- un **montant dérisoire**, banal dans le quotidien (1 à 3 €),
- une **action symbolique**, souvent gratuite ou inefficace (liker), à laquelle *1 euro par Moi* propose une alternative concrète.

❖ « Ils ont des millions. Nous aussi. »

Une formule d'impact, plus offensive, destinée à incarner l'idée de puissance collective. Elle renverse les codes de domination économique en soulignant que :

- les individus isolés ont peu de pouvoir économique,
- mais organisés, ils peuvent rivaliser avec les acteurs puissants,
- l'important, c'est la masse et le sens de la mise en commun.

Un slogan qui donne du poids au collectif sans avoir à lever la voix.

❖ « Goutte à goutte. Irriguons l'avenir. »

Ce slogan incarne le récit de la montée en puissance progressive.
Il fait comprendre que :

- chaque contribution individuelle est minuscule,
- mais l'addition des contributions crée une force structurante,
- l'argent n'arrose pas, il *fertilise* des projets concrets.

Il donne une direction : on construit, on irrigue, on fait pousser.

❖ « Notre fonds. Nos Choix. »

Le slogan le plus politique.
Il affirme trois réalités fondamentales :

- l'argent placé dans le fonds appartient à celles et ceux qui le constituent,
- aucune logique d'enrichissement ou d'intérêt privé,

- la décision finale revient aux membres (1 personne = 1 voix).

Phrase courte, percutante, impossible à déformer.

❖ **« Demain se décide ensemble. Maintenant. »**

Ce slogan met l'accent sur l'action immédiate et la gouvernance :

- "Demain" : la projection, la vision,
- "ensemble" : la gouvernance citoyenne,
- "maintenant" : l'urgence à passer de l'intention à l'action.

Il invite à rejoindre le mouvement plutôt qu'à rester spectateur.

8.3 Outils de communication développés

Pour rendre lisible, désirable et mobilisable un projet à la fois ambitieux et complexe, *1 euro par Moi* s'appuie sur une série d'outils de communication complémentaires, conçus pour répondre aux besoins de différents publics et formats : partenaires, sociétaires, contributeur·ices, relais locaux, médias.

Ces outils visent trois fonctions principales :
- **rendre compréhensible la mécanique du fonds**, même sans bagage technique,
- **incarner son potentiel et ses valeurs**,
- **mobiliser autour de la dynamique collective**.

Outils graphiques et identitaires

- **Starter pack visuel**
  Logo, déclinaisons, pictogrammes, palettes, typographies, règles d'usage, pour diffusion multi-supports (web, print, vidéo).

Supports de présentation du projet

- **Dossier de présentation - version complète** (ce document)
  Référence exhaustive pour les partenaires et parties prenantes, intégrant les dimensions stratégique, financière, juridique, démocratique et visuelle du projet.

- **Dossier de présentation - version courte**
  Support destiné au "grand public" et aux médias généralistes ou spécialisés : angle éditorial, infographies clés, citations, FAQ.
  Diffusé en appui des actions de visibilité prévues autour du lancement public.

- **Dossier partenaires**
  Document court et synthétique à visée institutionnelle, conçu pour une première prise de contact avec des structures (collectivités, fondations, entreprises, médias).
  Ton clair, visuel, mobilisateur. Complémentaire du dossier complet.

- **Pitch deck** (version synthétique, visuelle et ciblée)
  Présentation courte (type slide-deck) pour rendez-vous stratégiques, levée de fonds ou accompagnement.

- **Fiches thématiques** (en développement)
  Formats courts illustrant certains volets spécifiques du projet (prêts, dons, gouvernance, outils numériques, etc.).

Outils numériques de préfiguration

- **Site vitrine Phase 0** (prévu pour novembre 2025)
  Point d'entrée public du projet pendant la période de pré-lancement.
  Contenus pédagogiques, storytelling, témoignages, visuels animés, formulaire de mobilisation.
  Objectif : inscrire les premiers cercles (cotisants, relais, coconstructeurs).

- **Prototype du tableau de bord membre**
  Aperçu du futur outil numérique central : transparence en temps réel, votes, affectations, statistiques, suivi personnel.
  Support clé pour rendre tangible le fonctionnement futur du fonds citoyen.

Outils à destination des relais et ambassadeurs

- **Kit de mobilisation Phase 0**
  Argumentaires, visuels prêts à diffuser, tracts téléchargeables, éléments de langage.
  Objectif : faciliter l'appropriation du projet et son relais local ou thématique.

- **Templates et formats réutilisables**
  Formats adaptés aux réseaux sociaux, à la presse locale, aux newsletters d'associations partenaires.

8.4 Stratégie de diffusion et mobilisation

La stratégie de mobilisation de *1 euro par Moi* s'appuie sur **une montée en puissance progressive, structurée autour de deux grandes séquences :**

- **une phase préparatoire** (jusqu'à fin octobre 2025) centrée sur les fondations et les premiers cercles,
- **puis une phase 0** (novembre 2025 – novembre 2026) orientée vers l'adhésion progressive et l'enclenchement du projet, en vue d'un lancement public fin 2026.

Plutôt qu'une campagne descendante ou ponctuelle, la dynamique repose sur **une mobilisation ascendante, collaborative et multicibles, articulée autour de paliers d'activation clairs et d'outils mutualisables.**

Phase préparatoire (jusqu'à fin octobre 2025)

Objectif :
poser les fondations stratégiques, graphiques et humaines du projet.

- **Finalisation et mise en ligne du site vitrine** (présentation, manifeste, inscription, palier d'activation),
- **Préparation des outils narratifs et visuels** (starter pack graphique, illustration pédagogique, pitch deck, vidéo explicative…),

- **Prises de contact exploratoires** avec des partenaires pressentis, prestataires techniques, relais territoriaux, structures compatibles,
- **Lancement de la communication en cercles restreints** : réseau élargi, personnes-ressources, testeurs, premiers relais,
- **Préfiguration des supports à usage large** (kit de mobilisation, dossiers synthétiques, ressources presse).

Phase 0 (novembre 2025 – novembre 2026)

Objectif : enclencher la dynamique citoyenne, constituer la SCIC, et tester le modèle à échelle réduite.

Novembre 2025 – Janvier 2026 : constitution du socle fondateur

- **Campagne d'adhésion ciblée** sur deux axes :
  - recrutement des premiers **futurs contributeurs** (personnes physiques et morales),
  - **mobilisation des futurs sociétaires/actionnaires de la SCIC.**
- **Agrégation des cofondateurs** : identification, validation, accompagnement à la co-construction,
- Préparation juridique et administrative pour une **immatriculation de la SCIC SAS en janvier 2026.**

Janvier – Juin 2026 : préparation du lancement public

- **Création de l'application :** conception participative, développement, intégration des outils de pilotage démocratique,
- **Construction de l'architecture démocratique initiale :** collèges, système de vote, modalités de participation,
- **Animation continue de la campagne d'adhésion,** avec montée en charge des contributeurs et sociétaires,
- Diffusion des contenus pédagogiques et des premiers récits d'implication.

À partir du 3e trimestre 2026 : 1er cycle témoin du fonds

- **Lancement du premier cycle d'expérimentation** : affectation réelle des flux, avec votes ouverts aux membres phase 0,
- Financements pilotes sur les 3 axes d'usage :
  - **Prêts à 0 %,**
  - **Dons coup de pouce,**
  - **Renforcement stratégique,**
- Retour d'expérience en temps réel via le **tableau de bord public.**

Objectifs transversaux de la mobilisation

Tout au long de la phase 0, la stratégie s'appuie sur :

- Des **paliers d'activation** visibles (nombre de contributeurs, seuils atteints, lancement d'un cycle, etc.),
- Une **communication modulaire et horizontale**, relayable par tout membre ou sympathisant ;
- Un travail d'**ancrage territorial et translocal**, via les structures compatibles, réseaux thématiques ou dynamiques locales existantes ;
- Une montée en charge **réaliste, mesurable, itérative**, sans surexposition prématurée.

8.5 – Ressources et besoins pressentis

Pour que le projet *1 euro par Moi* puisse exister pleinement, il lui faut plus qu'une idée judicieuse : **des moyens concrets, sobres mais suffisants,** pour incarner dès la phase préparatoire un fonctionnement rigoureux, crédible et fidèle à ses valeurs. C'est à cette condition qu'il pourra susciter la confiance, agréger des forces diverses, et construire une dynamique collective solide.
L'enjeu est double :

- **Disposer des moyens nécessaires pour construire une dynamique progressive et techniquement maîtrisée,**
- **Préserver l'indépendance stratégique du projet,** en évitant toute dépendance prématurée à des financeurs externes ou à une logique de croissance artificielle.

Équipe mobilisée en phase préparatoire

Le projet *1 euro par Moi* est actuellement porté par un noyau fondateur de quatre personnes aux compétences complémentaires :

- **Nils Berenguer :** entrepreneur depuis plus de dix ans, pilote la structuration stratégique du projet et son articulation globale (gouvernance, modèle économique, narration, déploiement),
- **Mathilde Rivera :** directrice artistique, pilote la cohérence visuelle et la stratégie de communication du projet,
- **Antoine Guillaume :** cofondateur d'une SCOP grenobloise, porte l'ancrage territorial et les liens avec l'écosystème local,
- **Fanny Lejemble :** administratrice d'une SCIC culturelle, structure la gouvernance coopérative et veille à la solidité financière du modèle.

Élargissement de l'équipe et implication ciblée

Par souci d'efficacité, **l'équipe opérationnelle restera volontairement compacte jusqu'au lancement public**, avec un maximum de 6 personnes impliquées à temps significatif. Cette compacité garantit une coordination fluide, une maîtrise des charges, et un fonctionnement sobre mais réactif.

En parallèle, **le projet s'ouvrira à des formes d'implication ciblées**, encadrées et activées selon les besoins, notamment :

– la **participation à la campagne de démarchage et de visibilité** (événements, relais locaux, actions en ligne) ;

– la **contribution à des chantiers stratégiques** (architecture démocratique, charte des valeurs, modalités d'implication citoyenne à long terme).

Un **appel à implication spécifique** sera lancé à l'automne 2025 pour structurer ces cercles contributifs, sur une base volontaire et selon des modalités définies collectivement.

Partenariats techniques à l'étude

Plusieurs partenaires ont déjà été identifiés dans des domaines clés (juridique, coopératif, numérique, financier). Ils pourront être mobilisés selon les besoins :

- sous forme **d'appuis ponctuels,**
- de **prestations ciblées,**
- ou d'une **intégration progressive** au montage de la SCIC, en fonction des moyens disponibles à l'automne 2025.

Parmi les structures déjà partenaires figurent :

- GAÏA Isère, pour la co-sélection et l'octroi de prêts citoyens en Isère.
- Yaal, pour le développement des outils numériques (Application et site web interfacé).
- Open Source Politics, pour l'accompagnement à la structuration démocratique et le déploiement d'outils de délibération collective.
- URSCOP Auvergne-Rhône-Alpes, pour le conseil et l'appui à la structuration juridique et coopérative de la future SCIC.

Ces partenaires pourront contribuer à renforcer la rigueur, la cohérence et l'efficacité du projet dès la phase 0, tout en respectant son indépendance et son exigence de gouvernance partagée.

Sont également envisagés :

- HelloAsso, en tant que solution de collecte.
- La Nef, comme partenaire bancaire en adéquation avec nos valeurs et objectifs.
- Le réseau Les Cigales, pour son maillage territorial et son expérience en terme de finance citoyenne.

Moyens matériels et techniques

- **Infrastructure web et hébergement** (site vitrine, outils numériques liés à la phase 0),
- **Outils collaboratifs** (pilotage, communication interne, vote test, suivi des flux),
- **Production print** (kits de mobilisation, affiches, supports pour événements),
- **Équipements événementiels ponctuels** (soirée de lancement, mobilisation locale, rencontres citoyennes, formats hybrides).

Enveloppe budgétaire minimale d'amorçage

Une enveloppe budgétaire d'amorçage est en cours de définition pour couvrir les besoins suivants :

Poste de dépense	Estimation indicative*
Développement site vitrine	2 000 – 4 000 €
Communication & production graphique	8 000 – 12 000 €
Accompagnement juridique et statutaire	4 000 – 6 000 €
Frais de structuration (réunions, docs)	2 000 – 3 000 €
Production vidéo / supports médias	5 000 – 7 000 €
Impression, diffusion, logistique	2 000 – 3 000 €

*Ces montants sont précisés dans la partie 6 – Financement et prévisionnels.

Sources de financement mobilisables

- **Apports en capital des futurs cofondateurs de la SCIC** (campagne novembre-décembre 2025),
- **Cotisations fléchées "amorçage" lors de la phase 0** (clef de répartition temporaire),
- **Dons exceptionnels ou soutiens solidaires** de structures partenaires,
- **Éventuel soutien en nature ou en mécénat de compétence**, à explorer avec des acteurs alignés (ESS, tech, communication, etc.).

8.6 Conclusion : une dynamique à la fois structurée… et ouverte

La stratégie de communication et de mobilisation de *1 euro par Moi* ne se résume pas à une campagne : elle constitue le socle d'un projet dont la **légitimité repose sur l'adhésion libre, informée et volontaire** d'un grand nombre de citoyen·nes et de structures.

Elle vise à conjuguer :

- **la rigueur d'un cadre structuré** : avec des outils cohérents, une identité claire, des paliers d'activation mesurables, et une articulation solide entre site, appli, dossiers et supports,
- **la vitalité d'un élan collectif ouvert :** où chacun peut s'impliquer selon ses moyens, relayer le projet, enrichir ses usages, ou contribuer à sa gouvernance.

Une montée en puissance fondée sur l'engagement réel

Le choix d'une **phase préparatoire,** puis d'une **phase 0 volontairement progressive,** permet de :

- Créer un imaginaire collectif fort, sans se couper du réel,
- Mesurer concrètement l'adhésion et les marges de mobilisation,
- Tester les outils et les approches dans un cadre sécurisé,
- Impliquer dès l'origine les futurs contributeur·ices dans la construction du projet.

Un outil au service d'un mouvement… et non l'inverse

En plaçant la **mobilisation au cœur de la préfiguration,** *1 euro par Mo*i affirme sa volonté de ne pas "diffuser un produit", mais de **construire un outil politique et financier au service d'une vision partagée.**
Ce projet ne cherche pas à "attirer des utilisateurs". Il cherche à **rassembler des acteurs du commun** autour d'une architecture lisible, démocratique, et transformante.

Une ouverture assumée aux bonnes volontés

La stratégie reste ouverte et en mouvement : toute personne, collectif, structure ou territoire partageant les principes du projet peut proposer de s'impliquer, relayer la dynamique ou rejoindre le processus en cours.
Des outils clairs, évolutifs et appropriables seront mis à disposition pour faciliter cette implication.

Il ne s'agit pas tant de convaincre que de permettre à chacun·e de se sentir concerné·e — et de passer à l'action, ensemble.

Articulation avec la Partie 9 – Déploiement territorial et translocal

La mobilisation portée par *1 euro par Moi* ne se conçoit pas comme une campagne centralisée mais comme **l'amorce d'un maillage vivant**, qui relie des personnes, des structures et des territoires autour d'un socle commun de valeurs et d'objectifs.

La **dimension locale et translocale est essentielle** à l'ancrage du projet :

- parce qu'elle permet de **concrétiser les usages du fonds** au plus proche des réalités de terrain,
- parce qu'elle valorise **la diversité des dynamiques existantes et évite la verticalité** d'un modèle unique,
- parce qu'elle constitue **une force d'expansion organique,** en cohérence avec l'approche coopérative choisie.
  C'est donc naturellement que **la stratégie de mobilisation débouche sur une logique de déploiement par cercles**, relais, communautés et alliances, que détaille la Partie 9.

PARTIE 9 – Déploiement territorial et translocal

Introduction

Un projet comme *1 euro par Moi* ne peut se déployer sans ancrage. Sa force ne résidera pas dans une croissance en surface, mais dans la capacité à **s'enraciner profondément dans les territoires,** à y puiser ses ressources comme à y irriguer des transformations concrètes.

C'est pourquoi le projet se pense comme **un arbre vivant** : une structure commune, solide et visible, dont le développement dépend de la richesse, de la diversité et de l'interconnexion de ses **racines locales.**
Ces racines sont les dynamiques territoriales : groupes d'habitant·es engagés, relais citoyens, projets locaux, structures de l'ESS, partenaires culturels, institutions ouvertes à la coopération. Chaque territoire activé ne représente pas une extension géographique, mais une **émanation vivante du tronc commun**, capable d'agir selon ses spécificités tout en restant reliée au tout.

Cette logique translocale constitue un choix stratégique : plutôt qu'un déploiement uniforme ou centralisé, il s'agit de **nourrir une croissance distribuée, progressive, organique.**
Un ancrage local fort, allié à une interconnexion fluide entre territoires, permettra au projet de rester à la fois **incarné, mobilisateur, et soutenable** dans la durée.

La présente partie décrit les **principes, mécanismes et outils** qui permettront à cette implantation territoriale de se structurer, de s'élargir, et de rester fidèle à l'ambition politique initiale : faire de *1 euro par Moi* un **outil partagé de transformation, enraciné dans le réel, mais porté par une vision commune.**

9.1 Ancrage local initial et stratégie de diffusion progressive

La volonté d'ancrage territorial du projet *1 euro par Moi* ne relève pas d'un attachement symbolique ou d'un choix opportuniste.

Elle découle d'une double exigence stratégique.
D'une part, le projet repose sur la capacité du fonds à produire des **impacts concrets, visibles et situés,** ancrés dans le réel plutôt que dilués dans des logiques abstraites.

D'autre part, une **part importante du public visé** n'adhérera pleinement à la démarche que si celle-ci s'incarne **près de chez lui,** à travers des projets tangibles et des relais locaux identifiables.
C'est pourquoi le déploiement du projet commence par un **territoire-pilote**, choisi non comme unique horizon, mais comme **point d'appui structurant.**

La région Rhône-Alpes, et en particulier l'agglomération de **Grenoble**, a été retenue à ce titre, en raison des liens solides qu'y entretient le porteur du projet avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des lieux culturels, des initiatives citoyennes et des porteurs de projets alternatifs.

Ces réseaux permettront de tester les usages du fonds dans des conditions concrètes, d'amorcer des partenariats, et d'organiser des actions publiques à fort potentiel mobilisateur.
Durant toute **la Phase 0** (novembre 2025 – novembre 2026), la stratégie de diffusion reposera sur **une progression maîtrisée**, concentrée sur ce territoire sans s'y limiter artificiellement.

Le choix est fait de **ne pas généraliser trop vite** le projet à l'échelle nationale, afin d'éviter un effet de dilution ou une dynamique hors-sol.

L'objectif est de **crédibiliser localement** le fonctionnement du fonds :

- en validant les partenariats et les outils,
- en testant les circuits démocratiques,
- en éprouvant les critères d'éligibilité des projets,
- et en construisant une relation de confiance avec les premiers membres.

Dans cette optique, un **démarchage ciblé** des structures morales locales (associations, coopératives, tiers-lieux, syndicats, entreprises à impact…) est engagé progressivement, avec une double vocation :

- les inviter à devenir **sociétaires cotisants** de la SCIC, en participant à sa gouvernance,
- les associer comme **partenaires relais** dans la mobilisation des habitants, la remontée des besoins, et la sélection des projets à soutenir.

Ce positionnement se distingue des logiques de plateforme ou de viralité.
Il assume une **progression ancrée, incarnée et construite avec les forces vives du territoire.**
Il s'agit de démontrer que **l'impact collectif est d'abord une affaire locale**, et que toute ambition nationale doit s'enraciner et s'entremêler avec des **expériences concrètes et reproductibles.**

9.2 Posture politique et principes d'action territoriale

Le projet *1 euro par Moi* se structure autour d'une conviction forte :
on ne construit pas une dynamique collective pérenne sans un ancrage territorial réel.

Cette posture politique repose sur un **double refus :**

- celui d'une **approche strictement numérique**, désincarnée, qui réduirait l'engagement citoyen à une interaction sur écran,
- celui d'une **logique de duplication standardisée**, appliquée uniformément sans égard pour les contextes locaux.

À rebours de ces modèles, *1 euro par Moi* assume une vision située et contextualisée du déploiement, articulée autour d'une stratégie translocale.

- **locale,** parce que les usages du fonds, les relais humains et l'appropriation citoyenne se jouent sur le terrain, dans des espaces de vie et de lien social.
- **translocale**, parce que ces dynamiques locales ne sont pas isolées, mais reliées entre elles à travers une gouvernance commune, une infrastructure partagée et une dynamique de mutualisation.

Cette approche repose sur un principe structurant : **le projet est unique, mais ses expressions sont multiples**.

Il ne s'agit pas de créer une fédération de comités locaux autonomes et désarticulés,
mais plutôt **des émanations locales du projet global**, capables d'agir avec une certaine autonomie tout en restant pleinement intégrées à une structure commune en termes de valeurs, de gouvernance et d'outils.

Cette logique permet de concilier :

- **la puissance du commun** (une seule structure juridique, une application centrale, une gouvernance partagée),
- **la souplesse du local** (des relais activables, des priorités adaptées, une diversité de contextes),
- **la lisibilité politique** (une dynamique visible à l'échelle nationale, mais incarnée localement).

En refusant une approche "hors sol", le projet affirme que **l'engagement citoyen nécessite un territoire d'incarnation :**

- un lieu où l'on voit les effets de ses choix,
- où l'on peut rencontrer d'autres contributeurs,
- où l'on peut suivre ce que devient l'argent mutualisé.

C'est cette **politique de la proximité**, portée à l'échelle d'un projet commun, qui permet de bâtir **une mobilisation durable, fédératrice et transformative.**

9.3 Territorialisation des usages du fonds

La force du projet *1 euro par Moi* repose sur un principe central : **le fonds n'est pas un dispositif abstrait mais un outil collectif au service d'usages concrets, choisis, et contextualisés.** Autrement dit, ce qui est versé ensemble doit pouvoir **produire des effets visibles et bénéfiques dans les territoires.**

C'est pourquoi les usages du fonds, qu'il s'agisse de **prêts à taux zéro**, de **dons coups de pouce**, ou d'actions de renforcement stratégique**, sont pensés dès l'origine dans une logique de territorialisation.** Cela signifie que :

- les projets soutenus seront choisis en tenant compte de leur **impact direct sur un territoire donné,**
- les habitants et cotisants de ce territoire pourront **suivre, comprendre et relayer les effets des soutiens accordés,**
- les partenaires locaux seront sollicités pour **identifier, qualifier et accompagner** les initiatives financées.

Concrètement, cela se traduira par :

- un affichage cartographique des projets soutenus dans l'application et sur le site web du projet, permettant à chaque membre de **voir l'impact du fonds dans sa région** ou dans d'autres territoires,
- des **récits localisées** : portraits de porteurs de projet, récits de terrain, retours d'expérience, partagés dans une logique de transparence et de mobilisation,
- la possibilité d'organiser des appels à projets **localement ciblés**, en lien avec les dynamiques du territoire (enjeux écologiques, initiatives solidaires, besoins spécifiques…).

Cette territorialisation permet **de donner corps à la dynamique collective** : elle rend perceptible l'impact d'une cotisation mensuelle, et permet de **renforcer le lien entre engagement individuel et transformation collective**. Elle constitue également **un levier puissant d'adhésion**, en montrant que le projet *1 euro par Moi* ne se contente pas de discours généraux mais **s'ancre dans le réel,** là où vivent, travaillent et s'organisent les membres du collectif.

9.4 Mécanismes d'activation territoriale progressifs

Pour garantir la soutenabilité du projet et éviter toute dispersion prématurée, le déploiement territorial de *1 euro par Moi* repose sur une **logique d'activation progressive, fondée sur des seuils d'engagement et des conditions lisibles.**

L'objectif n'est pas de bloquer la participation de membres situés hors du territoire-pilote, mais de veiller à ce que l'ouverture de nouveaux territoires **corresponde à une capacité réelle d'accompagnement, d'animation et d'impact.**

Il est important de distinguer deux niveaux complémentaires :

- Toute personne, où qu'elle se trouve, peut adhérer et cotiser dès le lancement.
- En revanche, un territoire n'est activé, c'est-à-dire éligible à des usages du fonds (prêts, dons, renforcements), que lorsqu'un certain seuil collectif est atteint.

Cette distinction permet de **favoriser une adhésion large et distribuée,** tout en structurant une **montée en puissance territoriale maîtrisée et crédible.**

Chaque territoire est ainsi envisagé comme **activable,** selon une méthode claire :

- **Des critères d'activation définis** : nombre minimal de cotisants localisés, présence de partenaires relais, identification d'au moins un projet éligible, repérage d'ambassadeurs volontaires…
- **Un processus d'activation transparent** : visibilité publique sur les territoires "en veille", possibilité pour les membres de contribuer à l'atteinte des seuils, système de suivi dans l'application.
- **Un soutien à l'émergence locale** : mise à disposition d'un kit d'activation territoriale, avec outils de communication, supports de présentation, tutoriels pour mobiliser.

Cette logique d'activation graduelle s'accompagne d'une **dimension participative et mobilisatrice.**

Les membres peuvent s'impliquer activement dans l'ouverture de leur territoire, en contribuant à la constitution du socle nécessaire : parrainages, liens avec des structures, identification de projets… Cette dynamique sera **gamifiée**, pour renforcer l'engagement collectif : jauges de progression, campagnes collaboratives, votes déclencheurs…

À mesure que le fonds se consolide, il pourra être envisagé de mettre en place un **système de focus territorial successif :** pendant une période déterminée (par exemple un trimestre), une part significative du flux mensuel est orientée vers un territoire activé, afin d'y concentrer les usages, renforcer les relais, et **accélérer la dynamique locale**.

Ce système présente plusieurs avantages :

- il évite la **dispersion anarchique des ressources** du fonds,
- il garantit **une cohérence temporelle** entre mobilisation citoyenne et capacité d'action,
- il permet de **donner un rythme lisible au déploiement national,** en alternant des périodes de consolidation locale et des temps forts publics.

Ainsi, chaque territoire activé devient un **levier de démonstration** et un **pôle d'entraînement** pour les suivants, dans une logique de **propagation maîtrisée, soutenue par la communauté, et en phase avec les moyens réels du projet.**

Exemple fictif d'activation territoriale : le cas de Saint-Nazaire

En janvier 2026, une dynamique locale se structure à Saint-Nazaire, à l'initiative de plusieurs habitant·es convaincu·es par le projet *1 euro par Moi*.

Ils lancent une mobilisation ciblée dans leur ville et ses environs, avec l'appui d'un tiers-lieu local et d'un collectif associatif.

En trois mois :

- **75 cotisants réguliers** sont réunis,
- **deux structures locales** (un centre social et une coopérative alimentaire) rejoignent la SCIC comme partenaires relais,
- **un projet de prêt à taux zéro** pour l'ouverture d'un atelier partagé est proposé,
- **deux personnes référentes** se portent volontaires comme ambassadrices.
- **La jauge d'activation territoriale** étant atteinte, le territoire passe en statut "actif".

Il devient :

- **éligible aux usages du fonds,**
- **visible dans la cartographie nationale,**
- **intégré aux consultations locales à venir.**

Ce scénario illustre comment une initiative modeste, mais bien structurée, peut déclencher **l'activation d'un territoire en quelques semaines**, sans lourdeur administrative, par l'engagement coordonné de ses membres.

Exemple fictif – Milieu rural : activation en vallée cévenole

Dans un petit bassin de vie cévenol, une animatrice de tiers-lieu entend parler du projet via un podcast. Elle en parle autour d'elle et trois collectifs locaux (éducation populaire, maraîchage bio, mobilité partagée) s'en saisissent.

Au bout de deux mois :

- **40 cotisants** sont réunis (population dispersée mais motivée),
- **une retraitée locale devient ambassadrice** et anime des réunions dans les cafés-villages,
- **un projet de minibus partagé** est proposé pour relier les hameaux à la ville-centre.
- **La barre des relais et du projet identifié est atteinte.**

Même si le seuil de cotisants est légèrement adapté aux spécificités locales, le territoire est activé. Cela déclenche un **focus de visibilité sur un territoire peu représenté** et renforce l'ancrage rural du projet national.

Exemple fictif - Périphérie métropolitaine : activation par une structure existante

À Vénissieux (métropole de Lyon), une association de quartier très active a décidé de mobiliser autour du projet *1 euro par Moi.*
Elle propose à ses membres de cotiser collectivement et anime un atelier citoyen sur l'usage d'un "fonds coopératif local".

En six semaines :

- **120 cotisants** sont recensés (habitants du quartier, bénévoles, jeunes en service civique),
- **2 structures voisines** s'associent au mouvement,
- un projet de **fonds d'urgence mutualisé** pour les familles en précarité est co-construit avec les habitant·es,
- L'activation est **validée.**

Le projet **est co-construit avec des publics populaires**, via des relais existants, sans technicisation excessive.
Une enveloppe spécifique est débloquée dans un focus territorial du trimestre suivant.

Exemple fictif - Territoire déjà dynamique : activation rapide à Nantes

À Nantes, plusieurs membres issus de l'économie sociale s'auto-organisent dès le lancement du projet. Le territoire est bien relié à des réseaux ESS nationaux.

En un mois :

- **250 cotisants** sont recensés via mobilisation numérique et événementielle,
- un **collectif de porteurs de projets** propose une série de candidatures pour des microprêts,
- des relais s'engagent dans la coordination locale et les retours terrain.
- le seuil est largement dépassé.

Le territoire devient un **moteur d'expérimentation** utilisé comme **territoire-témoin** pour tester des outils plus avancés de gouvernance locale (vote consultatif, pilotage de focus…).

Exemple fictif - Activation par masse critique spontanée : région PACA

Dès les premiers mois du lancement public, **plus de 1 000 membres du projet** se déclarent situés en région PACA et souhaitent voir leur territoire activé.

- Malgré l'absence initiale de relais identifiés, **ce seuil élevé de cotisants** déclenche une **phase d'exploration encadrée** par l'équipe du projet : une **carte des membres** permet de repérer les bassins de mobilisation (Marseille, Aix, Draguignan…),
- un **appel à volontaires** locaux est lancé,
- un **petit groupe d'ambassadeurs est constitué** en s'appuyant sur des profils actifs (porteurs de projets, associatifs, professionnels de l'ESS…).
- Une fois **un partenariat structurant identifié** (tiers-lieu coopératif à Toulon + association culturelle marseillaise) et un premier projet proposé pour un *don coup de pouce*, le territoire PACA est officiellement activé.

Cela signifie :

- la **réception de candidatures de projets** d'usages est désormais ouverte dans cette région,
- les ambassadeurs peuvent **se mobiliser localement autour des appels à projets**,
- la région devient **visible dans la cartographie dynamique** du projet
- Cet exemple illustre **une activation par le "haut"** (adhérents), suivie d'un ancrage structuré sur le terrain, évitant l'écueil d'un déclenchement automatique sans relais.

9.5 Ambassadeurs et partenaires relais locaux

Le déploiement de *1 euro par Moi* à l'échelle des territoires repose non seulement sur une stratégie structurée mais aussi sur **la présence de relais humains et organisationnels** capables d'incarner, d'animer et de faire vivre la dynamique localement.

Deux types de leviers sont mobilisés à cette fin :

Des ambassadeur·rices locaux·ales, membres volontaires engagés dans l'animation du projet sur leur territoire.

Ils et elles peuvent :

- **relayer la dynamique et les valeurs** du projet auprès de leur réseau local ;
- **organiser ou co-animer des rencontres publiques**, ateliers de présentation, temps de co-construction ;
- **participer à la remontée d'informations terrain** (projets émergents, attentes, freins, retours sur les outils).

Des partenaires relais, structures déjà implantées (tiers-lieux, associations, coopératives, collectivités engagées, espaces citoyens…) qui jouent un rôle d'appui et de visibilité.

Elles peuvent :

- **accueillir des temps d'information** ou de participation,
- **servir de lieux-relais** pour l'accès aux outils ou l'accompagnement des porteurs de projet,
- **participer,** en tant que sociétaires de la SCIC, à la gouvernance et à la coordination locale.

Dans les deux cas, ces relais ne sont pas conçus comme **des instances autonomes**.
1 euro par Moi ne vise pas la création de chapitres locaux indépendants, mais plutôt l'**émergence de forces vives territoriales** :

- pleinement intégrées à la dynamique globale,
- disposant d'une capacité d'initiative contextualisée,
- et alignées avec les valeurs, les outils et les mécanismes partagés à l'échelle nationale.

Des outils spécifiques seront mis à disposition pour appuyer leur action : guides d'implication, supports de communication, accès anticipé aux outils numériques, accompagnement méthodologique…

Ce **tissu humain** est une clé stratégique de la mobilisation : il permet au projet de **rester vivant, enraciné tout en s'articulant à une vision d'ensemble cohérente, lisible et fédératrice.**

9.6 Focus territoriaux successifs

À mesure que le fonds *1 euro par Moi* gagnera en capacité d'action, il deviendra possible de **structurer des temps forts localisés** : des moments où une partie significative des ressources est temporairement concentrée sur un territoire activé.

Cette stratégie de **focus territoriaux successifs** vise à :

- **amplifier l'impact local,**
- **accélérer certaines dynamiques d'usage,**

- **renforcer la visibilité collective du projet.**

Concrètement, pendant une période déterminée (par exemple un trimestre), **une fraction du flux mensuel est dédiée à un territoire donné.**

L'objectif : soutenir en priorité des projets, renforcer les relais, et **créer un effet d'entraînement durable.**

Ce mécanisme remplit plusieurs **fonctions stratégiques** :

- **Maximiser l'impact local** : en concentrant les moyens, il devient possible de soutenir un ensemble cohérent d'initiatives ou un projet structurant.
- **Stimuler l'appropriation collective** : la dynamique créée par le focus favorise la mobilisation des habitant·es, la reconnaissance locale, et l'implication des structures.
- **Donner une vitrine concrète au fonds** : chaque focus territorial devient une démonstration visible, communicable, mobilisatrice.
- **Structurer le rythme du déploiement national** : en alternant phases d'expansion distribuée et séquences de consolidation locale.

Les territoires concernés seront sélectionnés sur la base de **critères publics** : niveau d'activation atteint, diversité des projets, potentiel d'impact, engagement local…
Ils seront annoncés à l'avance pour permettre **une montée en puissance collective**, soutenue par les membres, relais et partenaires.

Cette stratégie de focus est conçue comme **un levier souple et mobilisateur**, au service de la mission d'intérêt collectif du fonds : renforcer les territoires à fort potentiel transformateur, tout en stimulant ailleurs la dynamique par l'exemple.

9.7 Gouvernance, retour d'information et suivi par territoire

Le déploiement territorial du projet 1 euro par Moi ne se limite pas à une implantation géographique.

Il s'accompagne d'un **engagement fort en matière de transparence, de remontée d'information, et d'inclusion dans la gouvernance.**
Chaque territoire activé doit pouvoir **exister dans la structure commune** : être visible, entendu, et relié au collectif.

Plusieurs mécanismes permettront d'assurer ce lien permanent :

- **Des indicateurs locaux publics :** nombre de cotisants, projets financés, montants engagés ou remboursés, relais actifs…
  Ces données seront consultables via l'application ou le site, dans une logique de transparence partagée.
- **Des consultations localisées :** les membres d'un territoire activé pourront être ponctuellement consultés sur les priorités d'action, les projets à soutenir, ou l'usage d'une enveloppe locale.
- **Des remontées d'information structurées :** les ambassadeurs et partenaires relais disposeront d'outils dédiés pour faire remonter les besoins, suggestions, signaux faibles ou alertes du terrain.
- **Une articulation souple avec la gouvernance centrale :** certains relais territoriaux pourront, selon des modalités définies collectivement, participer à des cercles thématiques, des groupes de travail, ou des temps de délibération ouverts.

Ces dispositifs visent à éviter deux dérives opposées :

- une **gouvernance centralisée et sourde,** où les territoires n'auraient aucune prise réelle,
- une **fragmentation locale** où chaque territoire fonctionnerait en silo sans cohérence d'ensemble.

L'ambition est de construire une **gouvernance en archipel** : des territoires autonomes dans leurs initiatives, reliés dans leurs principes et intégrés à une dynamique partagée.
Ce lien actif entre ancrage local et structure commune est **un des fondements politiques du projet,** garant de sa cohésion, de sa légitimité et de sa capacité de transformation.

9.8 Articulation avec les réseaux et politiques locales

Dans chaque territoire, le projet *1 euro par Moi* vise à **compléter les dynamiques existantes, non à les concurrencer.**

Il ne s'agit pas de tout réinventer, mais d'apporter une **brique nouvelle** : un outil citoyen, démocratique et mutualisé, au service de projets déjà ancrés localement.

À ce titre, des **articulations stratégiques** sont envisagées avec différents acteurs :

- **Les réseaux de l'économie sociale et solidaire (ESS)** : tiers-lieux, coopératives, collectifs de transition, incubateurs citoyens… qui partagent une culture de la coopération, du territoire et de l'expérimentation.
- **Les collectivités locales ouvertes à l'innovation démocratique ou coopérative** : certaines pourront devenir sociétaires accompagnantes de la SCIC, sans rôle dominant ni logique de subvention conditionnante.
- **Les dispositifs publics existants :** dans certains territoires, des synergies seront possibles avec des appels à projets, budgets participatifs, contrats de ville, ou politiques locales de soutien à la transition.
- **Les espaces d'expérimentation démocratique :** conseils citoyens, assemblées locales, communs politiques… dans lesquels *1 euro par Moi* pourra s'insérer ou construire des ponts.

Ces coopérations respecteront trois principes :

- préserver l'**indépendance stratégique** du projet,
- garantir une **gouvernance démocratique**, non captable,
- mettre **les ressources du projet au service des dynamiques locales**, dans une logique d'interopérabilité et de réciprocité.

Le projet se positionne ainsi comme **un acteur autonome mais allié** : disponible pour renforcer les capacités d'action citoyenne, sans imposer son modèle et sans se laisser instrumentaliser.

9.9 Cartographie dynamique et plateforme de suivi territorial

Pour rendre visible et lisible l'implantation réelle du projet, **une cartographie interactive** sera intégrée à l'application et au site web de *1 euro par Moi.*

Cet outil visuel servira à suivre **en temps réel le déploiement territorial**, tout en renforçant la transparence, l'appropriation et la mobilisation locale.

Il permettra notamment de :

- **visualiser les territoires actifs, en activation ou en veille**, avec des indicateurs factuels (nombre de cotisants, projets en préparation, relais identifiés),
- **afficher les projets financés par zone géographique**, selon leur nature (prêt, don, renforcement), leur état d'avancement, et les retours attendus,
- **identifier les relais locaux présents** : ambassadeurs volontaires, partenaires impliqués, lieux associés,
- **accéder à des récits localisés** : portraits de porteurs de projet, témoignages d'ambassadeurs, retours d'expérience terrain,
- **offrir un point d'entrée pour s'impliquer localement** : rejoindre une dynamique, proposer un projet, organiser un événement, devenir relais.

Cette cartographie sera pensée comme un **outil vivant, contributif et évolutif.**
Elle ne servira pas qu'à informer, mais à **mobiliser, relier et activer** les membres et les territoires.
Elle constituera également un **atout stratégique pour la communication externe** en montrant concrètement la diversité et la densité des ancrages du projet à travers le pays.

9.10 Synthèse : un projet enraciné, interconnecté, maîtrisé

Le déploiement territorial de *1 euro par Moi* n'est ni un simple élargissement géographique, ni une conquête virale. C'est un processus progressif, structuré et stratégique qui articule trois dimensions complémentaires :

- **un ancrage local fort**, centré sur des usages du fonds, des partenariats localisées, et une mobilisation citoyenne incarnée dans les territoires,
- **une approche translocale**, qui relie ces dynamiques entre elles à travers des outils communs, une gouvernance partagée, et une vision politique cohérente,
- **un contrôle du rythme de diffusion**, pour éviter les dispersions prématurées et garantir que chaque territoire activé bénéficie de conditions favorables à son enracinement et à sa contribution.

Chaque activation territoriale devient ainsi **une brique vivante du projet global**: porteuse d'initiatives propres, mais reliée à l'ensemble. **C'est par cette croissance organique, ni centralisée, ni éclatée, que *1 euro par Moi* entend construire une force collective capable d'agir à toutes les échelles.**

PARTIE 10 – Risques, critiques et résilience

10.1 Pourquoi une approche explicite des risques ?

Le projet *1 euro par Moi* ne cherche pas à vendre une solution parfaite ou un modèle miraculeux.
Il s'inscrit au contraire dans une posture de lucidité stratégique, reconnaissant que tout projet à visée transformatrice, surtout s'il est démocratique, implique des tensions, des déséquilibres potentiels et des points de vigilance. Plutôt que de les masquer, il choisit de les expliciter.

Identifier les vulnérabilités permet :

- de **préserver la légitimité en évitant** les dissonances entre discours et pratique,
- d'**ouvrir des espaces de traitement collectif des difficultés** dès leur apparition,
- de **construire une résilience par conception**, plutôt que par réaction.

C'est aussi une manière d'affirmer que l'engagement citoyen passe par une intelligence du réel, et non par l'illusion de maîtrise totale.

10.2 Critiques potentielles et angles morts perçus

Plusieurs critiques ont d'ores et déjà été formulées, à différents stades de conception. D'autres émergeront. En voici une typologie, accompagnée d'éléments de réponse :

Critique 1 – L'impact est symbolique / dispersé / illisible
Réponse : Le projet assume un impact progressif et situé. Il rend visibles ses usages par une **cartographie dynamique**, des **récits localisés**, des **chiffres publics.** La masse critique fera la démonstration.

Critique 2 – Le fléchage démocratique ne garantit pas la qualité des choix
Réponse : Les votes sont encadrés par **une charte de valeurs**, **des processus ouverts**, **des phases tests**, et **une capacité d'ajustement** par retour d'expérience.

Critique 3 – Risque de récupération politique ou idéologique
Réponse : Le cadre statutaire (SCIC SAS à but non lucratif) et la gouvernance pluraliste en collèges limitent les prises de contrôle unilatérales**. Des garde-fous coopératifs sont prévus**.

Critique 4 – Trop complexe pour le grand public / nécessite un effort disproportionné
Réponse : Le projet distingue **la complexité du moteur** (gestion collective) de **la simplicité du parcours utilisateur**. Il prévoit des **niveaux d'implication différenciés** et un droit à la participation passive.

Critique 5 – Le modèle est économiquement fragile / surdépendant de l'adhésion
Réponse : Le projet repose sur **des seuils d'activation progressifs, une réserve stratégique, et une diversification des usages**. Il est conçu pour fonctionner à bas volume, sans dépendance immédiate.

Critique 6 – Risque de duplication de dispositifs existants ou d'inefficacité locale
Réponse : La logique du projet est **complémentaire**, jamais concurrentielle : il s'articule avec les acteurs locaux, dans **une stratégie translocale souple et adaptable**.

10.3 – Risques systémiques et fonctionnels identifiés

Au-delà des critiques, plusieurs risques structurels sont anticipés et intégrés dès la conception :

Risque de sous-mobilisation initiale
Anticipé par une phase 0 ciblée, des paliers progressifs, et une stratégie de communication affinitaire + viralité maîtrisée.

Risque de rupture technique ou retard de développement
Limité par une architecture modulaire, des développements en blocs testables, et un calendrier ajustable.

Risque juridique ou réglementaire (statuts, placements, fiscalité)
Encadré par un accompagnement spécialisé, un cadre SCIC SAS éprouvé, et une exclusion volontaire des zones grises (crypto, mécénat flou, etc.).

Risque de déséquilibre entre flux entrants et usages activés
Régulé par une gestion par seuils, une priorisation des usages, et des mécanismes de ralentissement intégrés au pilotage.

10.4 Dispositifs de résilience intégrés au projet

Outils	Fonction
Paliers + Indicateurs publics	Lisibilité et gouvernance par seuil
Transparence radicale	Confiance et contrôle citoyen
Gouvernance évolutive	Capacité d'adaptation démocratique
Droit d'alerte et feedback structuré	Expression interne active
Réserve stratégique	Protection économique
Partenaires relais	Appui en tension ou bascule
Lenteur assumée	Capacité à freiner sans perdre

10.5 Risques numériques et sécurisation des votes

La démocratie numérique large, pilier du projet, suppose une gouvernance ouverte mais protégée.

Risque principal : **captation ou manipulation des scrutins**, notamment via des multi-comptes ou bots.

Dispositifs prévus :

Axe	Mécanisme
Authentification légère	Email unique + téléphone non réutilisable
Ancienneté minimale	Délai avant droit de vote (ex. 10 jours)
Analyse comportementale	Détection de signaux faibles : IP, pics d'inscription…
Pondération dynamique	Cap de 30 % maximum pour non-contributeurs
Clause de neutralisation	Suspension possible en cas de fraude massive
Signalement communautaire	Veille participative par les membres et ambassadeurs

Objectif : une gouvernance **ouverte mais inviolable**, évolutive et robuste.

10.6 Risques spécifiques à une phase 0 longue

Le choix assumé d'**une phase 0 longue** (préfiguration étalée sur plus d'un an avant le lancement public) répond à un impératif de solidité, de crédibilité et de structuration collective. Mais cette temporalité étendue comporte elle-même **des risques spécifiques, qu'il convient d'anticiper** :

Essoufflement de l'attention ou de l'engagement

Un rythme trop lent ou un manque de résultats visibles peut entraîner une démobilisation progressive des premiers soutiens. La dynamique initiale risque alors de retomber avant l'ancrage public.

Dérive stratégique ou dilution du cap

Une temporalité longue favorise les ajustements, mais peut aussi provoquer une perte de clarté dans les priorités, ou une dispersion des énergies autour d'objectifs flous ou contradictoires.

Cristallisation des rôles ou des blocages internes

Un petit noyau actif présent trop longtemps sans élargissement progressif peut involontairement figer les équilibres internes, ralentir l'ouverture ou générer des rapports de pouvoir informels.

Érosion de la légitimité externe

Des partenaires potentiels, observateurs ou soutiens initiaux peuvent percevoir l'absence de passage à l'acte comme un signe d'indécision, d'amateurisme ou de faiblesse structurelle.

Dispositifs de prévention intégrés

- Un **système de paliers d'activation progressifs** : rythmés et lisibles pour incarner l'avancée concrète du projet.
- Une **communication régulière, transparente et narrative** : journal de bord, points d'étape publics.
- **Des temps de réengagement collectif** : bilans intermédiaires, boucles de retours, implication élargie selon les phases.
- **Une clarification continue de la feuille de route** : actualisée sans jamais perdre la cohérence d'ensemble.

10.7 Une culture de l'itération, pas de l'infaillibilité

Le projet n'a pas vocation à **tout prévoir** mais à pouvoir **tout corriger**. Chaque difficulté est l'occasion d'un **recentrage**, d'une **innovation**, ou d'un **ajustement de trajectoire.**

Cette capacité à apprendre collectivement, à se remettre en question, et à tenir dans le temps sans sacrifier ses principes, est ce qui distingue un projet démocratique d'un produit.
1 euro par Moi ne promet pas la perfection. Il propose une structure vivante, perfectible et partageable, capable d'évoluer en fidélité avec ses valeurs.

On ne promet pas la perfection. On construit la possibilité d'ajuster.
1 euro par Moi **s'inscrit dans une culture coopérative vivante, qui préfère l'itération à l'infaillibilité, et l'adaptabilité à la rigidité.**

Annexes Partie 10 :

Cas fictif – Crise locale et activation des mécanismes de résilience
Cas fictif – Désynchronisation technique et gouvernance terrain

CONCLUSION – Un outil prêt à l'épreuve du réel

Ce projet n'est pas un manifeste d'intention. C'est un cadre construit, à la fois :

- rigoureusement opérationnel
- financièrement viable,
- juridiquement structurable,
- et politiquement assumé.

***1 euro par Moi,* c'est une proposition sans aucune sur-promesse :**

- réunir celles et ceux qui veulent agir autrement,
- mutualiser des ressources modestes pour soutenir ce qui fait sens, ce qui relie, ce qui transforme,
- construire un levier collectif puissant capable d'exister souverainement dans la durée.

Tout au long de ce dossier, nous avons posé les fondations :

- une méthodologie et des règles claires,
- une répartition des flux équilibrée,
- une gouvernance pensée pour ne pas confisquer le pouvoir,
- une capacité d'agir immédiate, sans attendre l'idéal.

Ce n'est plus le temps de réinventer mais celui de concrétiser,
de passer du papier au réel.
Le temps de tester, ajuster, itérer, solidifier.
Et surtout de transmettre ce projet entre des mains nombreuses, diverses, exigeantes.

Nous ne cherchons pas à persuader, mais à convaincre.
Nous tendons un outil à celles et ceux qui veulent s'en emparer, le faire exister, puis vivre et prospérer.

Le lancement ne sera pas "clé en main".
Il sera fait de seuils franchis, de décisions partagées, d'usages réels.

La force du fonds ne viendra ni de la théorie, ni de l'outil seul, mais de ce qu'il relie :

- des membres impliqués dans la durée,
- des choix collectifs qui se traduisent en actes,
- et des projets de terrain déjà existants qui pourront compter sur un vent de dos.

C'est cet assemblage vivant qui lui donnera sa solidité, son efficacité, et sa profondeur.

Nous considérons avoir trop compté sur d'autres pour changer les règles du jeu.
Avec ce projet, nous vous proposons de changer les nôtres, ensemble, avec méthode, avec mesure, et la force tranquille de celles et ceux qui veulent bâtir.

Au service de nos humanités.
Et de la société dans laquelle nous voulons les voir s'épanouir.

Annexes

Fonctionnement du fonds et exemples d'usages

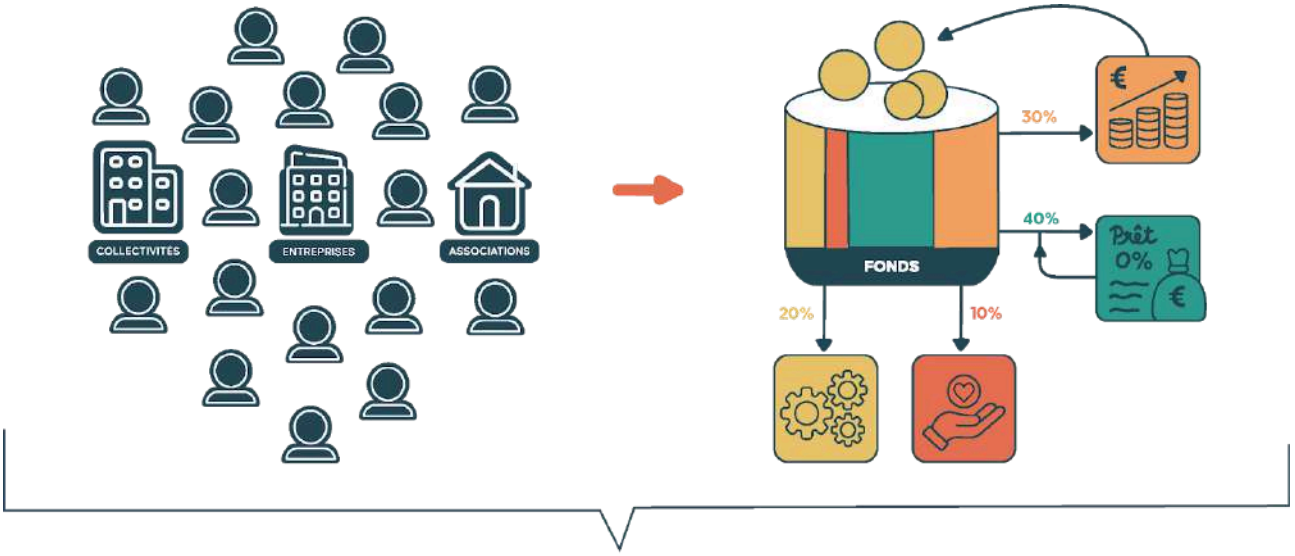

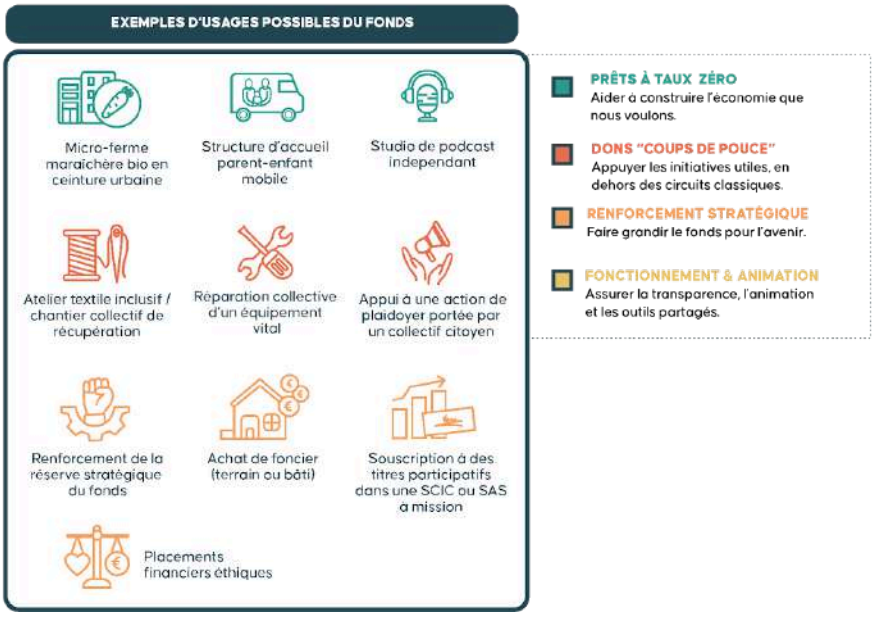

Fiche - Qui est membre de quoi ?

Le projet *1 euro par Moi* repose sur une structure juridique de type **SCIC SAS à but non lucratif,** permettant de combiner **efficacité coopérative et démocratie élargie.**

Différents **niveaux d'implication** et **statuts juridiques** coexistent :

Rôle / Statut	Description	Droits & accès
Contributeur	Toute personne versant au moins 1 € (ponctuellement ou régulièrement)	Accès à l'information publique et au suivi du fonds
Membre cotisant	Contributeur actif inscrit dans la plateforme	Peut voter, proposer des projets, participer aux panels et aux consultations via l'application
Sociétaire	Personne physique ou morale ayant souscrit au moins une part sociale de la SCIC	Droit de vote en Assemblée Générale, représentation dans un collège, éligibilité aux instances officielles
Partenaire sociétaire	Structure ou collectif soutenant le projet (ESS, collectivités, entreprises engagées)	Peut être intégré dans un collège partenaire de la SCIC avec droits de vote limités ou conditionnels

Ces statuts ne sont **ni hiérarchiques, ni exclusifs** : un même individu peut à la fois être cotisant, sociétaire, membre actif localement… L'objectif est de **favoriser une implication progressive**, **accessible et choisie**.

Fiche - Qu'est-ce qu'une SCIC SAS à but non lucratif ?

Le projet *1 euro par Moi* est porté par une **SCIC SAS, c'est-à-dire une Société Coopérative d'Intérêt Collectif** adoptant la forme juridique d'une **Société par Actions Simplifiée**. Ce cadre combine :

Ce que cela permet :

Aspect	Détail
Finalité non lucrative	Aucun bénéfice redistribué : l'argent sert exclusivement les missions du projet.
Gouvernance partagée	Les décisions stratégiques sont prises collectivement, avec des règles démocratiques ancrées dans les statuts.
Multi-parties prenantes	Plusieurs "collèges" coexistent et partagent le pouvoir.
Souplesse juridique	Le format SAS permet d'adapter les statuts pour expérimenter des formes innovantes de démocratie économique.
Capital ouvert mais encadré	Toute personne peut devenir sociétaire, mais sans droit à enrichissement personnel.

Garanties intégrées :

- Blocage statutaire de la lucrativité (art. L. 210-10 du Code de commerce).
- Encadrement des changements sensibles (présidence, budget, charte…).
- Pouvoir renforcé des membres fondateurs au démarrage, dans un cadre temporaire.
- Ouverture progressive de la gouvernance validée collectivement.

Ce que ce n'est pas :

- **Ce n'est pas une entreprise commerciale classique** : aucun dividende ni revente des parts n'est possible.
- **Ce n'est pas une association**, même si les missions d'intérêt collectif et la non-lucrativité sont partagées.

Pourquoi ce choix ?
Ce format a été retenu car il permet à la fois :

- de garantir une **gestion démocratique et transparente**,
- de **soutenir des projets de manière souple et réactive**,
- de **construire une forme coopérative robuste capable de faire levier sur les ressources mutualisées des membres.**

Fiche - Parcours d'un euro

1. Don initial

L'adhérent verse 1 € via l'application ou le site (mensuel, sans engagement).

2. Réception par le fonds commun

L'euro est versé dans une caisse mutualisée gérée collectivement.

3. Répartition selon les clés définies

L'euro est réparti selon les proportions votées :

- 30 cts → **Renforcement stratégique**
- 40 cts → **Prêts à taux zéro**
- 10 cts → **Dons *coups de pouce***
- 20 cts → **Fonctionnement & développement**

4. Décision collective

- Les membres votent ou délèguent leur voix pour décider :
- quels projets sont soutenus,
- quelles priorités sont activées.

5. Utilisation concrète - L'euro finance :

- un prêt à un projet économique local,
- un don à une association inspirante,
- ou un investissement éthique pour renforcer le fonds.

6. Retour (dans le cas des prêts ou des placements) - Une part de l'euro revient dans le fonds :

- via remboursement du prêt,
- ou via revenus d'un placement.

7. Réutilisation et effet boule de neige - Cet euro redevient actif :

- il repart dans le circuit pour soutenir d'autres projets,
- tout en renforçant la pérennité du fonds.

Charte des valeurs – Extraits

Le projet *1 euro par Moi* repose sur un socle de valeurs explicites, partagées par l'ensemble des personnes qui y participent.

Ces valeurs ne sont pas des intentions abstraites, mais des principes opérationnels, traduits dans la gouvernance, les règles d'usage et les critères de financement du fonds.

Nos valeurs structurantes

DÉMOCRATIQUE – 1 personne = 1 voix, quelle que soit sa contribution.

TRANSPARENT – Rien de caché, tout vérifiable : chaque euro est traçable, chaque décision publique.

INDÉPENDANT – Notre fonds, nos choix. Sans dépendance à des financeurs extérieurs.

NON LUCRATIF – Gravé dans nos statuts : aucuns dividendes possibles, les excédents sont réinvestis.

ENGAGÉ – Fidèles à notre charte et à nos principes dans chaque décision.

COOPÉRATIF – Épauler celles et ceux qui transforment, dans une logique d'entraide.

HUMANISTE – L'argent au service du bien commun, jamais comme une fin en soi.

Une charte évolutive, ancrée dans les usages

- Ces valeurs sont **inscrites dans les statuts de la SCIC** et incarnées dans les outils du projet.
- La charte complète **intégrera des critères précis d'éligibilité aux financements du fonds** (prêts, dons, renforcement stratégique).
- Elle sera **validée collectivement lors de la phase 0, afin de garantir une adhésion réelle, une rigueur éthique partagée**, et une cohérence entre valeurs et pratiques.

Critères d'exclusion et balises éthiques

Pour garantir une cohérence entre **les valeurs portées par le projet et l'usage effectif des ressources collectives**, le fonds *1 euro par Moi* s'engage à exclure certains usages, secteurs ou pratiques, quel que soit le montant disponible ou le porteur concerné.
Cette exigence éthique s'applique à l'**ensemble des flux** :

- Prêts à taux zéro
- Dons *coups de pouce*
- Investissements / placements via l'axe de renforcement

Usages systématiquement exclus

Domaine ou pratique	Motif de refus
Activités liées aux énergies fossiles	Incompatibilité climatique structurelle
Secteurs militaro-industriels ou sécuritaires	Non-alignement avec une logique de communs et de paix
Spéculation foncière ou immobilière	Risque d'exclusion, de gentrification ou d'accaparement
Collecte ou exploitation opaque de données personnelles	Atteinte potentielle aux libertés fondamentales
Investissements opaques ou non traçables	Incompatibilité avec l'exigence de transparence radicale
Structures à but lucratif non alignées avec l'intérêt collectif	Risque de captation privée des ressources du fonds

Balises et garde-fous

- **Audit éthique systématique** pour chaque demande de financement ou de placement.
- **Référentiel de compatibilité** basé sur la charte des valeurs du projet.
- **Commission de veille éthique**, associant membres, experts et partenaires, pour instruire les cas sensibles.
- **Traçabilité publique de chaque affectation** : chaque euro est documenté et opposable.

Ce que le fonds privilégie

En miroir, le fonds oriente volontairement ses moyens vers :

- des structures non lucratives ou à lucrativité encadrée,
- des projets portés par des collectifs ou des acteurs de terrain,
- des modèles économiques compatibles avec la transition sociale, écologique et démocratique,
- des outils mutualisés, reproductibles et ouverts.

Une clause évolutive, mais non négociable

- Ces critères seront **précisés et enrichis collectivement** lors de la phase 0.
- Ils seront **intégrés à la charte et aux statuts**, afin de garantir une sécurité juridique et politique à long terme.
- **Aucun contournement ne sera possible**, même en cas de pression financière ou d'opportunité ponctuelle.

L'application citoyenne

Contribuer, voter, suivre… en un seul outil transparent et intuitif

L'application *1 euro par Moi* est conçue **comme le cœur battant du projet.**
Elle permet à chaque membre, dès 1 €/mois, d'**agir en toute autonomie et de suivre en temps réel l'impact collectif.**

Je contribue : je choisis le montant que je souhaite verser chaque mois.
Je vote : je participe aux décisions d'orientation du fonds, selon mes préférences et disponibilités.
Je suis l'impact : je visualise les projets soutenus, les montants mobilisés et les dynamiques territoriales.
J'explore : je découvre les initiatives financées, je propose ou soutiens de nouvelles idées.

L'interface est pensée pour être :

- **Simple d'accès** : aucun jargon, aucun prérequis technique.
- **100 % transparente** : tous les flux sont traçables et visibles.
- **Démocratique par conception** : un vote égal pour chaque membre, quel que soit son niveau de contribution.

Un outil efficient, pour une démocratie économique vivante.

08 | FEUILLE DE ROUTE & PERSPECTIVES

1

- Prise de contact avec les premiers contributeurs et partenaires
- Réalisation du site vitrine et diffusion des premiers supports
- Préfiguration des outils, de la gouvernance et des stratégies

2

- Constitution du 1er cercle d'engagés *(individus & structures)*
- Immatriculation de la SCIC *(janvier 2026)*
- Mise en réalisation des premiers outils numériques *(application, espace membre, gouvernance)*

3

- Déploiement progressif des outils finalisés
- 1er cycle «Test & Témoin» d'usages du fonds *(juin)*
- Validation, ajustements et enrichissement

4

- Consolidation technique, politique et collective
- Finalisation de la stratégie de lancement public

5

- Outil pleinement opérationnel
- Premiers projets soutenus
- Communication claire et incarnée
- Dynamique collective active et représentative

Ce calendrier n'est pas une contrainte, mais une trajectoire.
Le lancement public n'aura lieu que s'il incarne pleinement la promesse faite aux membres comme aux partenaires :
un outil collectif fonctionnel, crédible, désirable et reproductible.

Fiche Impact & Positionnement

Où se situe *1 euro par Moi* dans le paysage

Entre :

- **le don classique** (philanthropie),
- **l'investissement solidaire,**
- **les communs contributifs**,

… tout en introduisant une gouvernance démocratique, une mutualisation citoyenne et une capacité d'action financière autonome.

Matrice de positionnement

	Sans retour financier	Avec retour financier (individuel ou collectif)
Gouvernance fermée	**Philanthropie classique** (fondations privées, mécénat)	**Banques solidaires** (Crédit Coopératif, La Nef en compte client, finance solidaire labellisée)
Gouvernance ouverte	Communs contributifs (AMAP, SEL, tiers-lieux, communs numériques)	*1 euro par Moi* Mutualisation citoyenne, gouvernance coopérative, flux orientés collectivement

Ce que *1 euro par Moi* n'est pas :

- Un simple don individuel
- Un investissement personnel à rendement
- Un commun sans outil financier dédié

Ce que 1 euro par Moi est :

- Un outil de démocratie financière citoyenne
- Une structure collective pour flécher ensemble nos micro-dons
- Un dispositif hybride, mobilisateur, structuré et transparent

Cas fictif – Crise locale et activation des mécanismes de résilience

Situation simulée : Hiver 2027 – activation du territoire “Val-de-Loire”

Contexte :

Le territoire du Val-de-Loire vient d’être activé suite au franchissement du seuil de 1 200 membres locaux. Plusieurs projets sont déposés, notamment une demande de prêt à taux zéro pour relancer un tiers-lieu rural et une demande de don pour une initiative citoyenne de jardins partagés.
Un projet très clivant est également proposé : la création d’un "camp autogéré d’accueil solidaire", soutenu par un collectif local mobilisé — mais aussi fortement contesté, y compris par des cotisants.

Crise :

Le projet controversé atteint rapidement la phase de vote national. Une campagne virale s’organise sur les réseaux sociaux. En parallèle, un afflux soudain de comptes anonymes ou récents provoque une hausse suspecte des inscriptions dans les 72 dernières heures. Certains médias locaux relaient l’affaire.

Réactions du dispositif :

Détection comportementale
→ L’outil d’analyse identifie une anomalie : 236 comptes créés depuis la même région, avec des schémas d’activité similaires.

Application du délai d’ancienneté
→ Ces nouveaux comptes ne peuvent pas encore voter, ce qui limite la captation du scrutin.

Activation de la clause de neutralisation
→ Un signalement est transmis par des membres ambassadeurs. Le comité de gouvernance suspend le scrutin pour enquête.

Communication transparente
→ Une note publique est diffusée expliquant la suspension, les éléments relevés, et les étapes suivantes.

Médiation territoriale
→ Les porteurs du projet et les contestataires locaux sont invités à un dialogue encadré. La décision finale sera rediscutée après audit.

Gouvernance adaptative
→ Suite à l'incident, un amendement est proposé pour renforcer les filtres dans les territoires fraîchement activés.

Résultat :

- Crise évitée, crédibilité renforcée.
- Le projet controversé est reformulé, déposé à nouveau 2 mois plus tard avec une meilleure préparation.
- Le processus démocratique sort renforcé de l'épreuve.

Cas fictif – Désynchronisation technique et gouvernance terrain

Situation simulée : Printemps 2027 – période d'expérimentation post-lancement public

Contexte :

Après le lancement officiel fin 2026, l'outil numérique de *1 euro par Moi* est pleinement déployé. Plusieurs projets sont en cours de soutien dans différentes régions. L'équipe centrale décide de lancer un appel à projets national thématique ("Jeunes et ruralités") avec un vote global prévu en mai.

En parallèle, le territoire Bretagne vient d'être activé : des partenaires locaux motivés ont impulsé des dynamiques rapides, et 5 projets locaux sont prêts à être soumis… mais leur calendrier de validation se télescope avec l'appel à projets national. Les porteurs locaux n'ont pas été informés à temps.

Problème :

- Les projets bretons, pourtant mûrs et prioritaires localement, sont mis en attente car le système ne permet pas deux votes simultanés.
- Frustration chez les acteurs locaux, sentiment d'être mis "en arrière-plan" du projet national.
- Un ambassadeur local exprime publiquement son incompréhension dans le forum.

Réponses du dispositif :

Pilotage par paliers et indicateurs publics
→ L'équipe observe une baisse temporaire des flux de vote dans la région, corrélée à une montée des messages critiques.

Droit d'alerte communautaire
→ L'alerte émise par l'ambassadeur est remontée au collège "territoires" de la SCIC.

Coordination territoriale
→ Une réunion en visio est organisée avec les partenaires du territoire et l'équipe nationale.

Gouvernance adaptative
→ Un ajustement du calendrier national est voté en urgence : les projets bretons pourront passer en vote local différencié, via un "canal express".

Lenteur assumée / flexibilité
→ Le vote national est reporté de deux semaines, le temps de stabiliser les dynamiques locales.

Transparence
→ Un message clair explique le télescopage, la solution adoptée, et les engagements futurs sur une meilleure synchronisation.

Résultat :

- Les projets bretons sont votés et financés dans la foulée.
- Un nouveau protocole est instauré pour annoncer tout appel national avec un préavis minimal de 45 jours.
- L'ambassadeur local, d'abord critique, devient référent pour un nouveau protocole de coordination inter-échelles.

Table des matières détaillée

Retrouvez ici l'ensemble des sections, sous-sections et annexes du dossier pour naviguer ou approfondir facilement.

SOMMAIRE 2

SAISIR L'ESSENTIEL EN 1 CLIN D'ŒIL 3

1. Le point de départ : de presque rien, faire beaucoup. 3
2. Un fonds : trois usages puissants, au service du bien commun 3
3. Une mécanique ouverte, claire et mobilisatrice 3
4. Nos principes structurants 3
5. Une stratégie réaliste, coopérative et évolutive 4

PARTIE 1 – Présentation du projet 5

1.1 Un outil collectif, accessible et évolutif 5

Une idée d'appartenance évidente, un objectif puissant 5
Une SCIC à but non lucratif pour une gouvernance démocratique et transparente 5
Une dynamique de croissance progressive 6
Une application mobile au cœur de l'expérience 6
Une logique d'ancrage territorial tournant 7
Une stratégie d'impact à court et long terme 7
Une répartition claire des usages du fonds 7
Une ambition collective et exigeante 7
Trois exemples fictifs d'usage du fonds 7

1.2 Les principes fondateurs et la logique d'utilisation du fonds 8

Un fonds, c'est quoi ? 8
Finalité commune 10

1.3 Nos valeurs et engagements 10

Égalité démocratique 11
Transparence radicale 11
Accessibilité réelle 11
Ancrage dans le réel et dans les territoires 11
Apport de compétences 11
Démocratie réinventée 11
Solidarité constructive 12
Pouvoir d'agir et richesse collective 12
Un engagement joyeux et motivant 12
Pourquoi ces valeurs garantissent la rigueur 12

1.4 Nos objectifs 13

1.5 Précisions 13

Complémentarité avec les acteurs existants 13
Un projet translocal 14
Coopérations locales et ancrage partenarial 15

1.6 Ce que le projet est – et ce qu'il n'est pas 15

Ce que 1 euro par Moi est : 15
Ce que 1 euro par Moi n'est pas : 16
En un mot 16
1.7 Planning prévisionnel et plan de réalisation 16
Annexes Partie 1 : 17
PARTIE 2 – Modèle stratégique et mécanique du fonds 18
Que devient 1 euro versé au fonds ? 18
2.1 Un modèle dimensionné pour chaque échelle d'adhésion 18
Quelques repères-clés 18
Un déploiement par paliers 19
Une croissance maîtrisée 19
Une pédagogie de la montée en puissance 19
2.2 Trois approches stratégiques pour un fonds vivant 19
Agir dès maintenant, tout en consolidant 20
Avancer par paliers maîtrisés 20
Piloter avec prudence, sans dépendance 20
2.3 Les 4 axes d'utilisation des flux mensuels : un modèle intégré 20
Axe 1 – Renforcement stratégique (30 %) 20
Axe 2 – Prêts citoyens à taux zéro (40 %) 21
Axe 3 – Dons directs à des initiatives associatives (10 %) 21
Axe 4 – Frais de fonctionnement et de développement (20 %) 21
En résumé 21
Exemples concrets : donner corps aux axes du fonds 22
2.4 Le cycle d'un euro : une boucle vertueuse 22
Schéma narratif 22
Explication brève 23
Point d'attention – Cadre fiscal : TVA & IS 23
2.5 Gouvernance des affectations budgétaires 24
Une répartition initiale, décidée collectivement 24
Une gouvernance à deux niveaux : SCIC à collèges & pilotage citoyen 24
Un processus démocratique accessible et encadré 25
Distinction entre vote de clé et choix de projets 25
Gouvernance évolutive et responsabilisante 25
Règle de réaffectation : effet boule de neige 26
Pilotage : rigueur et transparence 26
Précision complémentaire – Ouverture démocratique et pondération contributive 26
2.6 Critères d'exclusion pour les placements 27
Ce que le fonds exclut systématiquement 27
Ce que le fonds privilégie activement 27
Processus de sélection et de contrôle 27
2.7 Fonctionnement par seuils d'activation – Principes clés 28
Un principe de pragmatisme : pas d'engagement sans ressources garanties 28
Une cartographie claire des seuils 28
Une activation par flux réel 28

Un document détaillé en co-construction 28
2.8 Scénarios de résilience 28
Un principe fondamental : la stabilité avant l'ambition 29
Des outils mobilisables en cas de ralentissement 29
Une élaboration détaillée prévue avant le lancement public 29
Une logique assumée d'apprentissage 30
2.9 – Transparence et traçabilité des décisions 30
Visualisation publique des flux 30
Suivi des décisions collectives 30
Garantie d'accès à l'information et audit externe 31
PARTIE 3 – Fonctionnement démocratique et gouvernance 32
3.1 Principes fondateurs de la gouvernance démocratique 32
Une démocratie accessible, concrète et active 32
Des décisions qui comptent 32
Un modèle en co-construction 33
Une démocratie augmentée, pas désincarnée 33
3.2 Instances et mécanismes de gouvernance 33
Typologie des décisions collectives 34
3.3 Modalités de participation des membres 34
Une participation ouverte, fluide, sans hiérarchie d'accès 34
Une participation "à l'envie" 35
Des outils numériques au service de l'inclusion 35
Des formats physiques et des temps collectifs réguliers 35
Gamification, reconnaissance et motivation 35
Archivage et mémoire des décisions 36
3.4 Prévention des dérives & sécurisation de la gouvernance 36
Risques identifiés et anticipés 36
Règles renforcées pour les décisions sensibles 36
Droit d'alerte et motion de censure 37
Rotation et limitation des responsabilités 37
Comité de veille éthique indépendant 37
Dispositif de médiation et de résolution des conflits 37
3.5 Fonctionnement démocratique en phase 0 et consolidation 37
Une gouvernance temporaire pour garantir un démarrage structuré 37
Une gouvernance adaptée à la phase d'expérimentation 38
Des jalons progressifs pour enclencher le passage vers le modèle final 38
Garanties associées à ce cadre transitoire 38
Co-construction du fonctionnement cible 38
3.6 Ancrage territorial et relais locaux 39
Mise en place progressive de cercles locaux 39
Rôles et fonctions des relais locaux 39
Conditions d'émergence et de légitimation 39
Exemples de formats hybrides testables 40
Articulation avec la gouvernance nationale 40

PARTIE 4 – Architecture juridique et institutionnelle 41
4.1 Pourquoi une SCIC SAS ? 41
Une coopérative… plutôt qu'une association 41
Une SCIC pour incarner l'intérêt collectif 42
Le choix de la forme SAS : souplesse et évolutivité 42
Une structure pensée pour durer 42
4.2 Une finalité non lucrative construite (et non reconnue formellement) 42
Ce que cela implique concrètement 43
Une orientation assumée et juridiquement sécurisée 43
4.3 Article L. 210-10 du Code de commerce : cadre structurant sans agrément préalable 43
Ce que prévoit la loi 43
Des obligations juridiques et structurelles à anticiper 44
Un cadre exigeant, pleinement cohérent avec l'ambition 45
4.4 Statuts, charte et documents de référence 45
Les statuts : colonne vertébrale juridique de la SCIC 45
La charte fondatrice : boussole politique et éthique 45
Les documents internes et opérationnels 46
Un socle documentaire cohérent et évolutif 46
4.5 Organisation en collèges et gouvernance multipartite 46
Trois collèges au démarrage 46
Une pondération adaptée à chaque phase 47
Une articulation avec la gouvernance numérique 47
Une gouvernance multi-niveaux, structurante et ouverte 48
4.6 Statuts et droits des différents membres 48
Une typologie accessible et unifiée 48
Des droits protégés et des responsabilités limitées 49
Une implication évolutive, soutenue par les outils numériques 49
Une gouvernance lisible et protectrice 49
4.7 Cadre fiscal et comptable 49
Imposition à l'impôt sur les sociétés (IS) 50
TVA : soumission des flux perçus 50
Inéligibilité à la déduction fiscale sur dons 50
Comptabilité coopérative et obligations spécifiques 51
Une stratégie comptable au service du projet 51
4.8 Protection du projet et verrouillage des principes fondateurs 51
Verrouillage statutaire des points non négociables 51
Intégration d'un comité de veille éthique 52
Clause de non-revente des parts à but spéculatif 52
Anticipation de la croissance et de la transmission 52
Préserver l'esprit sans figer le mouvement 52
4.9 Étapes à finaliser avant l'immatriculation 53
Liste des jalons préalables 53
Une coordination rigoureuse, condition du lancement 54
Conclusion – Un cadre juridique au service d'un projet collectif ambitieux 54

PARTIE 5 — Les outils numériques du projet
Une infrastructure numérique au service du collectif **55**
Les fonctions essentielles, dès le lancement 55
5.1 Application mobile – Cœur de l'expérience membre **56**
Une expérience personnalisable 56
Une gamification douce, motivante et collective 56
Accessibilité et sobriété 56
5.2 Plateforme publique – Transparence, pédagogie et redevabilité **57**
Trois fonctions principales 57
Le tableau de bord dynamique 58
Un support évolutif, adapté aux différentes phases du projet 58
5.3 Gouvernance numérique – Participation réelle, encadrée et évolutive **58**
Une plateforme dédiée à la participation démocratique 58
Un accès facile, mais un cadre clair 59
Transparence, archivage, traçabilité 59
Accessibilité renforcée et inclusion 59
5.4 Visualisation dynamique du fonds – Voir, comprendre, s'approprier **60**
Un module de visualisation dynamique du fonds 60
5.5 Interopérabilité, éthique des données et outils complémentaires **61**
Interopérabilité et cohérence des outils 61
Back-office et pilotage opérationnel du fonds 61
Une éthique forte de la donnée 61
Outils secondaires et complémentaires 62
5.6 Principes de développement & architecture technique 62
Une architecture modulaire et interopérable 62
Une méthode de développement itérative, éthique et sobre 63
Des choix techniques alignés avec les valeurs du projet 63
5.7 Conclusion – Un numérique au service d'un projet politique **64**
Les piliers numériques du projet 64
PARTIE 6 – Financement et prévisionnels **65**
Une stratégie réaliste, lisible et assumée **65**
6.1 Hypothèses de flux et logique de viabilité **65**
Quelques repères structurants 65
Une logique d'adaptation permanente 66
Un premier palier structurant : 10 000 € de flux mensuel 66
Capacité du fonds en fonction de son flux mensuel 67
6.2 Sources de financement envisagées 68
Contributions des personnes physiques 68
Souscriptions de personnes morales 68
Partenariats publics ou hybrides (hors flux récurrents) 69
Un équilibre à garantir 69
6.3 Coûts et postes de dépenses principaux (logique anticipative) **69**
Développement et maintenance de l'application 69
Animation démocratique et gestion collective 70

Communication, médiation et mobilisation 70
Gestion coopérative et fonctionnement de la structure 70
Fonds d'impulsion et gestion des premiers projets 70
Autres postes à calibrer 71
Une logique d'ajustement progressif 71
6.4 Hypothèses budgétaires : seuils, paliers, marges de manœuvre 71
Seuil minimal de fonctionnement (10 000 € / mois) 71
Paliers progressifs de consolidation 71
Marge de manœuvre, réserve, et arbitrages 72
Aucun engagement sans ressource 72
6.5 Budget initial prévisionnel 72
Un budget dimensionné pour poser des fondations solides 72
Répartition budgétaire par poste (phase 0 + lancement) 73
6.6 – Ressources pressenties pour le financement initial 74
Un financement citoyen, sans dette bancaire, au service d'un projet libre et résilient 74
Une maîtrise stricte du recours à l'endettement interne 74
6.7 Méthode d'affinage du budget prévisionnel (phase 0) 75
Un processus public, progressif et outillé 75
Calibrage des postes à partir de données réelles 75
Posture assumée : transparence sur l'incertitude 76
Gouvernance de l'ajustement 76
6.8 Anticipation des charges de fonctionnement : masse salariale & frais fixes 76
6.9 Risques identifiés et principes de prudence 77
Risques opérationnels 77
Risques économiques 78
Principes de prudence 78
Une confiance fondée sur la rigueur 78
À retenir – Les 5 repères clés de la stratégie financière 78
PARTIE 7 – Phase 0 : Préparation et amorçage 80
Introduction 80
7.1 Objectifs stratégiques de la Phase 0 80
Finalités de déploiement 80
Une posture politique assumée 81
7.2 Calendrier et grandes étapes 81
Séquence 1 — Septembre / Octobre 2025 82
Agrégation du 1er cercle (novembre 2025 – juin 2026) 82
Structuration du projet (novembre 2025 – septembre 2026) 83
Ancrage dans l'écosystème (novembre 2025 – novembre 2026) 84
7.3 Paliers d'activation et conditions de déclenchement 86
Exemples de paliers d'activation envisagés : 87
Critères qualitatifs complémentaires 87
Un dispositif visuel, mobilisateur et transparent 87
7.4 Leviers de mobilisation pendant la Phase 0 88
Deux cercles stratégiques ciblés 88

Canaux de diffusion et de mobilisation 88
Supports de mobilisation produits 89
Ancrage terrain : une mobilisation incarnée 89
Boucle de contribution narrative 90
Freins anticipés et stratégies d'atténuation 90
Séquencement indicatif des efforts de mobilisation 91
7.5 Indicateurs de suivi et de validation 91
Indicateurs de progression quantitative 91
Indicateurs d'engagement et d'appropriation 91
Indicateurs qualitatifs d'impact perçu 92
Itération collective et temps d'évaluation 92
Méthodologie de collecte des indicateurs 92
PARTIE 8 – Communication et stratégie de mobilisation 94
8.1 Objectifs de la stratégie de communication 94
8.2 Positionnement narratif et identité 94
Le logo : une signature engagée 94
Le principe visuel : la ligne comme fil conducteur 95
La palette graphique : un langage émotionnel clair 95
Le slogan principal : une promesse démocratique 96
Slogans secondaires : impact, viralité, identification 96
8.3 Outils de communication développés 97
8.4 Stratégie de diffusion et mobilisation 98
Phase préparatoire (jusqu'à fin octobre 2025) 98
Phase 0 (novembre 2025 – novembre 2026) 99
Objectifs transversaux de la mobilisation 99
8.5 – Ressources et besoins pressentis 100
Équipe mobilisée en phase préparatoire 100
Partenariats techniques à l'étude 100
Moyens matériels et techniques 101
Enveloppe budgétaire minimale d'amorçage 101
Sources de financement mobilisables 102
8.6 Conclusion : une dynamique à la fois structurée… et ouverte 102
Une montée en puissance fondée sur l'engagement réel 102
Un outil au service d'un mouvement… et non l'inverse 102
Une ouverture assumée aux bonnes volontés 102
Articulation avec la Partie 9 – Déploiement territorial et translocal 103
PARTIE 9 – Déploiement territorial et translocal 104
Introduction 104
9.1 Ancrage local initial et stratégie de diffusion progressive 104
9.2 Posture politique et principes d'action territoriale 105
9.3 Territorialisation des usages du fonds 106
9.4 Mécanismes d'activation territoriale progressifs 107
Exemple fictif d'activation territoriale : le cas de Saint-Nazaire 108
Exemple fictif – Milieu rural : activation en vallée cévenole 108

Exemple fictif - Périphérie métropolitaine : activation par une structure existante 108
Exemple fictif - Territoire déjà dynamique : activation rapide à Nantes 109
Exemple fictif - Activation par masse critique spontanée : région PACA 109
9.5 Ambassadeurs et partenaires relais locaux 110
9.6 Focus territoriaux successifs 110
9.7 Gouvernance, retour d'information et suivi par territoire 111
9.8 Articulation avec les réseaux et politiques locales 112
9.9 Cartographie dynamique et plateforme de suivi territorial 112
9.10 Synthèse : un projet enraciné, interconnecté, maîtrisé 113
PARTIE 10 – Risques, critiques et résilience 114
10.1 Pourquoi une approche explicite des risques ? 114
10.2 Critiques potentielles et angles morts perçus 114
10.3 – Risques systémiques et fonctionnels identifiés 115
10.4 Dispositifs de résilience intégrés au projet 115
10.5 Risques numériques et sécurisation des votes 115
10.6 Risques spécifiques à une phase 0 longue 117
Dispositifs de prévention intégrés 117
10.7 Une culture de l'itération, pas de l'infaillibilité 117
Annexes Partie 10 : 118
CONCLUSION – Un outil prêt à l'épreuve du réel 119
Ce projet n'est pas un manifeste d'intention. C'est un cadre construit, à la fois : 119
Annexes 120
Fonctionnement du fonds et exemples d'usages 120
Fiche - Qui est membre de quoi ? 121
Fiche - Qu'est-ce qu'une SCIC SAS à but non lucratif ? 122
Fiche - Parcours d'un euro 123
Charte des valeurs – Extraits 124
Critères d'exclusion et balises éthiques 125
L'application citoyenne 126
Feuille de route & perspectives 127
Fiche Impact & Positionnement 128
Cas fictif – Crise locale et activation des mécanismes de résilience 129
Cas fictif – Désynchronisation technique et gouvernance terrain 130
Table des matières détaillée 131